

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2024-12-17-00002

Arrêté préfectoral du 17 décembre 2024 portant
modification des statuts de Laval Agglomération



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral du 17 décembre 2024
portant modification des statuts de Laval Agglomération

**La préfète de la Mayenne,
Chevalier de la légion d'Honneur,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-17, L. 5211-41-3 et L. 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 portant approbation des statuts de Laval Agglomération ;

Vu la délibération n° 087/2024 en date du 30 septembre 2024 du conseil communautaire de Laval Agglomération approuvant la modification statutaire de Laval Agglomération qui a été notifiée aux communes membres ;

Vu la délibération n° 088/2024 du 30 septembre 2024 du conseil communautaire de Laval Agglomération définissant l'intérêt communautaire (Annexes 2-1, 2-2 et 2-3) ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

Communes	Dates des délibérations
Ahuillé	17 octobre 2024
Argentré	10 octobre 2024
Bonchamp-lès-Laval	7 novembre 2024
Chalons-du-Maine	18 novembre 2024
Changé	14 novembre 2024
La Chapelle Anthenaïse	21 novembre 2024
Entrammes	14 novembre 2024
Forcé	28 novembre 2024
L'Huisserie	14 novembre 2024
Laval	4 novembre 2024
Louverné	5 novembre 2024
Louvigné	17 octobre 2024
Montflours	9 décembre 2024
Montigné Le Brillant	14 novembre 2024

Tél : 02 43 01 52 25
Mél : pref-contrôle-legalite-laval@mayenne.gouv.fr
46 rue Mazagran - CS 91507 - 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr - www.service-public.fr

Nuillé-sur-Vicoin	11 décembre 2024
Parné-sur-Roc	29 octobre 2024
Saint-Berthevin	14 novembre 2024
Saint-Germain-Le-Fouilloux	24 octobre 2024
Saint-Jean-sur-Mayenne	7 novembre 2024
Soulgé-sur-Ouette	10 décembre 2024
Beaulieu-sur-Oudon	8 octobre 2024
Le Bourgneuf-la-Forêt	7 octobre 2024
Bourgon	28 octobre 2024
La Brûlatte	18 octobre 2024
Launay-Villiers	25 novembre 2024
Le Genest-Saint-Isle	4 novembre 2024
La Gravelle	22 octobre 2024
Loiron-Ruillé	5 novembre 2024
Montjean	28 octobre 2024
Olivet	18 novembre 2024
Port-Brillet	17 octobre 2024
Saint-Cyr-le-Gravelais	7 novembre 2024
Saint-Ouen-des-Toits	10 décembre 2024

Vu l'absence de délibération de la commune de Saint-Pierre-la-Cour ;

Considérant que les conditions de majorité prévue à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales sont réunies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les statuts de Laval Agglomération sont modifiés et annexés au présent arrêté (Annexe 1).

Article 2 : Ces statuts modifiés entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.
L'arrêté du 21 mai 2019 est abrogé à compter de cette même date.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au président de Laval Agglomération ainsi qu'aux maires des communes adhérentes. Copie sera adressée à Madame la directrice départementale des finances publiques.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Mayenne. Il sera affiché dans les mairies des communes membres et au siège de Laval Agglomération.

.../...

Article 5 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Mayenne, le président de Laval Agglomération et les maires des communes membres sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Marie-Aimée GASPARI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES (6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours hiérarchique auprès du ministre ou un recours gracieux auprès de mes services. Ce recours hiérarchique ou gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Je vous rappelle à cet égard qu'en application de l'article R 421-2 du code de justice administrative « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet.* »

Tél : 02 43 01 52 25
Mél : pref-contrôle-legalite-aval@mayenne.gouv.fr
46 rue Mazagran - CS 91507 - 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr - www.service-public.fr

ANNEXE n°1 à l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2024

STATUTS LAVAL AGGLOMÉRATION

Article 1 - Création.....	3
Article 2 - Nom et siège de la Communauté.....	3
Article 3 - Durée.....	3
Article 4 - Compétences de la Communauté.....	4
4.1 Compétences obligatoires.....	4
4.1..1 Développement économique.....	4
4.1..2 Aménagement de l'espace communautaire.....	4
4.1..3 Equilibre social de l'habitat.....	4
4.1..4 Politique de la ville.....	4
4.1..5 GeMAPI.....	4
4.1..6 Accueil des gens du voyage.....	5
4.1..7 Collecte et traitement des déchets.....	5
4.1..8 Eau.....	5
4.1..9 Assainissement.....	5
4.1..10 Eaux pluviales urbaines.....	5
4.2 Compétences supplémentaires énoncées à l'article L.5216-5 II du CGCT.....	5
4.2..1 Voirie et parcs de stationnement.....	5
4.2..2 Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.....	5
4.2..3 Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.....	5
4.2..4 Action sociale d'intérêt communautaire.....	5
4.3 Autres compétences supplémentaires	6
4.3..1 Cycle de l'eau hors GEMAPI.....	6
4.3..2 Aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques.....	6
4.3..3 Espaces boisés et initiation à la nature.....	7
4.3..4 Création et aménagement du réseau des chemins de randonnées.....	7
4.3..5 Aménagement cyclable.....	7
4.3..6 Réseaux et services locaux de communications numériques.....	7
4.3..7 Incendie et de secours.....	7
4.3..8 Mobilier urbain lié à la mobilité.....	7
4.3..9 Enseignement supérieur, vie étudiante, recherche, transfert de technologie et technologie de la réalité virtuelle.....	7
4.3..10 Gens du voyage.....	8
4.3..11 Hippisme.....	8
4.3..12 Action culturelle.....	8
4.3..13 Aménagement, gestion et exploitation d'un crématorium.....	8
4.3..14 Participation aux investissements sur des infrastructures routières.....	9
4.3..15 Soutien aux activités sportives.....	9

4.3..16	Emploi.....	9
4.3..17	Equipements publics à vocation multiple.....	9
4.3..18	France Services.....	9
Article 5 - Modalités d'intervention et modes de coopération.....		9
Article 6 - Modifications statutaires.....		10
Article 7 - Budget.....		10
Article 8 - Organes de la communauté.....		10
8.1	Conseil communautaire.....	10
8.2	Bureau	10
8.3	Délégations du conseil communautaire.....	11
8.4	Règlement intérieur	11
Article 9 - Dissolution de la communauté.....		11
Article 10 - Comptable public.....		11

PREAMBULE

Par arrêtés du Préfet de la Mayenne en date du 27 février et du 26 octobre 2018, la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du Pays de Loiron ont fusionné pour former au 1^{er} janvier 2019 une communauté d'agglomération.

Un arrêté du 21 mai 2019 portant modification statutaire est venu déterminer les compétences exercées par ce nouvel établissement.

Les évolutions législatives postérieures ainsi qu'un travail d'analyse des interventions à mettre en œuvre par la Communauté d'agglomération ont ensuite conduit à l'engagement d'une nouvelle procédure de modifications statutaires, dont sont issus les présents statuts.

Article 1 - Création

En application notamment des articles L. 5216-1 et suivants du CGCT, il est institué une communauté d'agglomération ayant pour membres les communes de : Ahuillé, Argentré, Beaulieu-sur-Oudon, Bonchamp-lès-Laval, Le Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, La Brûlatte, Châlons-du-Maine, Changé, La Chapelle-Anthenaise, Entrammes, Forcé, Le Genest-Saint-Isle, La Gravelle, L'Huisserie, Launay-Villiers, Laval, Loiron-Ruillé, Louverné, Louvigné, Montflours, Montigné-le-Brillant, Montjean, Nuillé-sur-Vicoin, Olivet, Parné-sur-Roc, Port-Brillet, Saint-Berthevin, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour et Soulgé-sur-Ouette.

Article 2 - Nom et siège de la Communauté

Cette communauté prend le nom de "LAVAL AGGLOMERATION".

Le siège de la communauté est fixé à "Hôtel communautaire -1 place du Général Ferrié - 53000 LAVAL".

Article 3 - Durée

La communauté d'agglomération est instituée pour une durée illimitée.

Article 4 - Compétences de la Communauté

4.1 Compétences obligatoires

4.1.1 Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251- 17 du CGCT ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4 du CGCT, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

4.1.2 Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

4.1.3 Equilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4.1.4 Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

4.1.5 GeMAPI

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

4.1.6 Accueil des gens du voyage

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1 à 3 du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

4.1.7 Collecte et traitement des déchets

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

4.1.8 Eau

4.1.9 Assainissement

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT

4.1.10 Eaux pluviales urbaines

- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT

4.2 Compétences supplémentaires énoncées à l'article L. 5216-5 II du CGCT

4.2.1 Voirie et parcs de stationnement

- La communauté est compétente pour assurer la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- La communauté est compétente pour assurer la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Dès lors que le territoire de la Communauté d'agglomération est couvert par un plan de mobilité, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif.

4.2.2 Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie.

4.2.3 Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- La communauté est compétente pour assurer la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

4.2.4 Action sociale d'intérêt communautaire

- La communauté est compétente en matière d'action sociale dont les actions sont définies par l'intérêt communautaire.

4.3 Autres compétences supplémentaires

4.3.1 Cycle de l'eau hors GEMAPI

Missions portant, conformément à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, sur l'étude, l'exécution et l'exploitation des travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les bassins versants couvrant le territoire communautaire (bassin de l'OUDON, le bassin du VICOIN-JOUANNE-OUETTE et le bassin VILAINE-AMONT) suivant la répartition matérielle et territoriale suivante :

Bassin de l'OUDON	Bassin VICOIN-JOUANNE-OUETTE	Bassin VILAINE-AMONT
10°) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants ; 12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;	9°) Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ; 11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; 12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;	4°) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ; 11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; 12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

4.3.2 Aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques

La communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements touristiques suivants :

- Aire de camping-car de Saint-Jean-sur-Mayenne, lieu-dit « Les Marchanderies » avec équipements (quai, blocs sanitaires, barbecues) ;
- Aire de camping-car de Changé ;
- Terrain de camping du Coupeau à Saint-Berthevin ;
- Halte fluviale de Laval : rue du Vieux Saint Louis ;
- Halte fluviale d'Entrammes : le port Rhingeard ;
- Ponton situé sur les berges du Lactopôle à Laval – rive gauche de la Mayenne ;
- Ponton situé sur les berges du quai Gambetta à Laval – rive droite de la Mayenne ;

- Ponton situé sur la berge de Laval (canoë kayak) – rive gauche de la Mayenne, rue de la Filature ;
- Ponton situé sur la berge de Changé – rive droite de la Mayenne ;
- Le bateau « Vallis Guidonis ».

4.3.3 Espaces boisés et initiation à la nature

La communauté d'agglomération est compétente pour :

- L'aménagement, la gestion et l'entretien du bois de l'Huisserie ;
- L'organisation et la réalisation des actions menées par le Centre d'initiation à la nature (CIN) ;
- L'entretien et la gestion des bâtiments du site de la Blancherie situé au bois de l'Huisserie accueillant les services en charge de l'entretien du bois ainsi que le CIN.

4.3.4 Création et aménagement du réseau des chemins de randonnées

La communauté d'agglomération est compétente :

- pour élaborer un schéma directeur d'aménagement des chemins de randonnées ;
- pour la création, l'aménagement, l'entretien des chemins définis dans ledit schéma directeur.

4.3.5 Aménagement cyclable

La communauté d'agglomération est compétente :

- pour élaborer un schéma directeur d'aménagement cyclable ;
- pour la création, l'aménagement, l'entretien d'un réseau de pistes cyclables et/ou parc de stationnement dédié aux vélos, défini dans le schéma directeur d'aménagement cyclable ;
- pour l'attribution d'une aide financière à la création des aménagements cyclables qui correspondent aux orientations du schéma directeur d'aménagement cyclable.

4.3.6 Réseaux et services locaux de communications numériques

La communauté d'agglomération est compétente pour l'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux ainsi que de services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT.

4.3.7 Incendie et de secours

La Communauté d'agglomération est compétente pour le versement des contributions au budget du service d'incendie et de secours des communes dans les conditions prévues à l'article L. 1424-35 du CGCT.

4.3.8 Mobilier urbain lié à la mobilité

La Communauté d'agglomération est compétente pour l'acquisition, la réalisation, l'entretien et la gestion du mobilier urbain lié à la compétence communautaire en matière de mobilité mais non intégré à cette compétence, en ce compris les abris-voyageurs, et implanté sur l'ensemble des espaces et voies publics du territoire communautaire.

4.3.9 Enseignement supérieur, vie étudiante, recherche, transfert de technologie et technologie de la réalité virtuelle

La communauté d'agglomération est compétente en matière d'enseignement supérieur, de vie étudiante, de recherche et de transfert de technologie pour :

- La réalisation d'études nécessaires à la formalisation d'une stratégie globale (schémas prospectifs) ;
- La construction ou le soutien aux opérations immobilières destinées aux activités d'enseignement supérieur et de recherche et à la vie étudiante, ainsi que la gestion, y compris locative, des équipements réalisés et l'animation des espaces ainsi créés ;
- Le soutien des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la réalisation de projets prioritaires et/ou stratégiques ;
- Le soutien des initiatives étudiantes ;
- La présence et la participation à la vie des établissements (en ce compris conseil d'établissement, conseil scientifique...).

4.3.10 Gens du voyage

La communauté d'agglomération est compétente pour l'aide à la sédentarisation des gens du voyage.

4.3.11 Hippisme

La communauté d'agglomération est compétente pour les soutiens éventuels aux courses hippiques et aux hippodromes situés sur son territoire.

4.3.12 Action culturelle

La communauté d'agglomération est compétente pour mener les actions culturelles suivantes :

- Au titre de la lecture publique : conseil et expertise technique auprès des communes, réflexion globale et perspectives, coordination de la politique documentaire et du réseau, programme intercommunal d'animations et mise en réseau informatique ;
- Au titre de l'enseignement artistique : organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci ;
- Au titre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : conception, pilotage et animation d'une politique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle communautaire comprenant, sans préjudice des interventions communales en la matière, l'établissement et la mise en œuvre d'un programme d'actions intercommunales ;
- Au titre du soutien à des actions culturelles de structures tierces :
 - Soutien aux activités portées par la structure intervenant sur l'ensemble du territoire communautaire en matière d'arts de la rue et de l'espace public, éligible ou bénéficiant de la labellisation "CNAREP",
 - Soutien aux activités de la structure intervenant sur le territoire communautaire en matière de musiques actuelles, éligible ou bénéficiant de la labellisation "scène de musiques actuelles",
 - Participation au développement de la culture scientifique par le soutien aux activités du centre de culture scientifique, technique et industrielle ;
- Au titre des manifestations culturelles relevant de la compétence partagée « animation touristique », sans préjudice des interventions communales :

- organisation et animation de manifestations culturelles- dont les festivals – communautaires,
- soutien financier aux autres manifestations culturelles organisées sur le périmètre communautaire.

4.3.13 Aménagement, gestion et exploitation d'un crématorium

La communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation du crématorium des Faluères à Laval.

4.3.14 Participation aux investissements sur des infrastructures routières

La communauté d'agglomération est compétente pour la participation, sans préjudice de celle des communes membres, aux investissements suivants sur des infrastructures routières relevant du domaine public hors bloc communal :

- En agglomération : pour tous les types de projets d'investissement,
- Hors agglomération : pour les projets d'investissement permettant le développement des mobilités actives.

4.3.15 Soutien aux activités sportives

- Soutien au sport de haut niveau national,
- Soutien à l'événementiel sportif dans le cadre du Fonds communautaire d'aide à l'événementiel sportif (FAES),
- Soutien financier aux associations sportives du territoire pour l'utilisation par celles-ci, dans le cadre de leurs pratiques sportives de haut niveau exclusivement, des équipements publics dédiés situés sur le périmètre communautaire.

4.3.16 Emploi

- Élaboration et mise en œuvre d'actions dédiées à l'observation, la promotion et le développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle (PLIE, clauses d'insertion, chantiers d'avenir, ...) ;
- Gestion et animation d'espaces de proximité permettant l'accès aux services publics et à l'emploi ;
- Soutien des acteurs de l'insertion professionnelle et participation aux actions publiques en faveur de l'emploi.

4.3.17 Equipements publics à vocation multiple

- Participation, y compris par le biais d'une structure tierce, à la gestion de l'équipement dénommé "Espace Mayenne"
- Entretien et gestion des équipements sis 109 et 109 bis avenue Pierre de Coubertin à Laval

4.3.18 France Services

Aménagement, gestion et entretien des locaux accueillant l'espace France Services situé à Loiron-Ruillé, incluant l'accueil des usagers concernés ainsi que la participation à la convention France Services correspondante et la définition des obligations de service au public y afférentes.

Article 5 - Modalités d'intervention et modes de coopération

La communauté d'agglomération peut recourir à tout mode de gestion prévu par le droit en vigueur ; à ce titre, elle peut notamment adhérer ou prendre des participations dans des structures tierces dont l'objet social concerne, en tout ou partie, l'un de ses domaines d'intervention et prendre part à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre des politiques contractuelles avec les partenaires susceptibles d'accompagner ou soutenir la réalisation de ses missions.

Elle peut également recourir à tout mode de coopération ou dispositif de mutualisation, institutionnel ou conventionnel applicable aux communautés d'agglomération.

Elle est autorisée à mener, si ses communes membres lui confient cette charge, tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement de commandes dans les conditions et modalités énoncées à l'article L. 5211-4-4 du CGCT.

Elle est également autorisée à exercer, au nom et pour le compte du département ou de la région, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités et à déléguer à un département ou à une région tout ou partie d'une compétence qui lui a été transférée par ses communes membres dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur.

Article 6 - Modifications statutaires

Les présents statuts peuvent être modifiés selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et, en particulier, s'agissant des procédures de droit commun, les articles L. 5211-17 à L. 5211-20 du CGCT portant notamment sur le transfert et le retrait de compétences ainsi que sur l'adhésion et le retrait de communes membres.

Article 7 - Budget

Le budget de la communauté est présenté, voté et exécuté dans les formes prévues par le Code général des collectivités territoriales et les textes applicables en la matière.

Il comprend les recettes et dépenses de la Communauté telles que prévues par les lois et règlements en vigueur.

Article 8 - Organes de la communauté

8.1 Conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de représentants des communes membres désignés dans les conditions prévues au titre V du livre Ier du code électoral. Le nombre de sièges au conseil communautaire et leur répartition sont fixés selon les modalités et conditions énoncées à l'article L. 5211-6-1 du CGCT et constatés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département préalablement au renouvellement général des conseils municipaux.

8.2 Bureau

Le bureau de la communauté comprend le président, un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, un ou de plusieurs autres membres.

Sa composition, en particulier le nombre de vice-présidents, est déterminée par délibération du conseil communautaire.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

8.3 Délégations du conseil communautaire

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation du conseil communautaire dans les limites fixées par les dispositions légales en vigueur et en particulier par l'article L. 5211-10 du CGCT.

8.4 Règlement intérieur

Conformément aux dispositions du CGCT, la Communauté se dote d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil communautaire à l'issue de son renouvellement général. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Article 9 - Dissolution de la communauté

La dissolution de la communauté d'agglomération peut être prononcée dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 10 - Comptable public

Les fonctions de receveur de la communauté d'agglomération sont assurées par le comptable public compétent territorialement



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 088/2024

SÉANCE N° 5 DU 30 SEPTEMBRE 2024

STATUTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (jusqu'à 19 h 58), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 33), Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 58), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Julien Brocaïl, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 30), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 38), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Pierre Besançon, Christelle Alexandre (jusqu'à 20 h 33), Louis Michel et Marcel Blanchet.

Étaient absents ou excusés

Damien Richard, Annette Chesnel, Guillaume Agostino, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Christine Dubois, Olivier Barré et Michel Rocherullé.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeais, Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Kamel Oghi a donné pouvoir à Camille Petron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Caroline Garnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 58), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Gérard Travers a donné pouvoir à Sébastien Destais, Vincent Paillard a donné pouvoir à Éric Morand (à partir de 19 h 30), Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Corinne Segretain a donné pour à Christelle Alexandre, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Céline Loiseau et Louis Michel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 1^{er} octobre 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

STATUTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et suivants et L5216-5,

Vu les délibérations n° 146/2020 et n° 32/2023 du conseil communautaire sur l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 26/2021 du conseil communautaire portant adoption de la feuille de route 2020-2026,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 87/2024 approuvant les nouveaux statuts de Laval Agglomération,

Vu les réunions de la Conférence des Maires,

Considérant que lorsque l'exercice de compétences statutaires est subordonné à la définition de leur intérêt communautaire, cette définition doit être approuvée par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Sur proposition du bureau communautaire,

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Est approuvée la définition de l'intérêt communautaire des compétences statutaires de la Communauté qui le requièrent comme suit :

1) Définition d'intérêt communautaire de la compétence « développement économique », pour la compétence politique locale du commerce :

1-1) la définition de la stratégie de développement et d'aménagement commercial de l'agglomération lavalloise et sa traduction dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi) ainsi que la réalisation des études préalables à la définition de cette stratégie,

1-2) l'observation des dynamiques et des équilibres commerciaux à l'échelle de l'agglomération,

1-3) l'analyse technique des dossiers de CDAC, dont une note synthétique sera adressée au Maire de la commune d'implantation du projet ou son représentant, au président de l'EPCI ou son représentant et au président du SCoT ou son représentant, dans l'optique d'une approche commune et partagée des dossiers, préalablement aux réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC),

1-4) l'organisation de conférences sur les problématiques commerciales du territoire (Les Rencontres du Commerce)

1-5) l'accompagnement technique dans la définition et la mise en œuvre opérationnelle du volet commerce des projets urbains portés par l'agglomération ou les communes (ex : opération de revitalisation de territoire prévue dans le programme "Action Cœur de Ville" porté par l'État, projets ANRU, projets de centre-bourgs, ZAC...)

1-6) la tenue d'une réunion communautaire d'échanges sur les dérogations au repos dominical dans les commerces autorisés par les maires, conformément à l'article L.3132-26 du code du travail, préalablement aux délibérations des conseils municipaux

2) Définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence « aménagement de l'espace » :

Au titre de la définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement, les projets d'opérations suivants :

- la réhabilitation/reconversion de la friche de l'ancienne fonderie à Port-Brillet
- la transformation par renouvellement urbain, le cas échéant au-delà du périmètre de la zone d'activités correspondante, du Technopôle en Eco-campus à Laval et Changé
- le développement d'un projet urbain de nouveau quartier multi-activités autour du stade Francis Le Basser à Laval

3) Définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence « équilibre social de l'habitat » :

3-1) Politique du logement d'intérêt communautaire

Outre les interventions découlant du Programme Local de l'Habitat, sont reconnues d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- les actions visant à une répartition équilibrée et diversifiée du logement et celles favorisant les parcours résidentiels des ménages, à travers notamment : le soutien financier aux ménages pour l'acquisition de logements anciens dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif prévu par le Programme Local de l'Habitat ou encore les partenariats avec les communes et les organismes bailleurs permettant de définir une programmation annuelle des logements sociaux,
- les partenariats et les dispositifs en faveur de l'information et du conseil sur le logement afin de permettre l'information des élus et des particuliers sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement (Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL), association pour les jeunes,...),
- les actions en faveur du développement d'un meilleur équilibre du peuplement, notamment du logement social à l'échelle de l'agglomération dans la recherche d'une plus grande mixité sociale (animation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) de logement social, ainsi que du dispositif de gestion partagée des dossiers de demande).

3-2) Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire toutes les opérations de construction, d'acquisition, d'amélioration ou de réhabilitation de logements sociaux. À ce titre, Laval Agglomération est compétente pour mettre en place des aides directes en faveur de la production, la réhabilitation, l'accessibilité des logements sociaux, des habitats adaptés, notamment pour la sédentarisation des gens du voyage, ainsi que des aides indirectes (garantie d'emprunts).

Il est à noter que les interventions concomitantes des communes en matière d'opération de logement social ne sont pas exclues (financement, garantie, apport foncier, aménagements...).

3-3) Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

La participation au Plan Départemental d'Actions en faveur du Logement et de l'Hébergement des Publics Défavorisés (PDALHPD) ainsi que la participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sont déclarées d'intérêt communautaire, de même que les actions de soutien aux organismes en faveur des publics spécifiques identifiés dans le programme Local de l'Habitat.

3-4) Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire, les études, le suivi, la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'habitat privé anciens incitatifs ou coercitifs (OPAH, FIG, RHI, THIRORI...), la création, le suivi et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention financière en faveur de la qualité de l'habitat privé

4) Définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence « voirie et parcs de stationnement » :

4-1) Au titre de la voirie :

- les voiries communales identifiées au sein du Plan Global de trafic de la Mayenne comme relevant du réseau dit structurant,
- les voiries communales répertoriées dans le tableau et les plans joints en annexe,

La compétence s'exerçant sur la voie et ses dépendances (trottoirs, éclairage de la voie, espaces verts indissociables...).

4-2) Au titre des parcs de stationnement :

Les parkings-relais de la Jaunaie, de l'Octroi, de Saint Nicolas et de la Technopole

5) Définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

5-1) Équipements Sportifs :

- Stade Francis le Basser à Laval
- Équipements du centre d'entraînement de football des Gandonnières à Laval
- Stade d'athlétisme à Laval
- Golf de Changé
- Les huit terrains de sports en gazon synthétique suivants :
 - Louis Béchu 91 avenue de Paris à Laval
 - Stade de la Croix des Landes n°2 Le Bourny Chemin de l'Aillerie à Laval
 - Stade des Rosiers rue des Rosiers à L'Huisserie
 - Complexe sportif Robert Hubert n°2, 2 avenue Pierre de Coubertin à Saint-Berthevin
 - Stade municipal n°2 rue Pierre Bourré à Louverné

- Stade Claude Sablon n°2, zone artisanale de la Mairie à Saint-Ouën-des-Toits
- Galbé – Stade de Galbé, rue Gaultier de Vaucenay à Bonchamp
- Stade municipal 1 rue Pierre de Coubertin à Loiron-Ruillé
- la piscine Saint-Nicolas à Laval
- le parc Aquatique de "l'Aquabulle" à Laval

5-2) Équipements culturels

- le théâtre de Laval
- le théâtre des 3 Chênes
- l'équipement à vocation culturelle multiple, et notamment d'établissement d'enseignement artistique/conservatoire intercommunal, dénommé "le Quarante"
- les locaux accueillant le centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle
- l'équipement pour la diffusion de musiques actuelles dénommé le 6par4
- les locaux accueillant la structure labellisée CNAREP

6) Définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire"

6-1) Au titre de la santé :

6-1-1) L'animation, le pilotage et la coordination du Contrat local de santé

6-1-2) L'animation du Conseil Local de Santé Mentale,

6-1-3) La gestion d'un service mobile d'intervention "Santé mentale et précarité".

6-1-4) Les actions en faveur des services et structures de santé visant au moins un des trois objectifs suivants :

- Maillage du territoire communautaire en services et structures de santé,
- Intervention sur une zone de carence en offres de soins,
- Réponse aux besoins en offres de soins d'un public vulnérable.

L'intervention effective de la Communauté d'agglomération sur un projet répondant à l'un ou plusieurs de ces objectifs est en outre conditionnée au vote d'une seconde délibération adoptée aux deux tiers des suffrages exprimés et reconnaissant d'intérêt communautaire le projet considéré.

6-2) Le dispositif argent de poche,

6-3) L'accompagnement des structures tierces intervenant en faveur de la réinsertion et l'accès aux besoins essentiels des usagers en situation de précarité, exclusivement pour les actions susceptibles de répondre aux critères adoptés dans le cadre du règlement d'aides communautaire.

6-4) L'organisation, la gestion et l'animation du relais petite enfance (RPE) itinérant ayant un rayonnement sur les communes de l'ex pays de Loiron.

Cette nouvelle définition entrant en vigueur à la même date que l'arrêté préfectoral adoptant les nouveaux Statuts approuvés par délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2024.

Article 2

Les délibérations n° 146/2020 et n° 32/2023 du conseil communautaire sur l'intérêt communautaire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

La présente délibération sera notifiée à l'ensemble des communes membres de Laval Agglomération.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault

Tableau des linéaires des voies communautaires Communes et zones	Types de voies communautaires (ml)				Total général
	Voie de circulation	Parking	Cheminement doux	Chemin de service	
AHUILLE	432		176		608
FR53001ZA01	432		176		608
ZA de la Girardière					
Chemin Doux			176		176
rue de la girardière	432				432
ARGENTRE	903			43	946
FR53007ZA01	903			43	946
ZA de la Carie					
Chemin de Service				43	43
Impasse de la carie	129				129
rue de la carie	774				774
BONCHAMP-LES-LAVAL	6 009	73		206	6 288
FR53034ZA01	929				929
ZI Nord					
Impasse Barbé	345				345
Rue des Pierres	584				584
FR53034ZA02	4 030	73		206	4 310
ZI Sud					
Aire Info		73			73
Boulevard des Grands Bouessays	1 125				1 125
Chemin de Service				206	206
Impasse des Frères Lumière	173				173
Rue Bernard Palissy	663				663
Rue des Martinières	283				283
Rue Gutemberg	543				543
Rue Pierre Lemonnier	739				739
Rue Zis	198				198
Voie communale du Maine N°133	307				307
FR53034ZA03	1 049				1 049
ZA de la Chambrouillère					
Rue Charle de Gaulle	344				344
Rue de la Chambrouillère	556				556
Rue de la Petite Motte	149				149
CHANGE	14 857	517	856	819	17 049
FR53054ZA01	3 642	79		643	4 363
ZA des Morandières					
Accès Lactalis	516				516
Aire Info		79			79
Boulevard Galilée	557				557
chemin de Chambord	422				422
Chemin de Service				490	490
chemin rural de Service				152	152
Rue Charles Darwin	377				377
Rue Copernic	1 175				1 175
Rue Jean Baptiste Lamarck	463				463
Rue Marie Sophie Germain	131				131
FR53054ZA02	3 827	249	599		4 675
Parc Universitaire & Technologique					
Aire Info		51			51
Chemin			454		454
Rue Albert Einstein	1 195	153			1 349
Rue Charles Nicolle	350				350
Rue de Broglie	343				343
Rue du Commandant Cousteau	397				397
Rue George Charpak	412				412
Rue Léonard de Vinci	478				478
Rue Louis De broglie	45				45
Rue Marie Curie	347				347
Rue Pierre Gilles de Gesnes	259	45			303
(vide)			145		145
FR53054ZA03	2 975	127	257	176	3 534
ZA des Grands Prés					
Aire Info		127			127
Chemin			257		257
Chemin de Service				176	176
Chemin du theil	39				39
CR n°16 de chambootz	167				167
Impasse Maurice Allais	122				122
Rue Ferdinand Buisson	1 968				1 968
Rue Jean Dausset	680				680
FR53054ZA04	299				299
ZA de la Fonterie					
Impasse des Cordonniers	101				101
Impasse des tailleurs	198				198
FR53054ZA05	453				453
ZA de Niaflès					
Chemin dit de l'Aunay	159				159
Voie le Carrefour	294				294
FR53054ZA06	733				733
ZA des Bordagers-Manouvriers					
Rue des Bordagers	375				375
Rue des Manouvriers	358				358
FR53054ZA07	728				728
ZA de la Brique -Biochère					

Rue de la Biochère	304			304	
Rue de la Brique	424			424	
FR53054ZA08	1 472			1 472	
ZA des Dahinières					
Chemin des Noyers	160			160	
Chemin Rural des Dahinières	230			230	
Rue Des Dahinières	1 082			1 082	
FR53130ZA02	729	63		792	
ZI des Touches					
Avenue de Mayenne	602	63		665	
Giratoire des Vignes	127			127	
ENTRAMMES	1 247	24		1 271	
FR53094ZA01	1 247	24		1 271	
ZA du Riblay					
Rue artisanal	182			182	
Rue du Riblay	608	24		632	
Voie Artisanal du riblay	135			135	
(vide)	322			322	
FORCE	365		24	389	
FR53099ZA01	365			365	
ZA de L'Huilerie					
Chemin de l'Huilerie	365			365	
FR53099ZA02			24	24	
ZA du Gros Chêne					
Chemin de Service			24	24	
LA BRULATTE	1 222			1 222	
FR53045ZA01	1 017			1 017	
Parc Du Bois aux Moines					
Rue du bois au Moine	1 017			1 017	
FR53045ZA02	206			206	
ZA de Parigné					
Chemin de Parigné	206			206	
LA GRAVELLE	2 719	157	690	3 566	
FR53108ZA01	1 528	90	332	1 951	
Zone de l'Ecoparc					
Rue de l'Ecoparc	1 528	90	221	1 840	
(vide)			111	111	
FR53108ZA02	1 190	67	358	1 615	
ZA des Pavés					
Chemin			115	115	
Chemin de la brousse	183			183	
Chemin de Service			243	243	
Rue des Chênes	308	67		375	
Rue des Merisiers	407			407	
Rue des Saules	293			293	
LAVAL	27 566	1 345	174	2 298	31 383
FR53054ZA01	439			439	
ZA des Morandières					
Boulevard Galilée	327			327	
Chemin Rural	112			112	
FR53054ZA02	201			201	
Parc Universitaire & Technologique					
Place Geroge Macé	201			201	
FR53130VO01		206		206	
Parking du Bas des Bois					
Rue des Bas des Bois		206		206	
FR53130VO02		371		371	
Parking Relais de la Jaunaie					
Rue des Français libres		371		371	
FR53130VO03		108		108	
Parking Relais Octroi					
Rue Charles Toutain		108		108	
FR53130ZA01	5 048	214	57	5 319	
ZA des Bozées					
Aire INFO N°1 les bozées		37		37	
Aire INFO N°2 les Bozées		32		32	
Allée de Grèce	216			216	
Avenue de la Communauté Européenne	1 782			1 782	
Chemin des Bozées			57	57	
Impasse de london	66			66	
Parking Cimetière des Faluères	79	145		224	
Rond point Avenue de Tours	179			179	
Rue d'Amsterdam	283			283	
Rue de Berlin	509			509	
Rue de Bruxelles	415			415	
Rue de London	652			652	
Rue de Rome	868			868	
FR53130ZA02	7 501	202	210	7 913	
ZI des Touches					
Aire INFO des Touches N°1		49		49	
Aire INFO des Touches N°2		62		62	
Aire INFO des Touches N°3		57		57	
Boulevard Buffon	669			669	
Boulevard Clément Ader	445			445	
Boulevard Denis Papin	841			841	
Boulevard Henri Becquerel	1 033			1 033	
Boulevard Léon Bollée	717			717	
Boulevard Louis Ampère	820			820	

Chemin des Touches	371			210	582
Parking		35			35
Rue Cugnot	237				237
Rue Des Frères Lumière	567				567
Rue Edouard Branly	267				267
Rue Etienne Lenoir	477				477
Rue Jean Baptiste Lafosse	451				451
Rue Jean Rostand	276				276
Rue Marsellin Berthelot	329				329
FR53130ZA03	1 852	63			1 915
ZA des Montrons					
Aire Info		63			63
Rue de la Trottinière	247				247
Rue Du Grand Montron	1 381				1 381
Rue du Petit Montron	56				56
ZA des Montrons	168				168
FR53130ZA04	1 309	71		1 374	2 754
ZA de la Gaufrie					
Aire INFO de la Gaufrie		71			71
Bretelle ZA Gaufrie D771	114				114
Chemin				354	354
Impasse ZA Gaufrie	130				130
Rue du Pont au Chat	1 064				1 064
(vide)				1 020	1 020
FR53130ZA05	3 164	66	117	87	3 434
ZA des Alignès					
Chemin des Alignes	286				286
Passage de la Chartrie				87	87
Rue de la Malle	262				262
Rue des Alignes	521				521
Rue Emile Brault	595	31			626
Rue Georges Coupeau	630	35			665
Rue Henri Bâtard	410				410
Rue le Grand Alignés			117		117
Rue Robert Wauxion	227				227
Rue Simone Veil	232				232
FR53130ZA06	1 127				1 127
ZA des Français Libres					
Avenue des Français Libres	802				802
Rue Fernand Soulet	325				325
FR53130ZA07	1 376				1 376
ZA de la Grivonnière					
Avenue du Maréchal De lattré de Tassigny	635				635
Passage Dr Bernard Queinnec	84				84
Rue André Chateau	160				160
Rue Bir Hakeim	272				272
Rue du Docteur Paul Mer	227				227
FR53130ZA08	1 395	45			1 439
ZA Sainte Melaine					
Chemin de la Maignanerie	325				325
Impasse St Melaine	101				101
Rue du Pressoir Salé	482				482
Rue Sainte Melaine		45			45
Rue St Melaine	487				487
FR53130ZA09	983			626	1 609
ZA de la Beucherie					
Chemin de Service				626	626
ZA de la Beucherie	983				983
FR53130ZA10	301				301
ZA du Point du Jour					
Impasse d'Angers	141				141
Impasse des Blardières	160				160
FR53130ZA11	1 543				1 543
ZA du Bourny					
Allée Louis Vincent	138				138
Impasse du Bourny	106				106
Rue Berthe Marcou	276				276
Rue du Bourny	465				465
Rue Jean Guéhenno	98				98
Rue Léon Jouhaux	460				460
FR53130VO04	1 329				1 329
Bd Duguesclin					
Bd Duguesclin	1 329				1 329
LE GENEST-SAINT-ISLE	325			192	517
FR53103ZA01	174				174
ZA de la Vallée Verte					
Impasse de la vallée vert	174				174
FR53103ZA02	151			192	343
ZA des Glatinés					
Chemin de Service				192	192
Rue des Glatinés	151				151
L'HUISSERIE	1 037		155	129	1 321
FR53119ZA01	473			129	602
ZA du Tertre					
Chemin				129	129
Rue de ZA du Tertre	269				269
Rue de ZA du Tertre N°1	204				204
FR53119ZA02	563		155		719

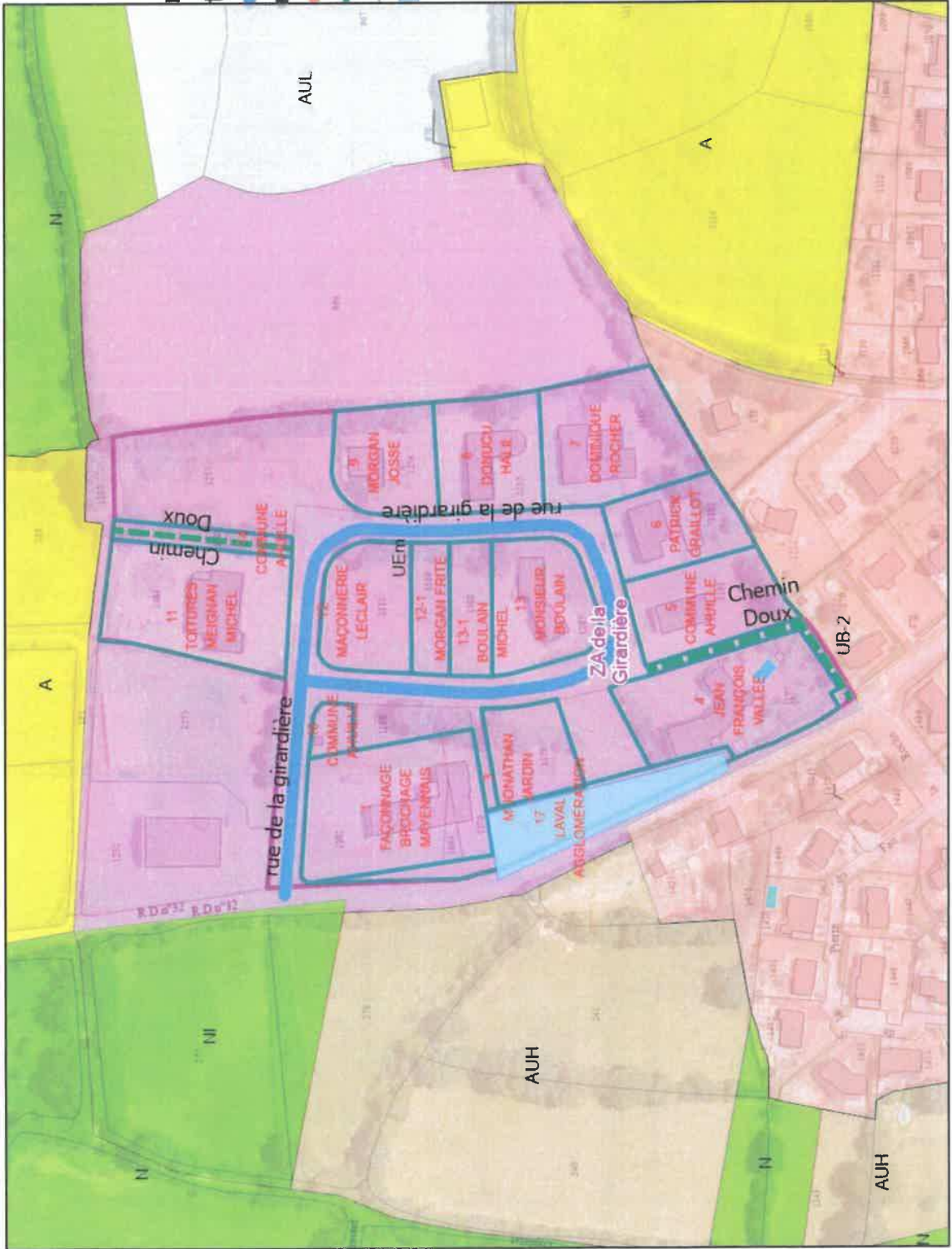
ZA de l'Aubepin				155	155
Chemin					112
Impasse	112				112
Rue de la ZA de l'Aubepin	451				451
FR53119ZA03	0				0
ZA du Grand Chemin					
Rue du Roquet de la Grange	0				0
LOIRON-RUILLE	644			222	866
FR53137ZA01	164				164
ZA Des Roches					
Chemin du Pont a Bascule	98				98
Rue de la ZA des Roches	66				66
FR53137ZA02	480			222	702
ZA de Chantepie					
Chemin dit de Chantepie	480			222	702
LOUVERNE	7 096	134		2 235	536
FR53140ZA01	2 383	59			2 737
Zone Autoroutière					
Allée de la communication	479				479
Boulevard de la Communication	1 614	59			1 674
Chemin de Service				295	295
Rue des Carriers	220				220
(vide)	69				69
FR53140ZA02	1 459	22		2 235	3 717
ZA de la Motte Babin					
Rue de la Motte Babin	474				474
Rue Za de la motte Babin N°1	985	22			1 007
(vide)				2 235	2 235
FR53140ZA03	1 327	53			1 380
ZA Beausoleil					
Parking Info		53			53
Rue René Cotty	657				657
Rue ZA Artisanale de Beausoleil	670				670
FR53140ZA04	1 653				1 894
ZA de Pont Martin					
Avenue des Cyprès	439				439
Chemin de Service				241	241
Rue Augustin Fresnel	268				268
Rue Denis Papin	516				516
Rue Jerome Cardan	213				213
Rue Pierre et Marie Curie	218				218
FR53140ZA05	274				274
ZA de l'Océane					
RUE Claude Chappe	274				274
LOUVIGNE	772	25			88
FR53141ZA01	772	25			88
ZA de la Chauvinière					
Chemin de Service				88	88
Rue de la Noé	266	25			291
Rue de la ZA Chauvinière	506				506
MONTFLOURS	145	26			171
FR53156ZA01	145	26			171
ZA du Mottay					
Rue de La ZA Mottay	145	26			171
MONTIGNE-LE-BRILLANT	516			255	771
FR53157ZA01	366			255	620
ZA du Haut Chêne					
Chemin de Service				255	255
Rue de la ZA du Haut Chêne	366				366
FR53157ZA02	151				151
ZA de Montigné le Brillant					
Rue de la Zone Artisanale	151				151
NUILLE-SUR-VICOIN	238				238
FR53168ZA01	238				238
ZA de la Martinière					
Rue ZA de la Martinière	238				238
PARNE-SUR-ROC	332			173	505
FR53175ZA01	332			173	505
ZA de l'Epronnière					
Chemin				173	173
(vide)	332				332
PORT-BRILLET	588				588
FR53182ZA01	209				209
ZA de la Croix des Aulnays					
Rue de la Maille	209				209
FR53182ZA02	379				379
ZA Village d'Artisan					
Rue du Village d'Artisan	379				379
SAINT-BERTHEVIN	13 453	255		1 961	219
FR53201VO01	3 117	72			3 189
Boulevard des Loges					
Boulevard des Loges	3 117	72			3 189
FR53201VO02	2 132	123			2 255
Boulevard René et Marius Gruau					
Boulevard René et Marius Gruau	2 132	123			2 255
FR53201ZA02	990	30			1 178
ZA du Chatellier 2				158	1 178

Impasse de la Perche				158	158
Rue de Corbusson	483	30			514
Rue du Chatellier	507				507
FR53201ZA03	1 292		1 696		2 988
ZA du Millénium					
Avenue Victor Hugo	206				206
Chemin			1 696		1 696
Rue André Citroën	413				413
Rue de la Colterie	208				208
Rue Louis Renault	465				465
FR53201ZA04	2 313			61	2 374
ZA Louis Armand					
Boulevard Louis Armand	1 381				1 381
Boulevard René et Marius Gruau	271				271
Chemin	110			61	171
Impasse	251				251
Rue Albert Thomas	248				248
(vide)	51				51
FR53201ZA05	1 983	30	266		2 278
ZA des Loges					
Allée de la Goberie	343				343
Boulevard de la Vannerie	655				655
Boulevard de l'Industrie	827				827
Boulevard des Loges		30			30
Chemin			266		266
Rue de la Goberie	157				157
FR53201ZA06	289				289
ZA de la Croix des Landes					
Rue de la Croix des Landes	289				289
FR53201ZA07	444				444
ZA des Giraumeries					
Rue des Giraumeries	444				444
FR53201ZA08	149				149
Plateforme de Transport Combiné Rail Route					
Accès OUEST	149				149
FR53201ZA09	744				744
ZA des Chênes					
Rue de la Solidarité	75				75
Rue des Chênes	507				507
Rue du clos Chenil	162				162
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	207				207
FR53224ZA01	207				207
ZA de la Roussière					
Impasse de la Roussière	134				134
Rue de la Roussière	73				73
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	566		97		663
FR53229ZA01	566		97		663
ZA de Chaffenay					
Chemin			97		97
Rue de Chaffenay	566				566
SAINT-OUEN-DES-TOITS	491				491
FR53243ZA01	177				177
ZA de la Maitrie					
Rue ZA de la Maitrie	177				177
FR53243ZA02	314				314
ZA de la Meslerie					
Rue ZA de la Meslerie	314				314
SAINT-PIERRE-LA-COUR	305			46	351
FR53247ZA01	305			46	351
ZA de la Balorais					
Chemin de Service				46	46
Rue de la Balorais	305				305
SOULGE-SUR-OUETTE	713				713
FR53262ZA01	364				364
ZA de Soulgé Sur Ouette 1					
Chemin de Attelées	129				129
Impasse des attelées	235				235
FR53262ZA02	294				294
ZA de Soulgé Sur Ouette 2					
Rue de Laval	294				294
FR53262ZA03	54				54
ZA de Soulgé Sur Ouette 3					
(vide)	54				54
Total général	82 748	2 558	5 828	5 765	96 899

Ahuillé

ZA de la Girardière

FR53001ZA01

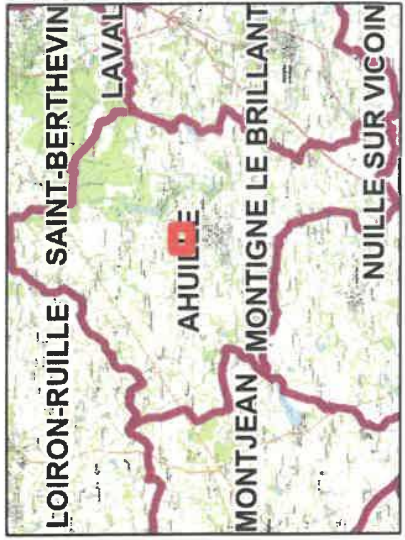


Légende

	Voie de circulation
	Parking
	Chemin de service
	Cheminement doux
	<toutes les autres valeurs>
	Bassins Eaux Pluviales

PLUI	UA	UR: US	UB	UE	UH	UL	U-OAPR	AUH	AUE	AUL	AU-OAPR	A

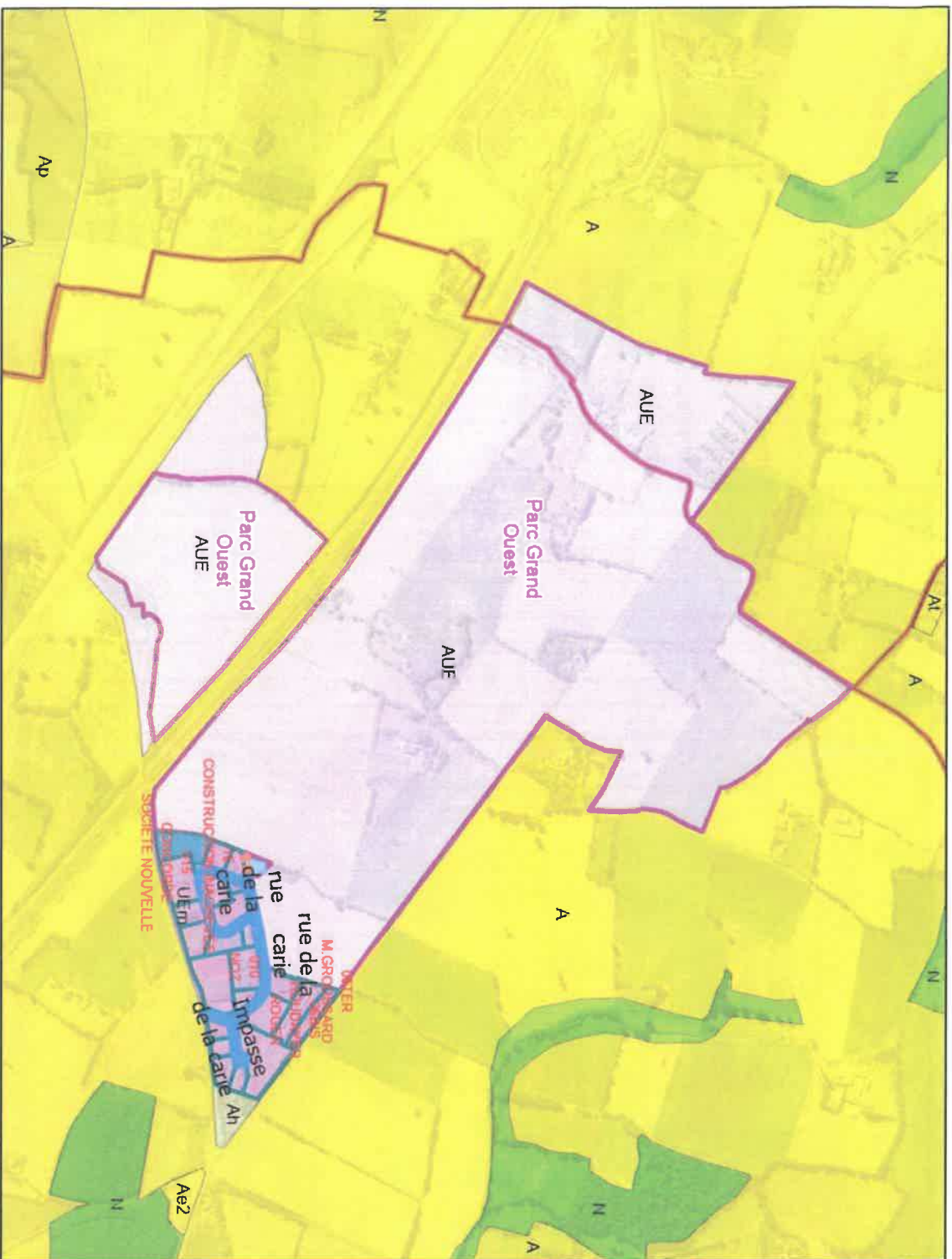
	AF
	AF
	N
	NI
	NI



Argentré

Parc Grand Ouest

FR53007ZA02



Légende

type	PLUI
Voie de circulation	UA
Parking	UR: Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Basins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

	Af
	Af'
	N
	Nf
	Nf'

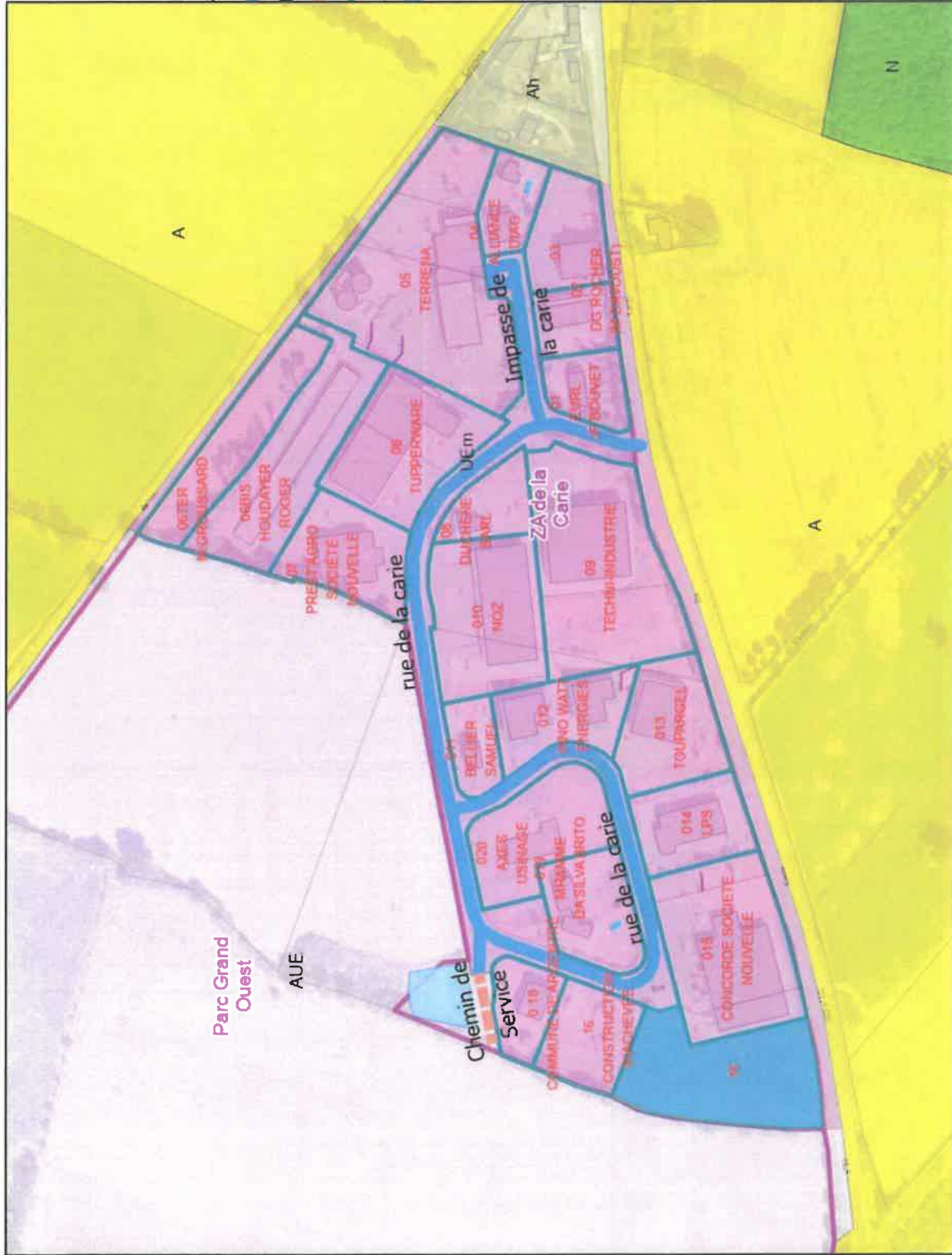
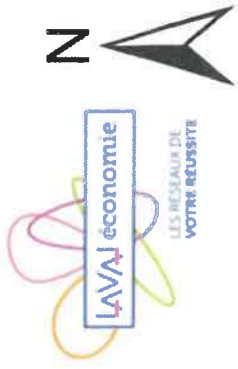


Date: 27/12/2024

Page 2 sur 76

Argentré ZA de la Carie

FR53007ZA01



Légende

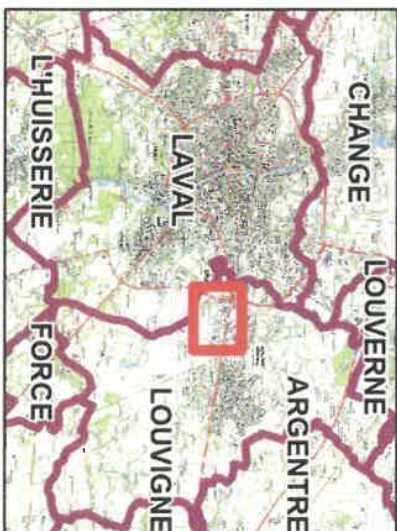
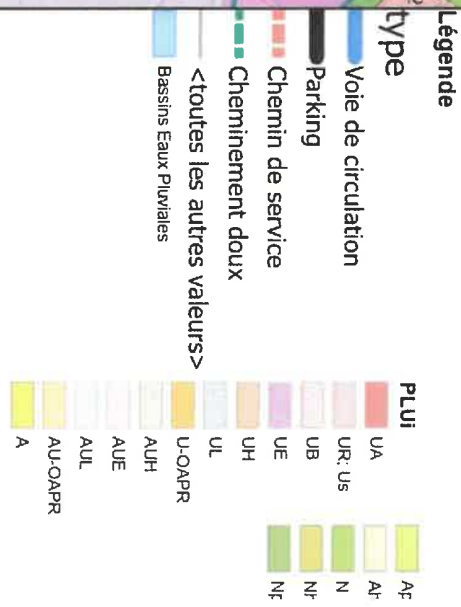
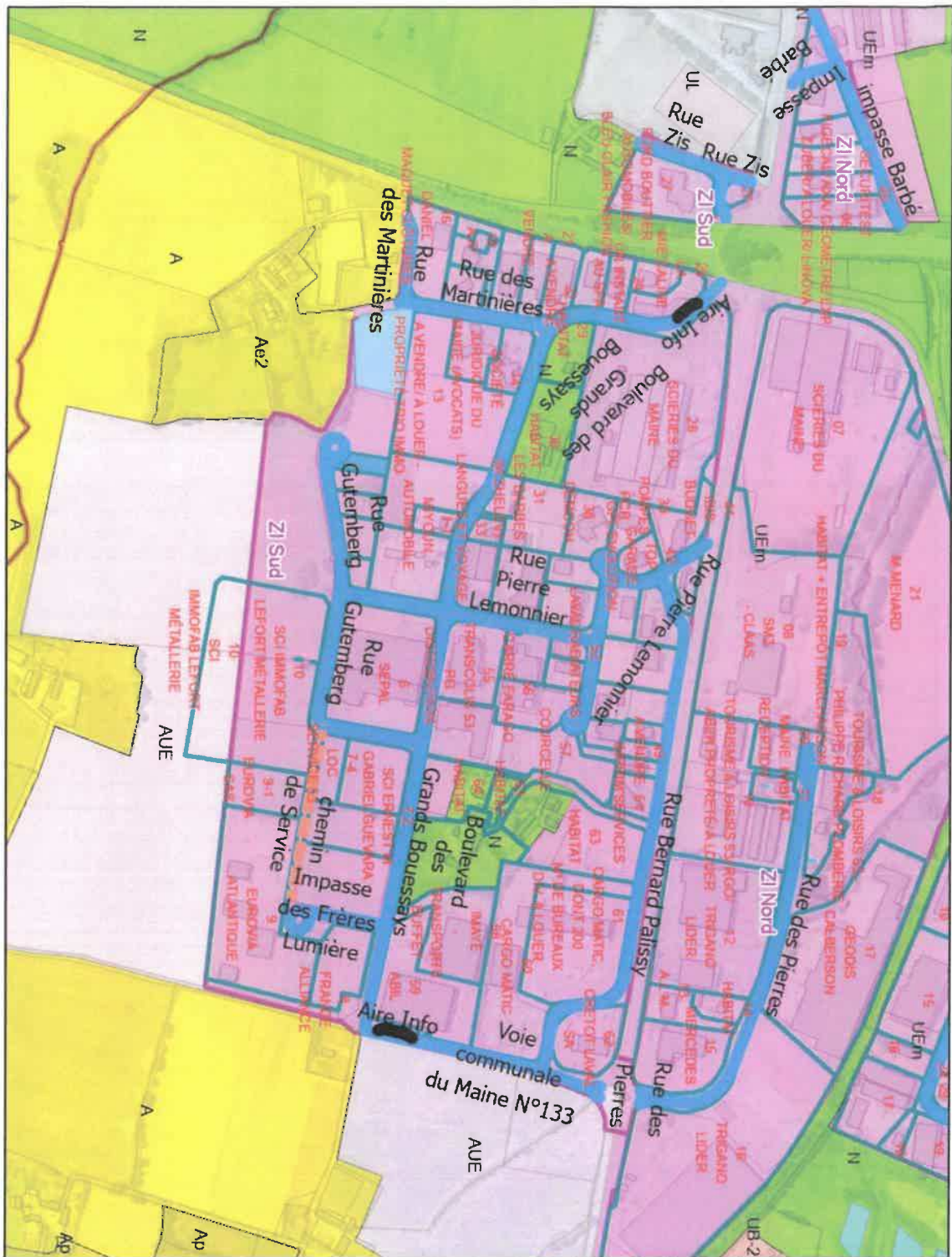
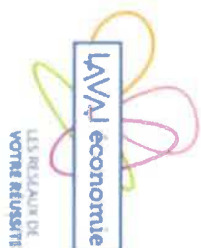
type	PLUI	<toutes les autres valeurs>
Voie de circulation	UA	U-OAPR
Parking	UR; Us	AUH
Chemin de service	UB	AUE
Cheminement doux	UE	AUL
	UH	AU-OAPR
	UL	A
	U-OAPR	
Bassins Eaux Pluviales		



Mètres

Bonchamp ZI Sud

FR53034ZA02

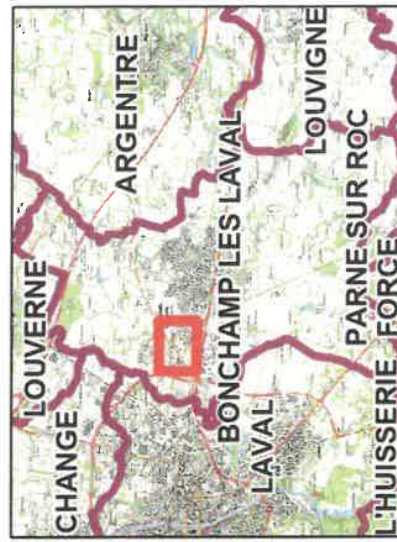
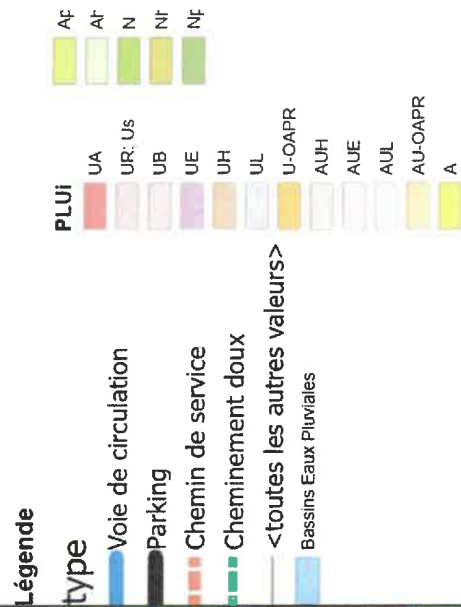
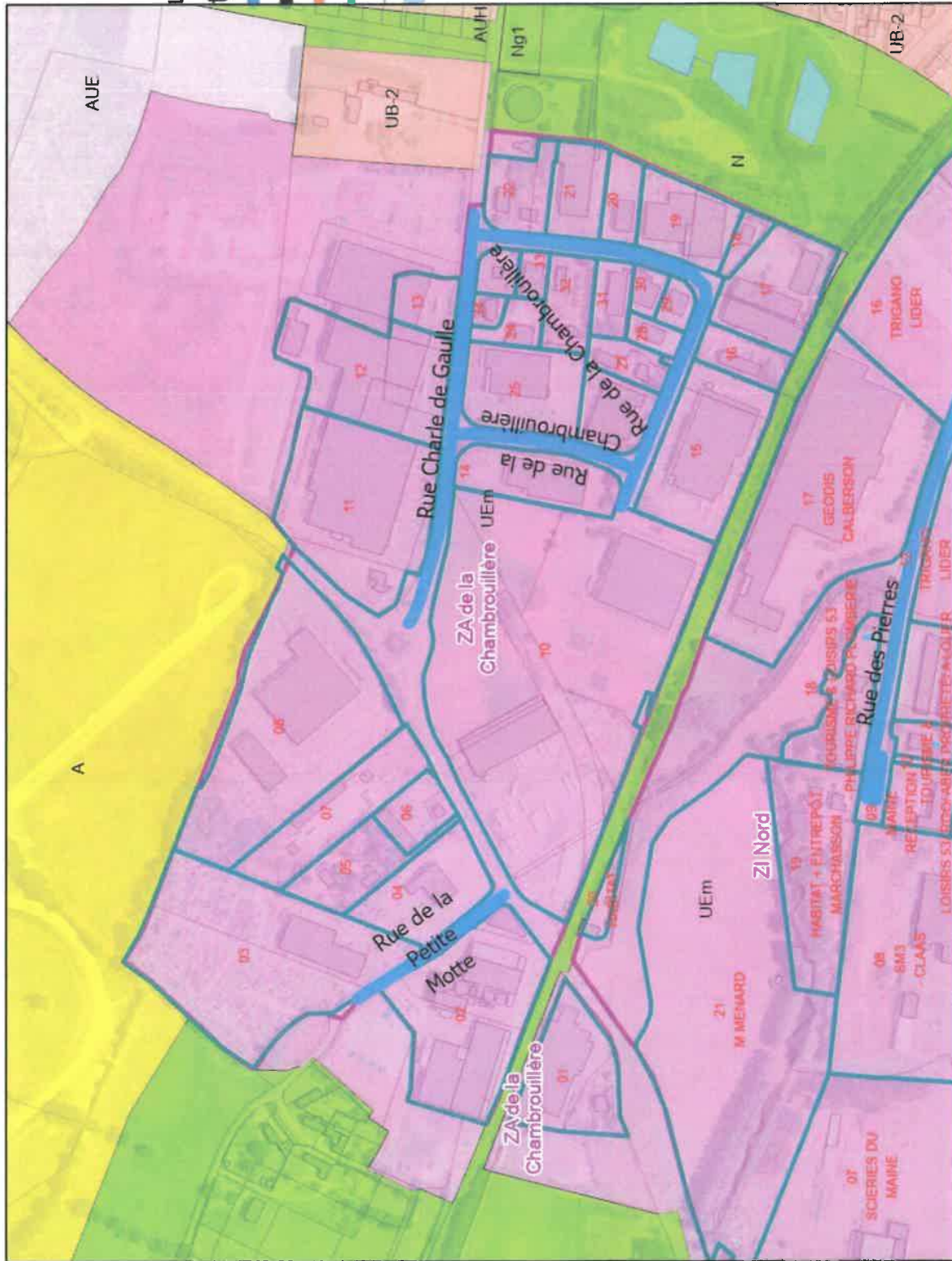


Date: 27/12/2024

Page 4 sur 76

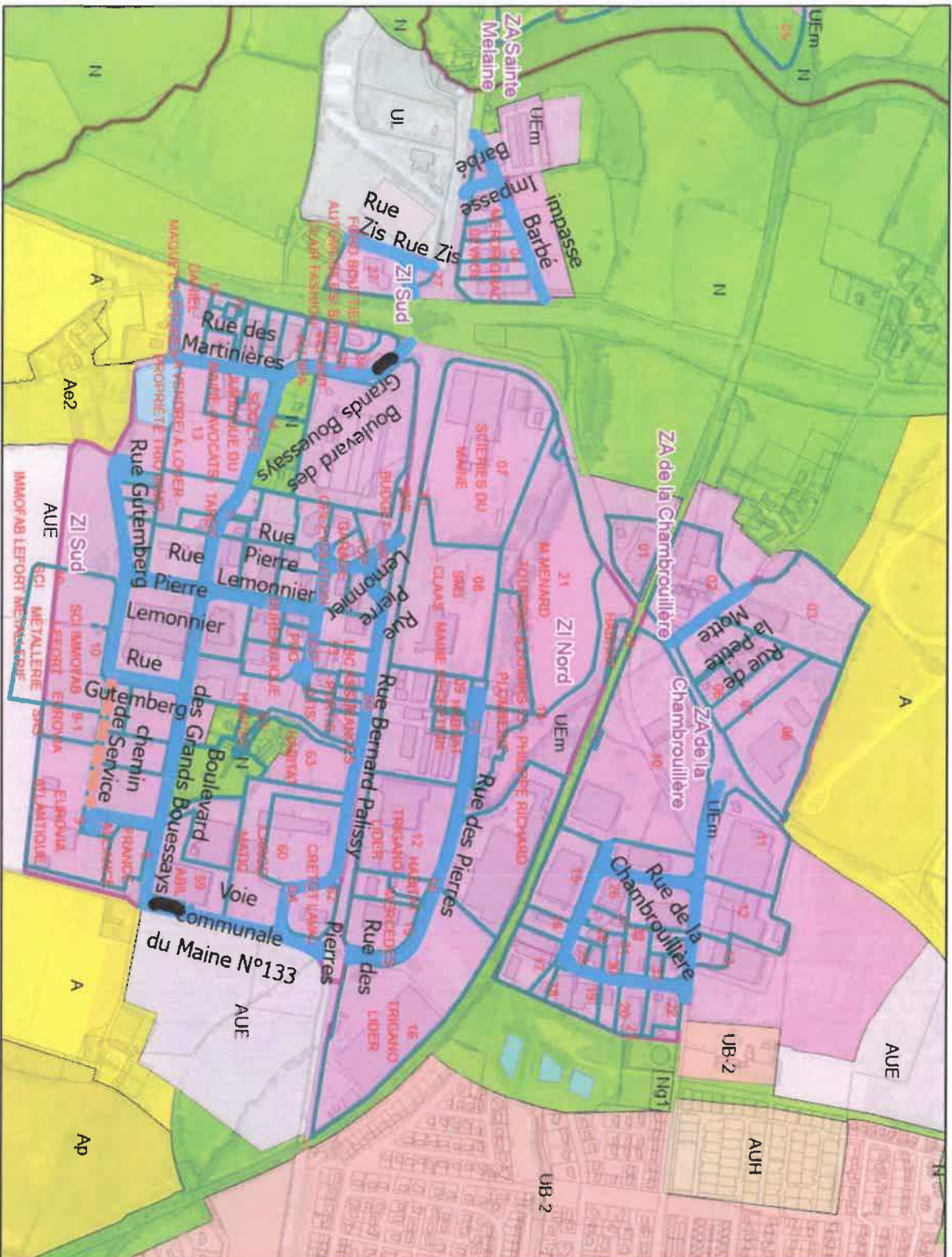
Bonchamp ZA de la Chambrouillière

FR53034ZA03



Bonchamp ZI Nord

FR53034ZA01



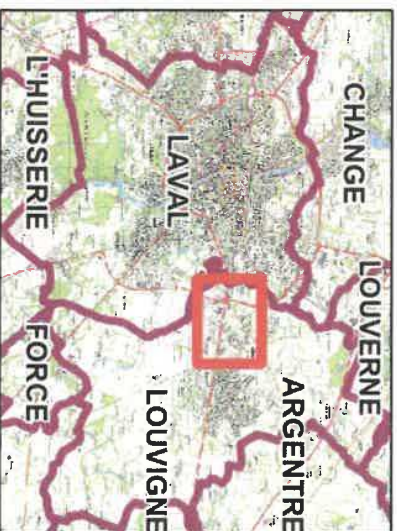
Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLU

UA	Ap
UR: Us	Ar
UB	N
UE	Nr
UH	Nf
UL	
U-OAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OAPR	
A	



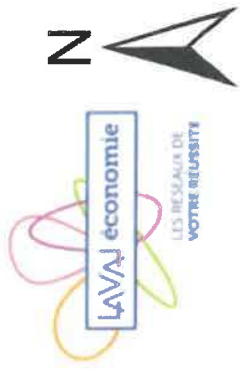
Date: 27/12/2024

Page 6 sur 76

Changé

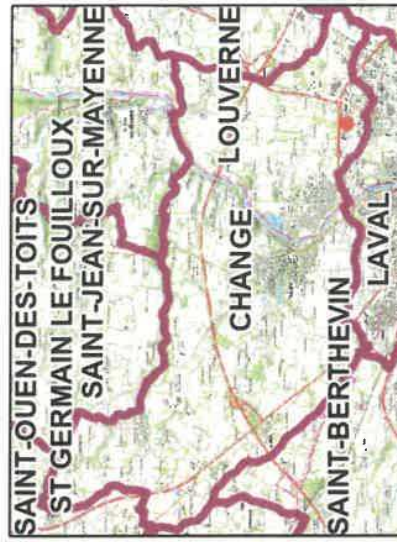
Parking Relais Parc Universitaire & T

FR53054ZA02



Légende

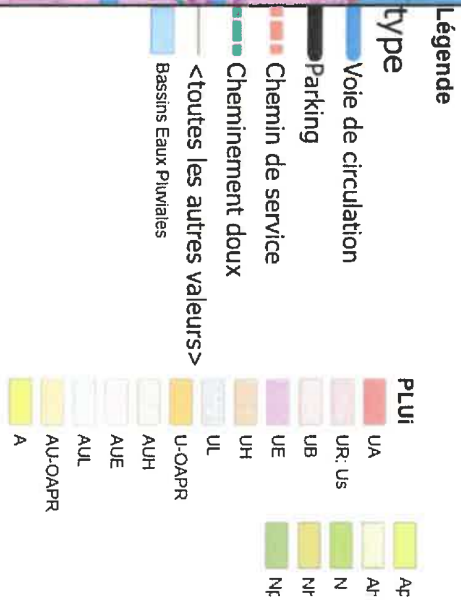
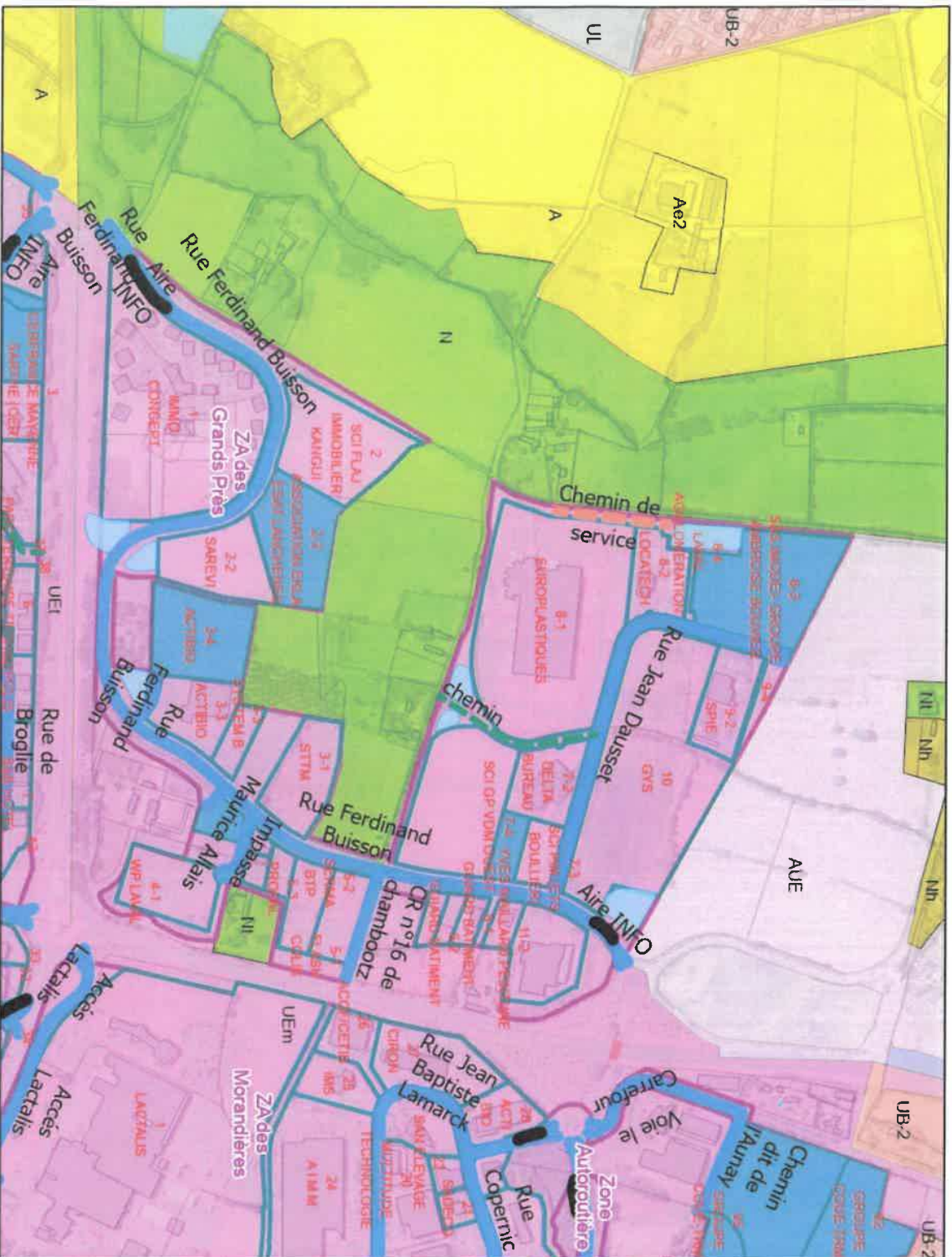
- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - <toutes les autres valeurs>
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLUi**
- UA
 - UR: US
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- AF**
- AF
 - N
 - NIF
 - NI



Changé

ZA des Grands Prés

FR53054ZA03

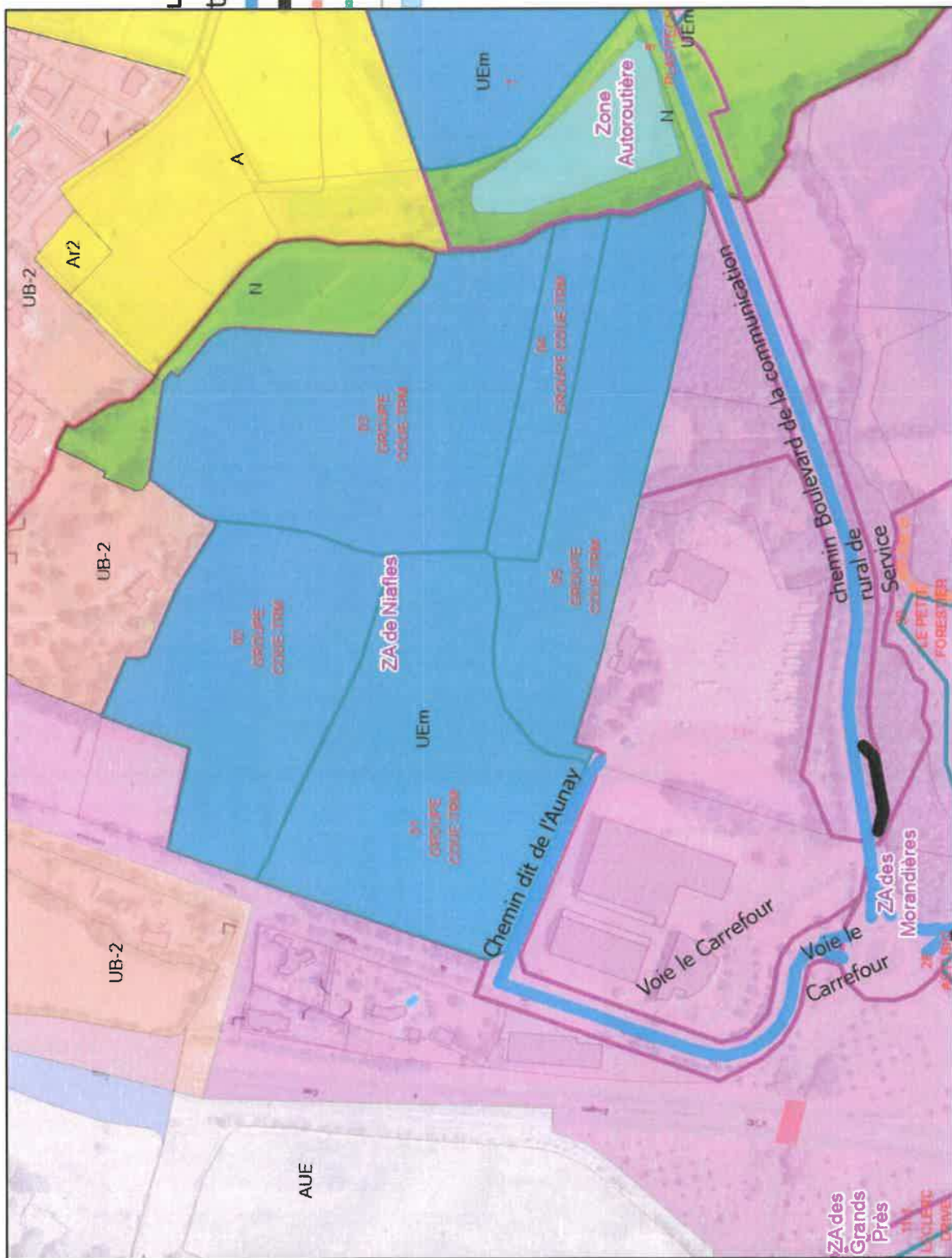


Date: 27/08/2024

Page 8 sur 76

Changé ZA de Niaflès

FR53054ZA05



Légende

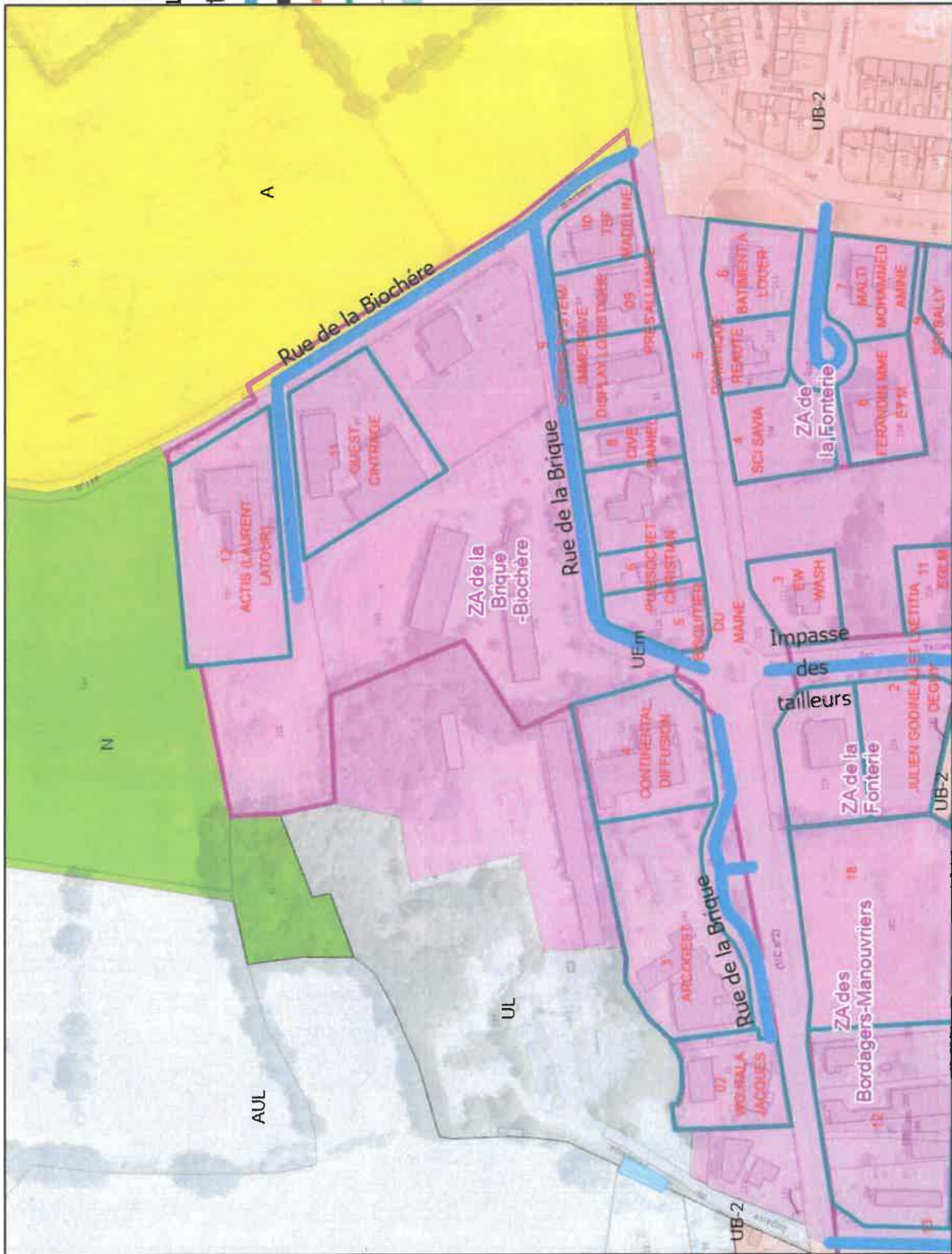
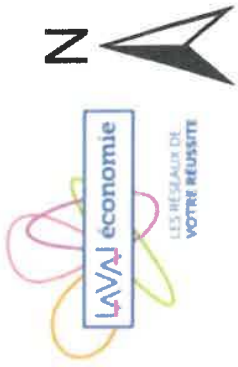
PLUI	type
UA	Voie de circulation
UR: US	Parking
UB	Chemin de service
UE	Cheminement doux
UH	<toutes les autres valeurs>
UL	Bassins Eaux Pluviales
U-OAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OAPR	
A	



Changé

ZA de la Brique -Biochère

FR53054ZA07



Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLUI

- | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----|--|----|--|----|--|--------|--|----|--|----|--|--------|--|--------|--|-----|--|-----|--|---------|--|---------|--|---|
| | AF | | UA | | AF | | UR: Us | | UB | | UH | | UL | | U-OAPR | | AUH | | AUE | | AUL | | AU-OAPR | | A |
| | N | | UB | | NF | | UE | | UH | | UL | | U-OAPR | | AUH | | AUE | | AUL | | AU-OAPR | | A | | |



Mètres

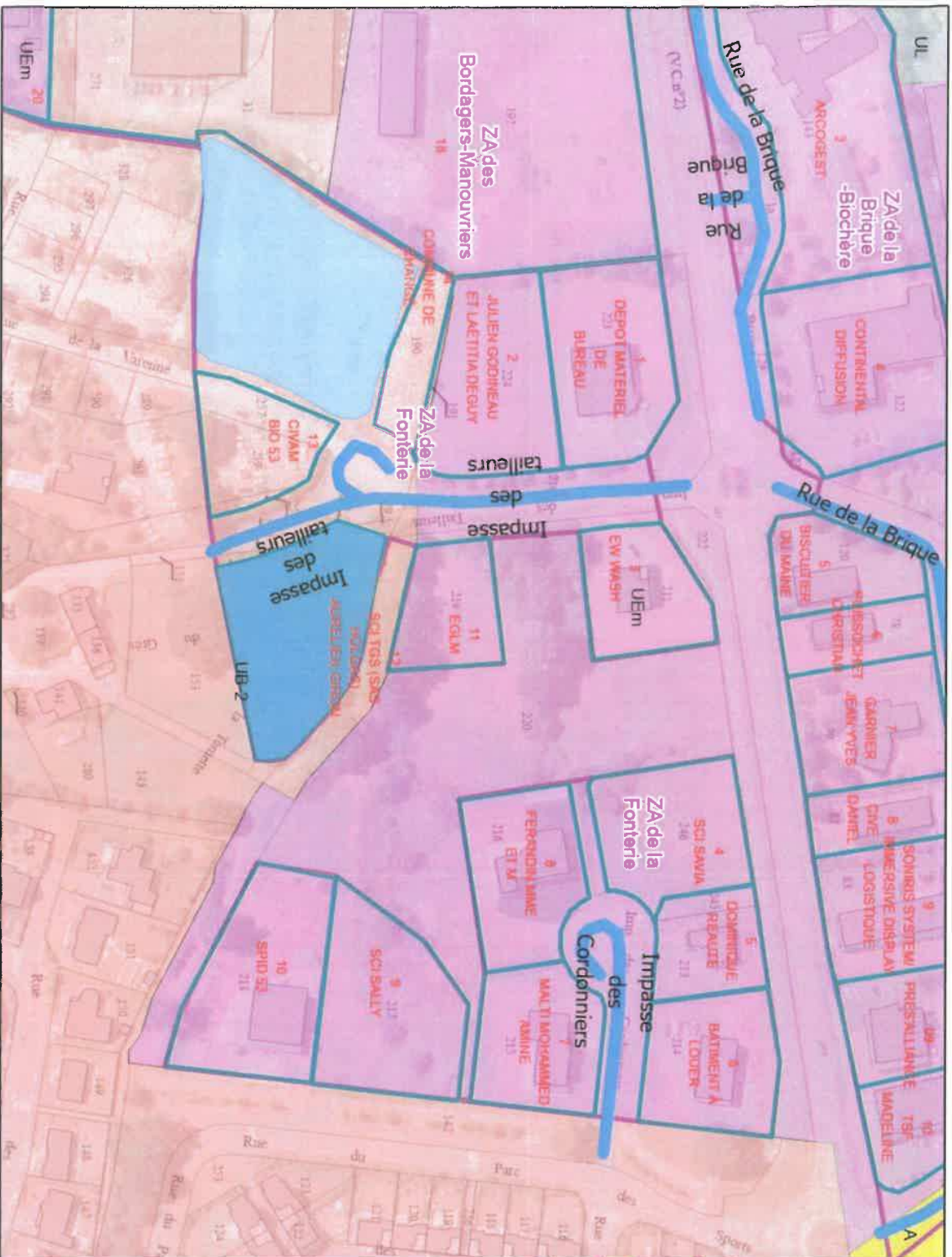
Date: 07/08/2024

Page 11 sur 76

Changé

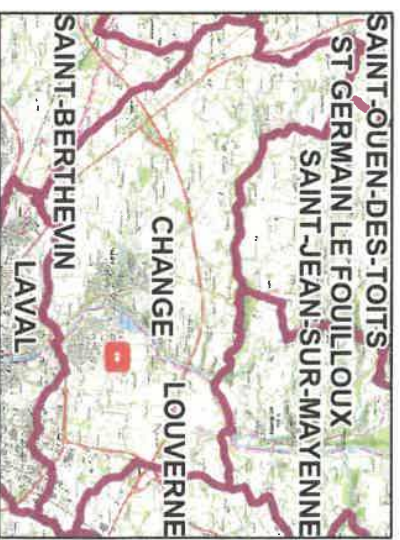
ZA de la Fonterie

FR53054ZA04



Légende

	Voie de circulation		PLU		Ap
	Parking		UA		At
	Chemin de service		UR-Us		N
	Cheminement doux		UB		Nr
	< toutes les autres valeurs >		UE		Nf
	Basins Eaux Pluviales		UH		Nf
			UL		Nf
			U-OAPR		Nf
			AUH		Nf
			AUE		Nf
			AUL		Nf
			AU-OAPR		Nf
			A		Nf

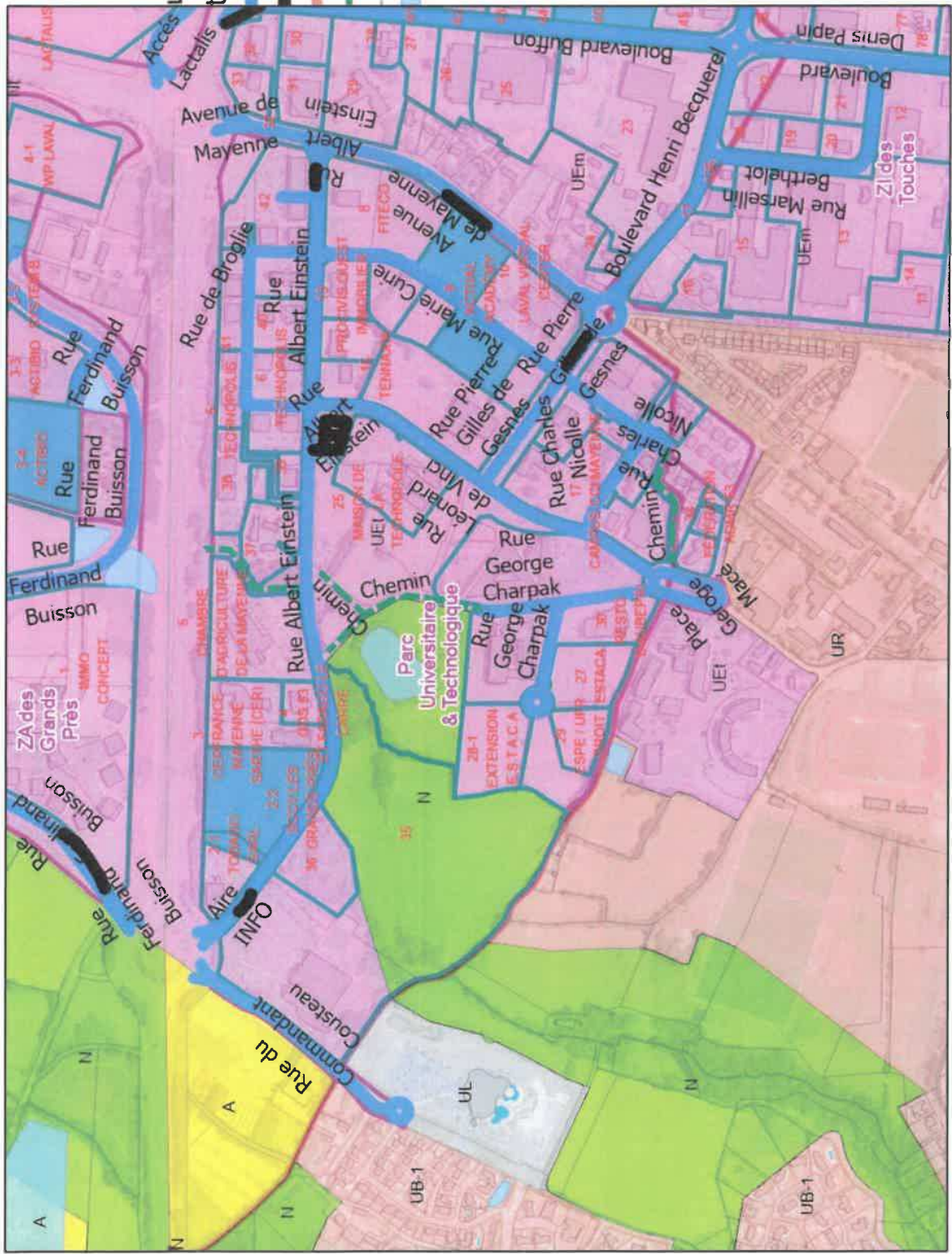


Date: 27/09/2024 Page 12 sur 76

Changé

Parc Universitaire & Technologique

FR53054ZA02

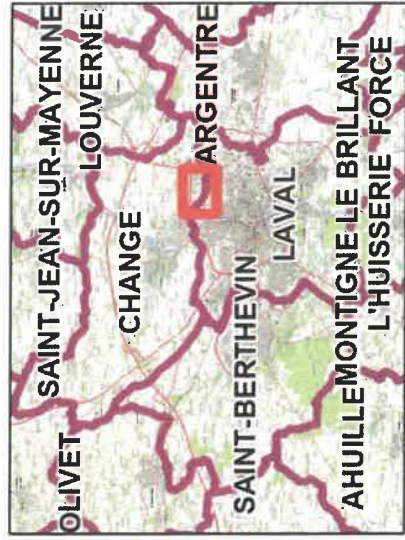


PLUI

UA	UR: Us	UB	UE	UH	UL	U-OAPR	AUH	AUE	AUL	AU-OAPR	A
----	--------	----	----	----	----	--------	-----	-----	-----	---------	---

Légende type

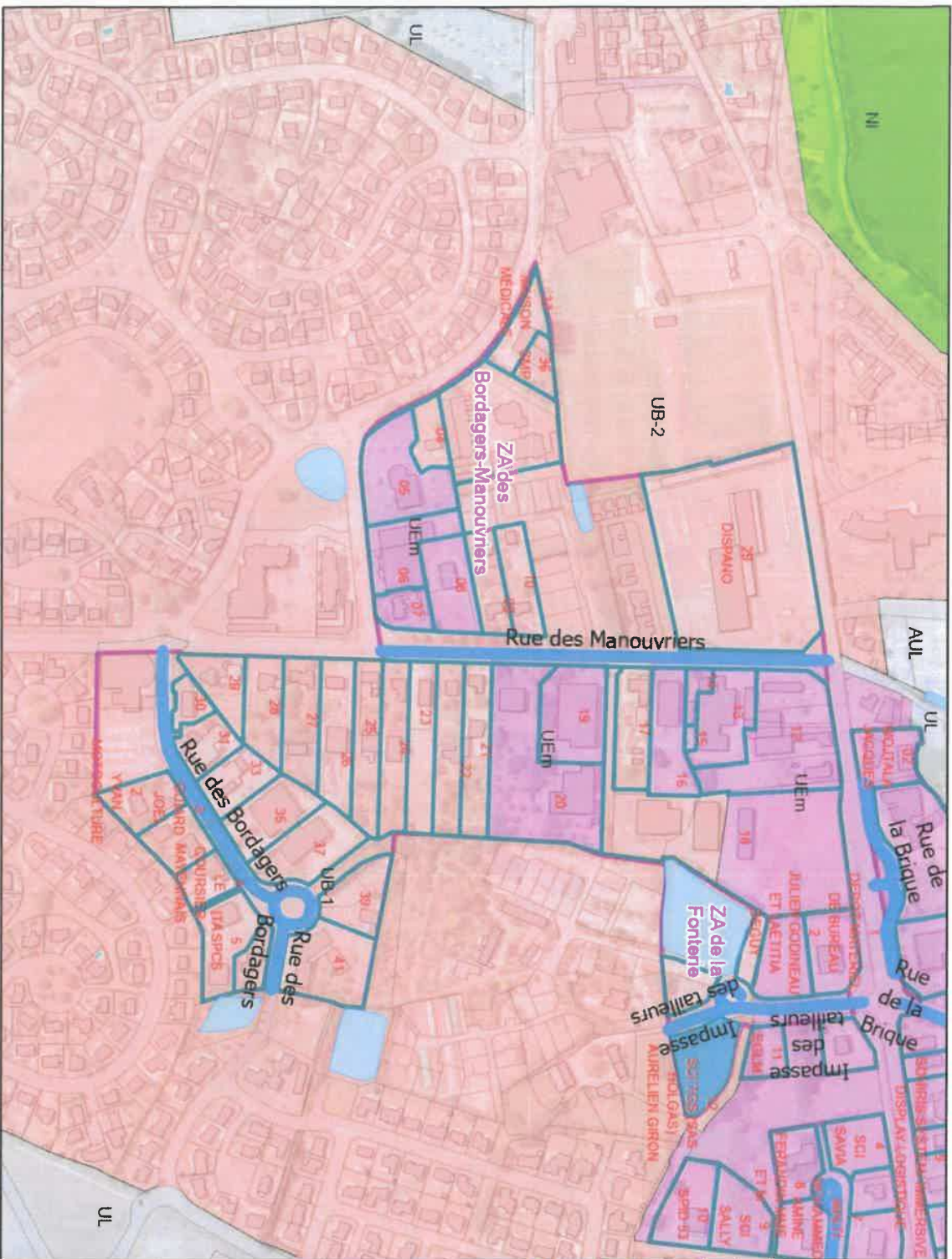
- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Bassins Eaux Pluviales



Changé

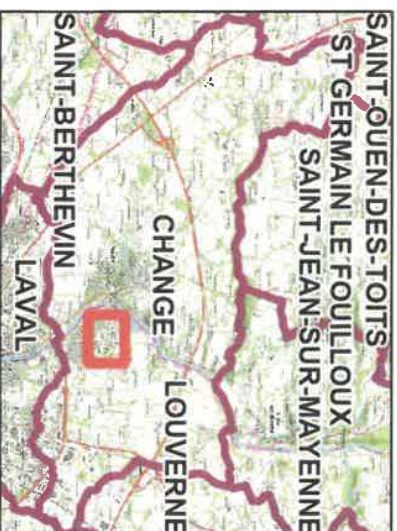
ZA des Bordagers-Manouvriers

FR53054ZA06



Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - <toutes les autres valeurs>
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLU**
- UA
 - UR, US
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AU
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OPR
 - A
 - Af
 - Af
 - N
 - Nf
 - Nf

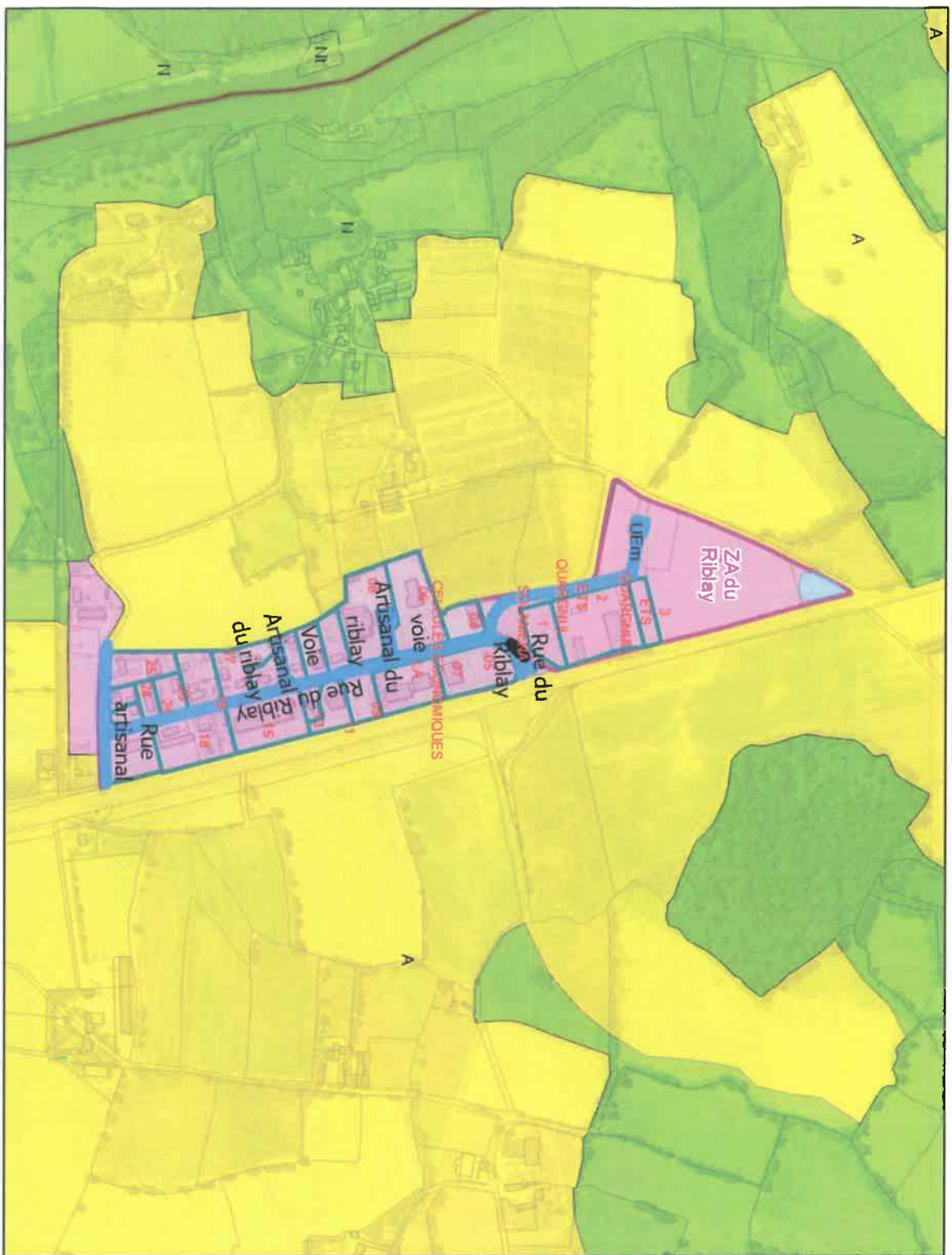
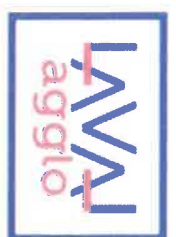


Date: 27/02/2024

Page 14 sur 76

Entrammes ZA du Riblay

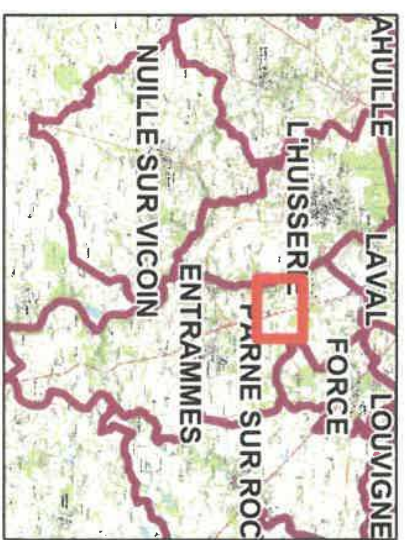
FR53094ZA01



Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - <toutes les autres valeurs>
 - Bassins Eaux Pluviales

PLUi	Symbol	Color
UA		Red
UR: us		Light pink
UB		Light purple
UE		Light blue
UH		Light green
UL		Light yellow
U-OAPR		Light orange
AUH		Light grey
AUE		Light grey
AUL		Light grey
AU-OAPR		Light grey
A		Yellow
Af		Light green
N		Light green
Nf		Light green

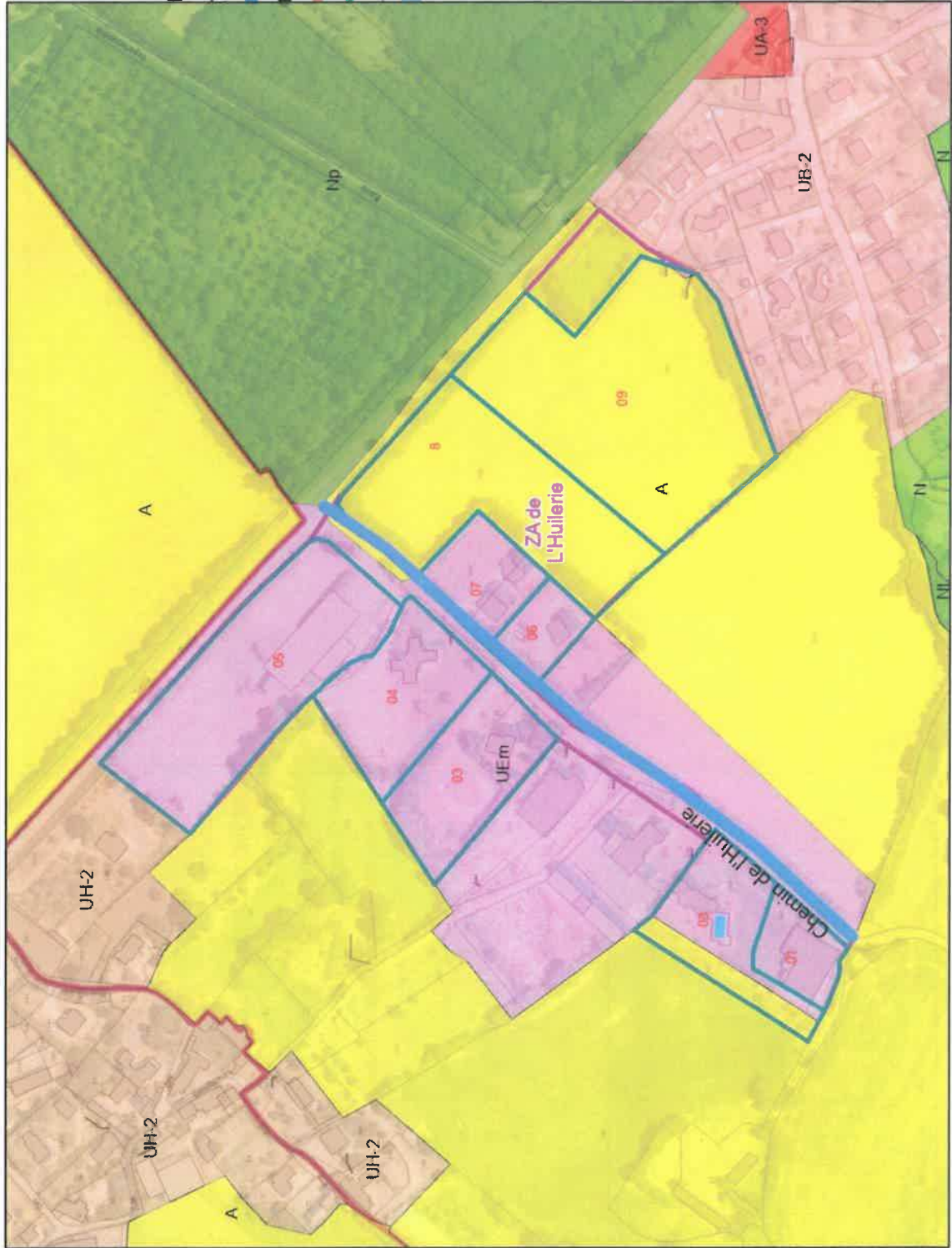
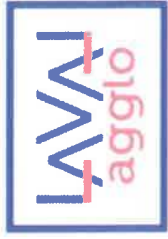


Date: 27/09/2024

Page 16 sur 76

Forcé ZA de L'Huilierie

FR53099ZA01



Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

- PLUI**
- UA
 - UR: US
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A

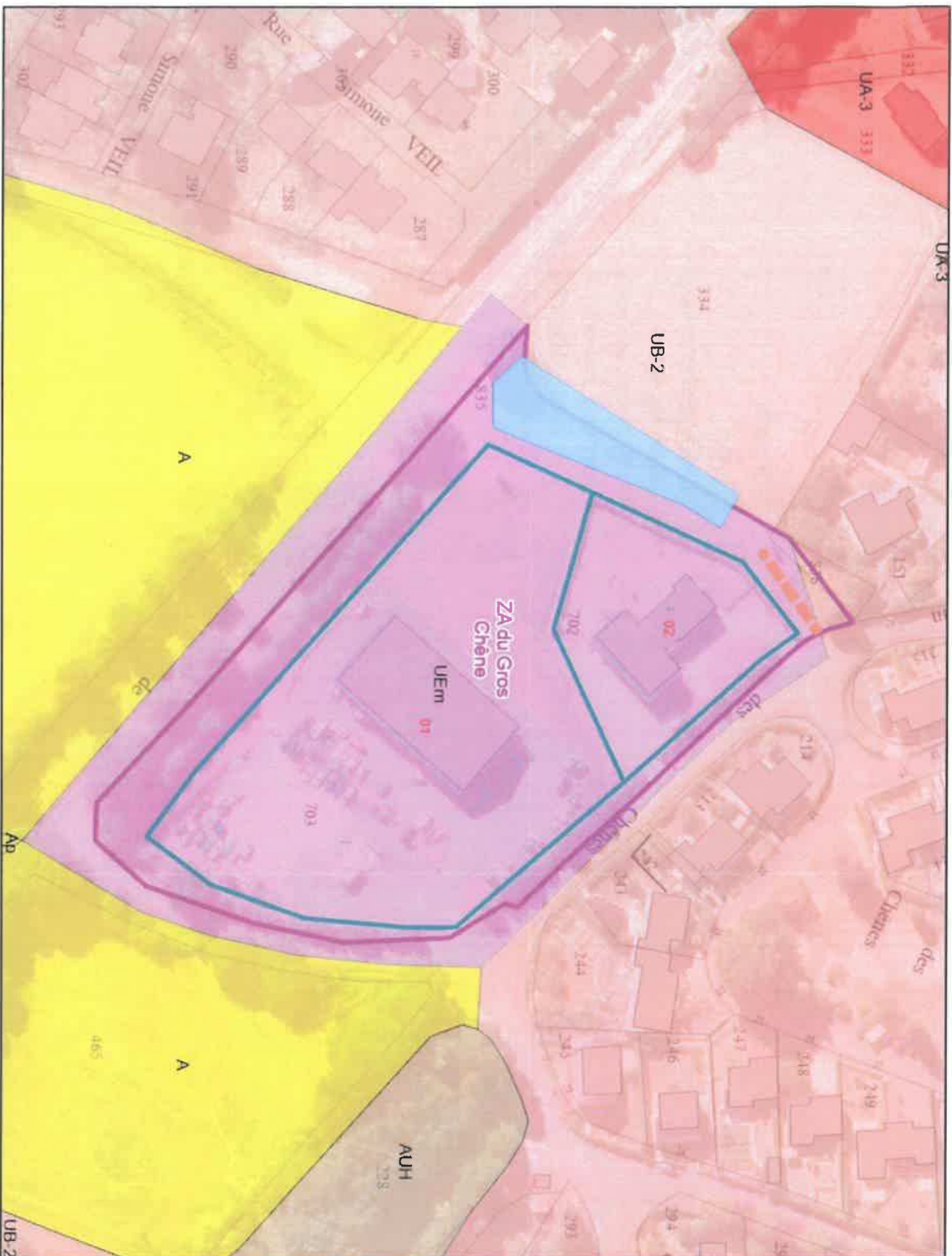
- AF
- AF
- N
- NF
- NF



Forcé

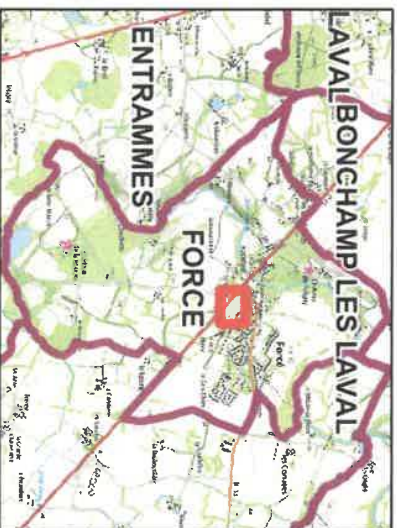
ZA du Gros Chêne

FR53099ZA02



Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - <toutes les autres valeurs>
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLU**
- UA
 - UR: Us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
 - AP
 - AP
 - N
 - Nf
 - Nf



0 25 50 100 150 200 250 Mètres

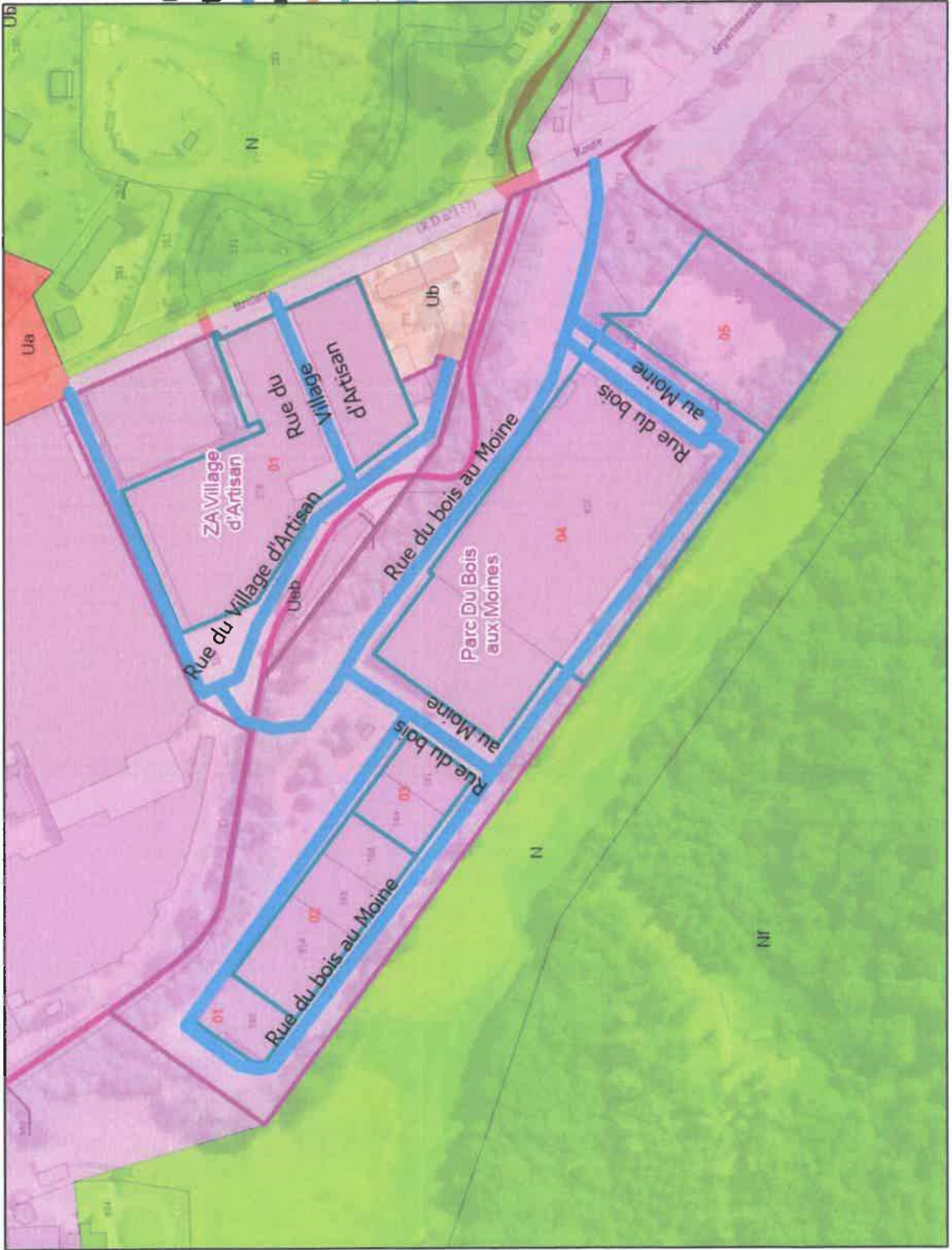
Date: 27/12/2024

Page 18 sur 76

La Brulatte

Parc Du Bois aux Moines

FR53045ZA01

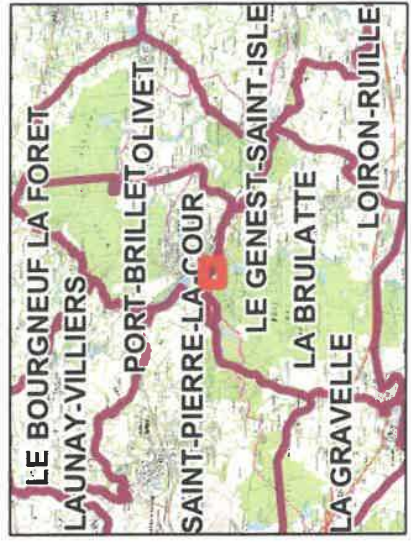


Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Bassins Eaux Pluviales

- PLUI**
- UA
 - UR: US
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A

- AF
- AF
- N
- NF
- NF



Mètres

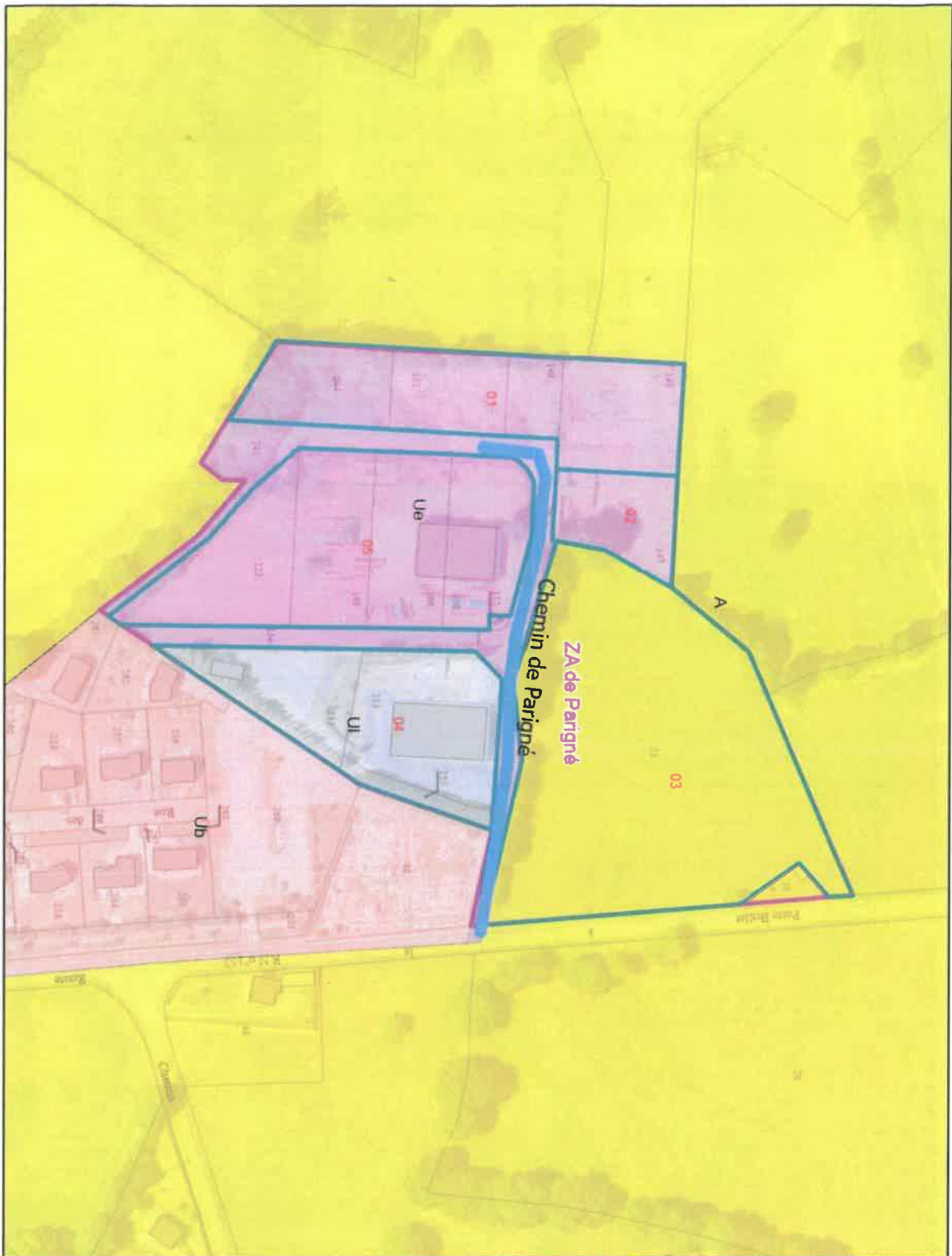
Date: 27/02/2024

Page 19 sur 76

La Brulatte

ZA de Parigné

FR53045ZA02



Légende

type	PLUi
Voie de circulation	UA
Parking	UR: us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	A
	A-U-OAPR
	AUL
	AUE
	AUH
	AUF
	N
	Nf
	Nf



0 40 80 160 240 320 400 Mètres

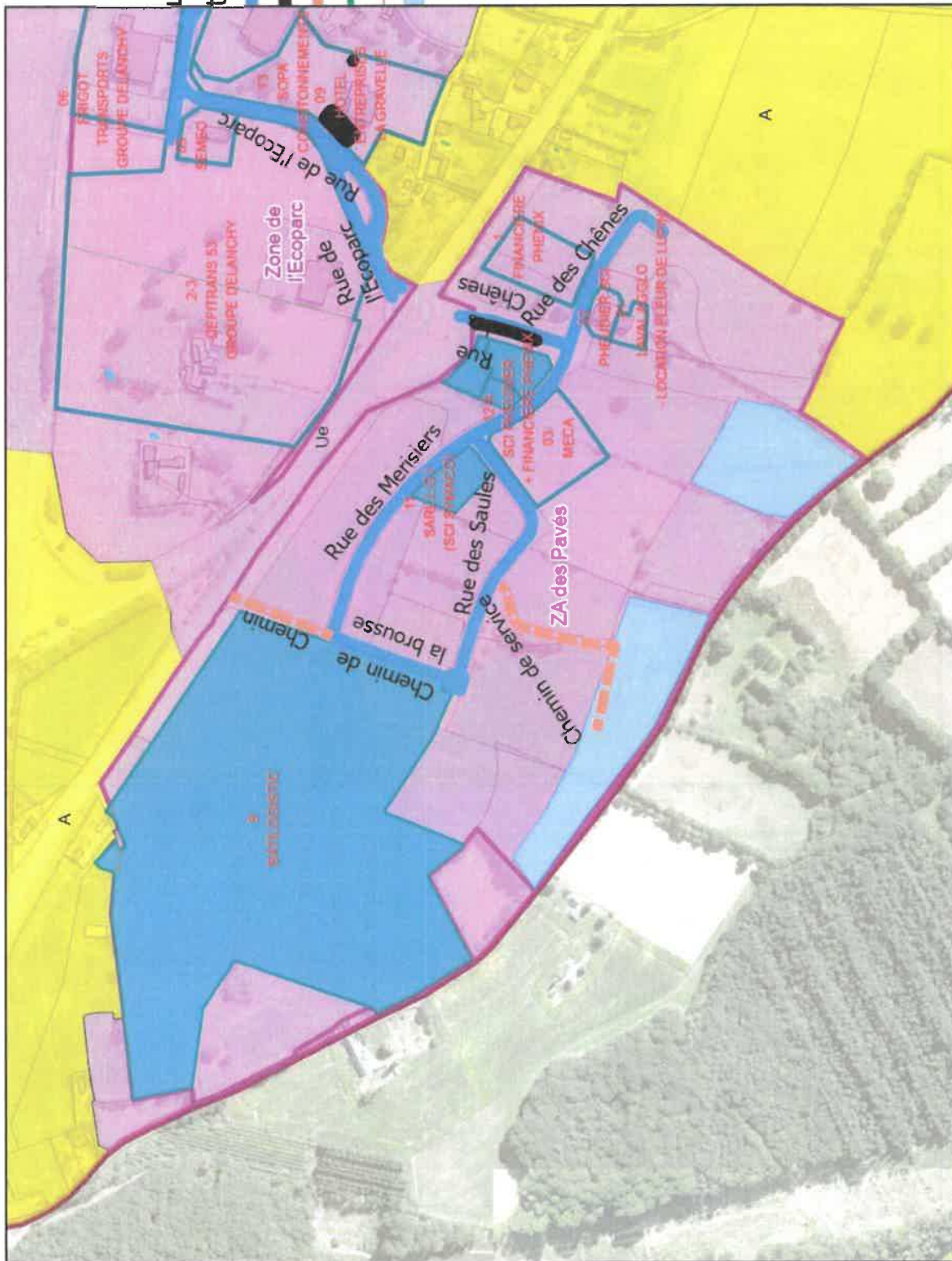
Date: 27/12/2024

Page 20 sur 76

La Gravelle

ZA des Pavés

FR53108ZA02



- Légende**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Bassins Eaux Pluviales

PLUI

UA	UR; US	UB	UE	UH	UL	U-OAPR	AUH	AUE	AUL	AU-OAPR	A
----	--------	----	----	----	----	--------	-----	-----	-----	---------	---

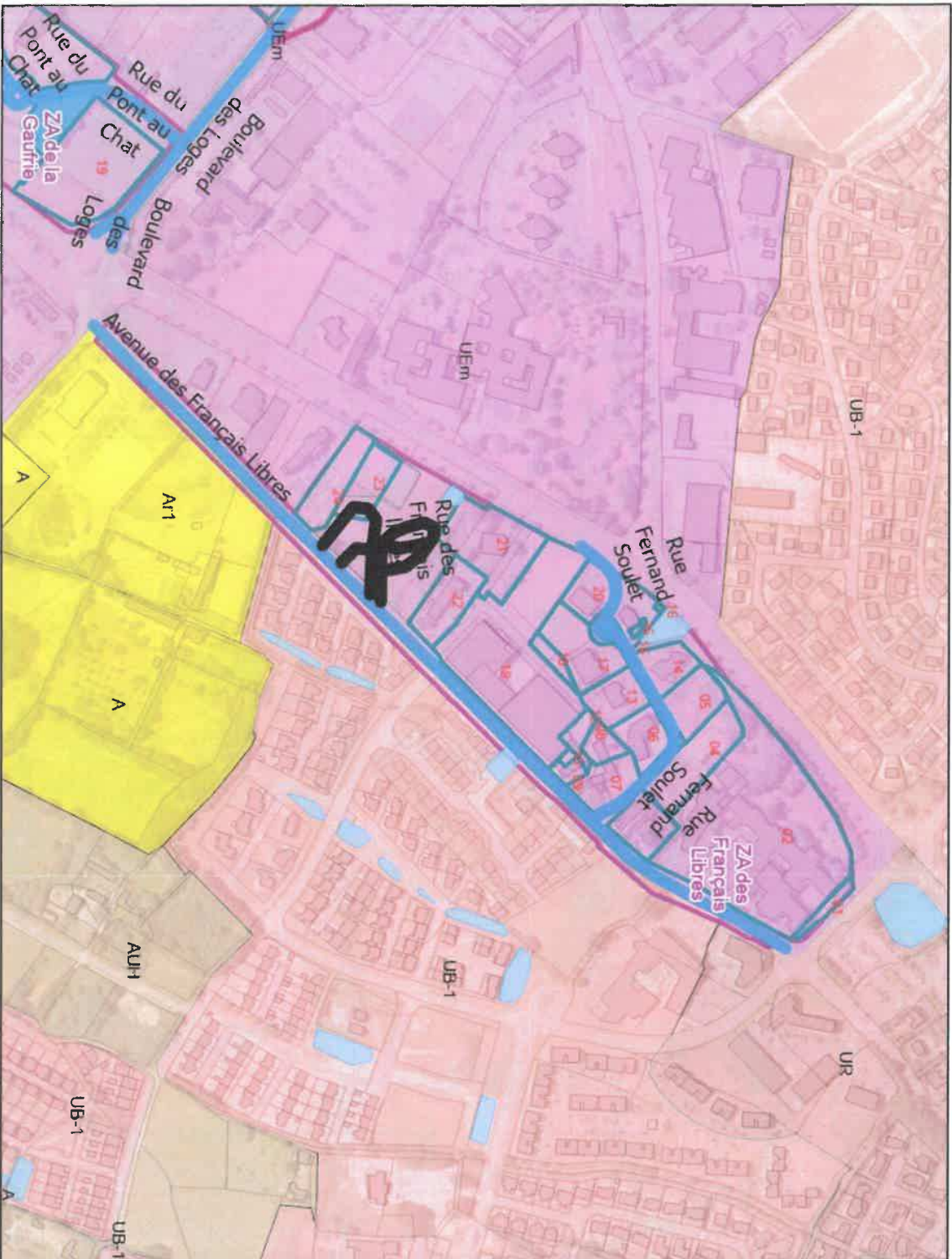
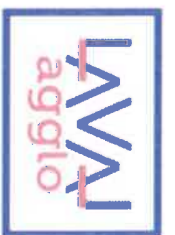
AP	AF	N	NF	NF
----	----	---	----	----



Laval

ZA des Français Libres

FR53130ZA06



Légende

type	PLUi
Voie de circulation	UA
Parking	UR: Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A



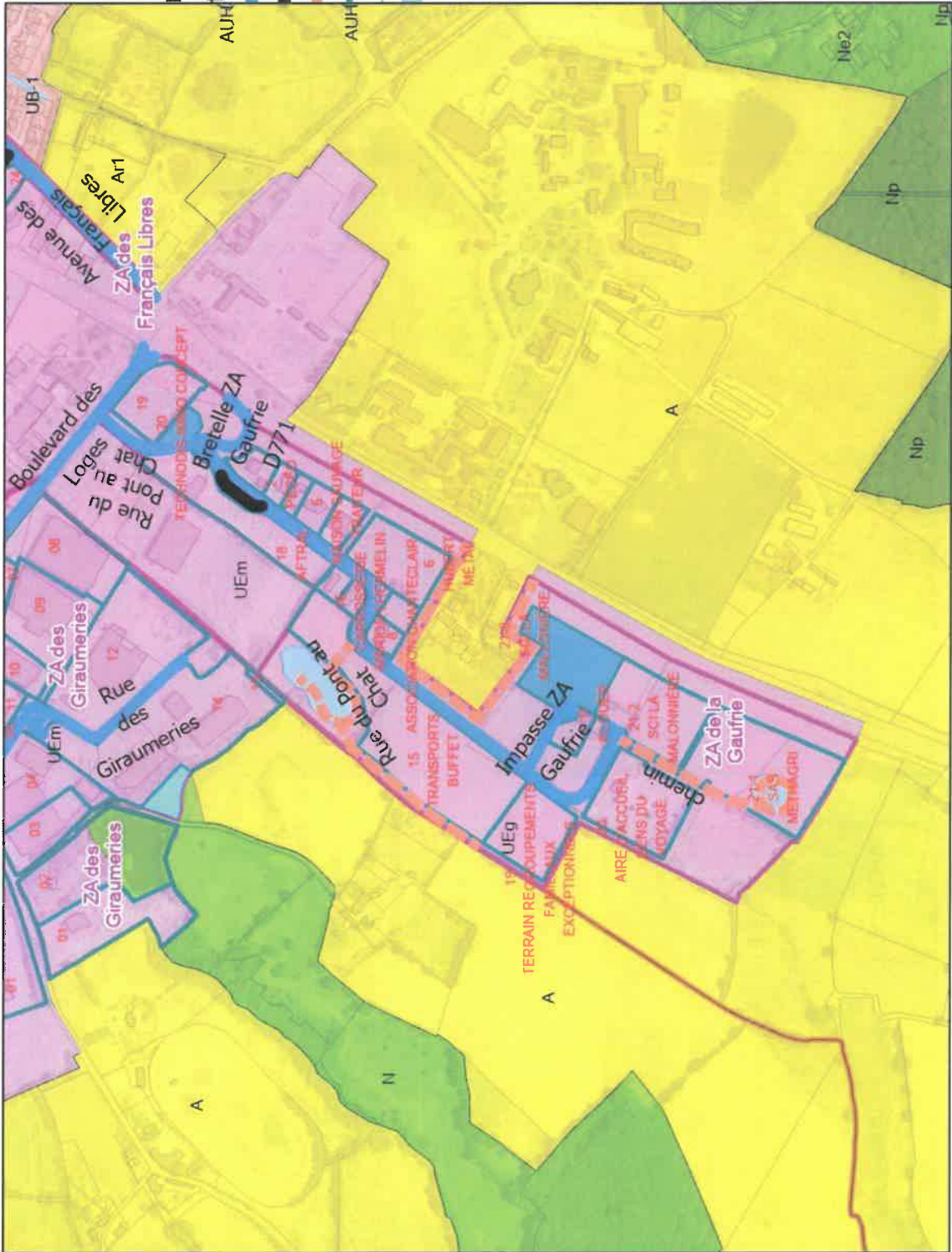
Date: 27/09/2024

Page 24 sur 76

Laval

ZA de la Gaurfrie

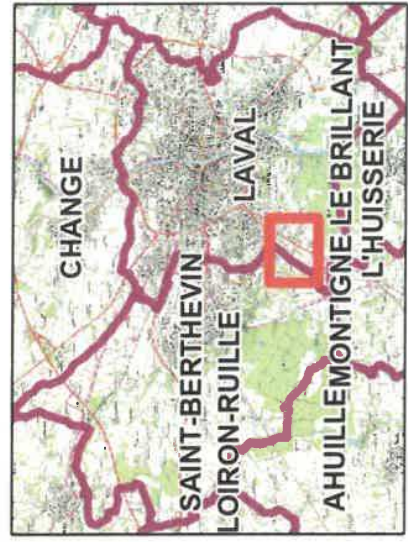
FR53130ZA04



Légende

PLUI	AF	Ar	N	Nr	Nf
UA	UB	UE	UH	UL	U-OAPR
UR; Us	UB	UE	UH	UL	U-OAPR
UB	UE	UH	UL	U-OAPR	AUH
UE	UH	UL	U-OAPR	AUH	AUE
UH	UL	U-OAPR	AUH	AUE	AUL
UL	U-OAPR	AUH	AUE	AUL	AU-OAPR
U-OAPR	AUH	AUE	AUL	AU-OAPR	A
AUH	AUE	AUL	AU-OAPR	A	
AUE	AUL	AU-OAPR	A		
AUL	AU-OAPR	A			
AU-OAPR	A				
A					

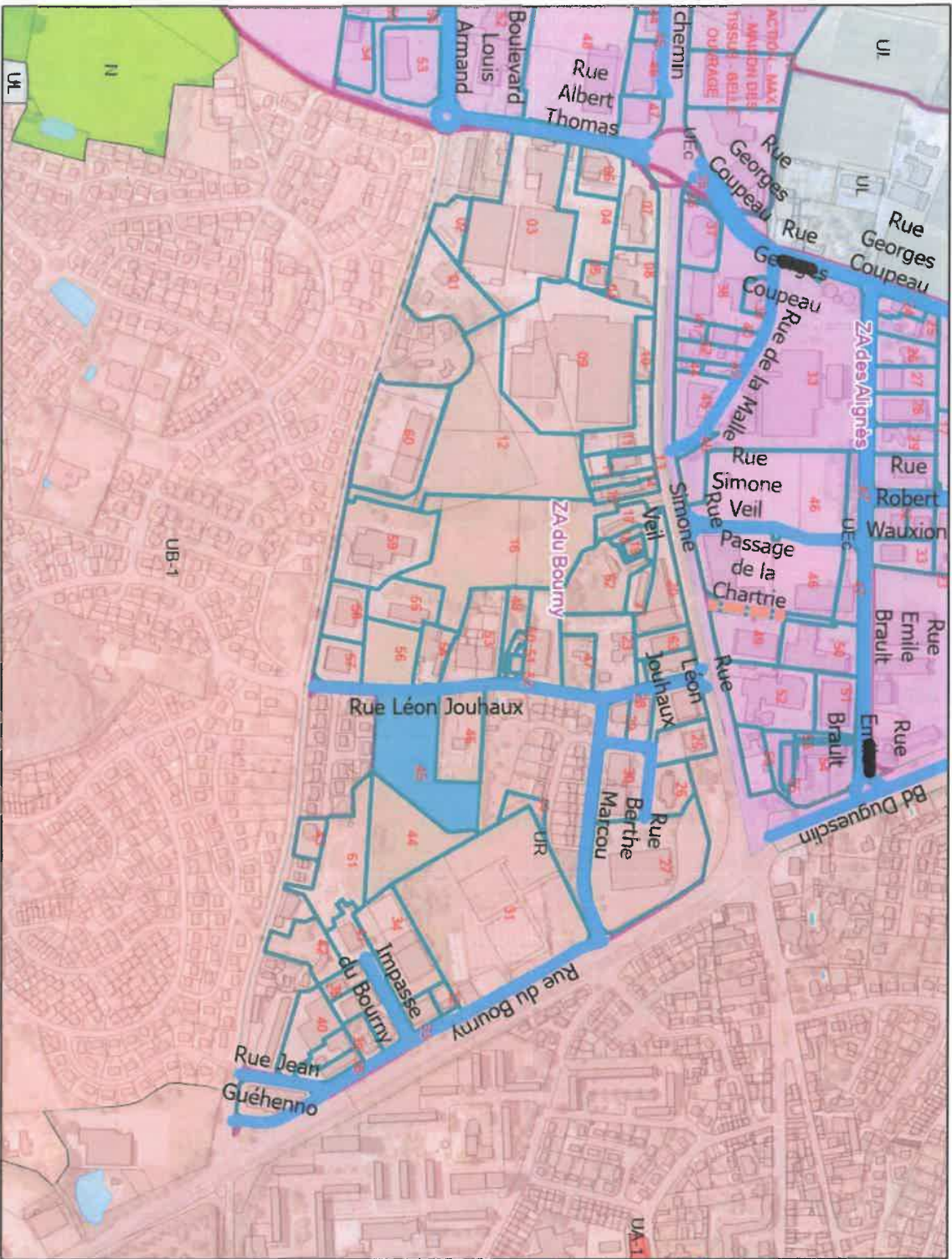
- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Bassins Eaux Pluviales



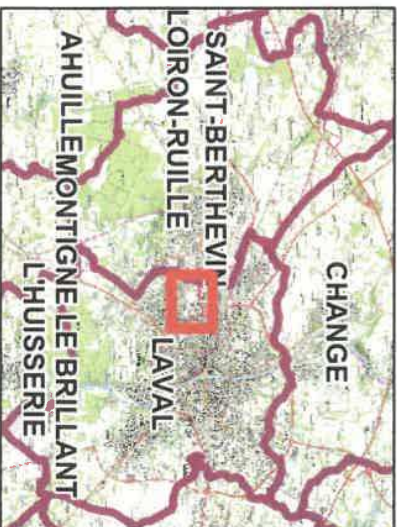
Laval

ZA du Bourny

FR53130ZA11



- Légende**
- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - <toutes les autres valeurs>
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLU**
- UA
 - UR: us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- type**
- AP
 - AP
 - N
 - NF
 - NF



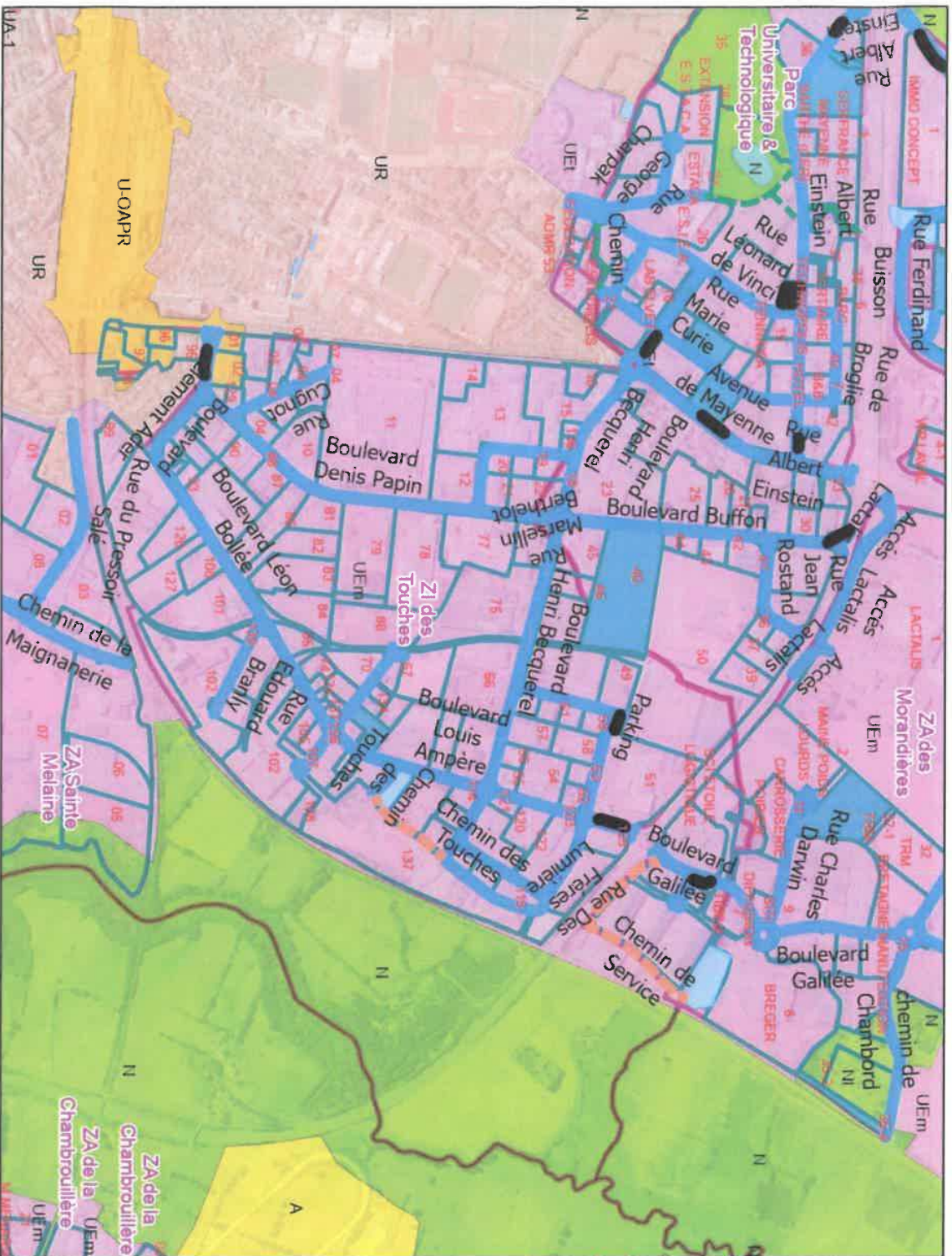
Date: 27/02/2024

Page 26 sur 76

Laval

ZI des Touches

FR531302A02



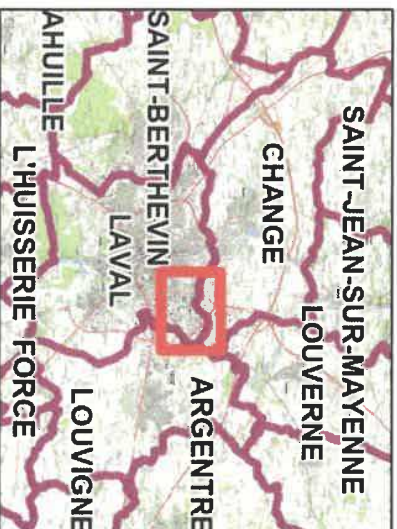
Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLU

- UA
- UR: Us
- UB
- UE
- UH
- UL
- U-OAPR
- AU-OAPR
- AUL
- AUE
- AUH
- AP
- AP
- N
- NF
- NF

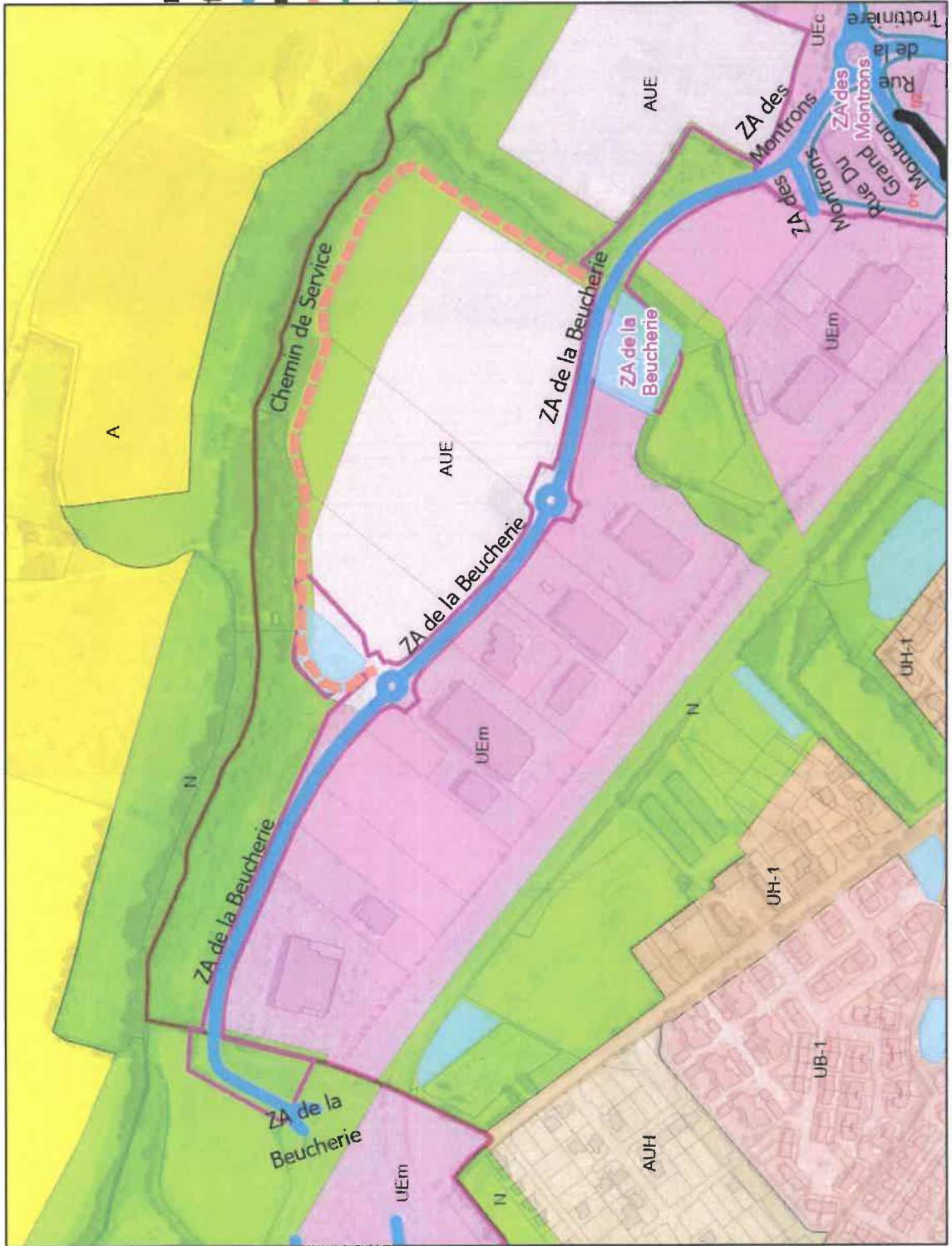


Date: 27/12/2024 Page 30 sur 76

Laval

ZA de la Beucherie

FR53130ZA09

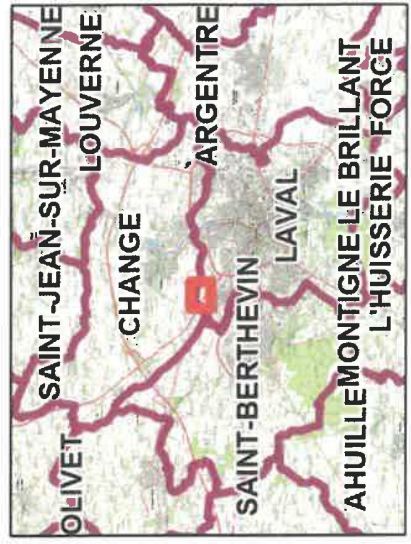


Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

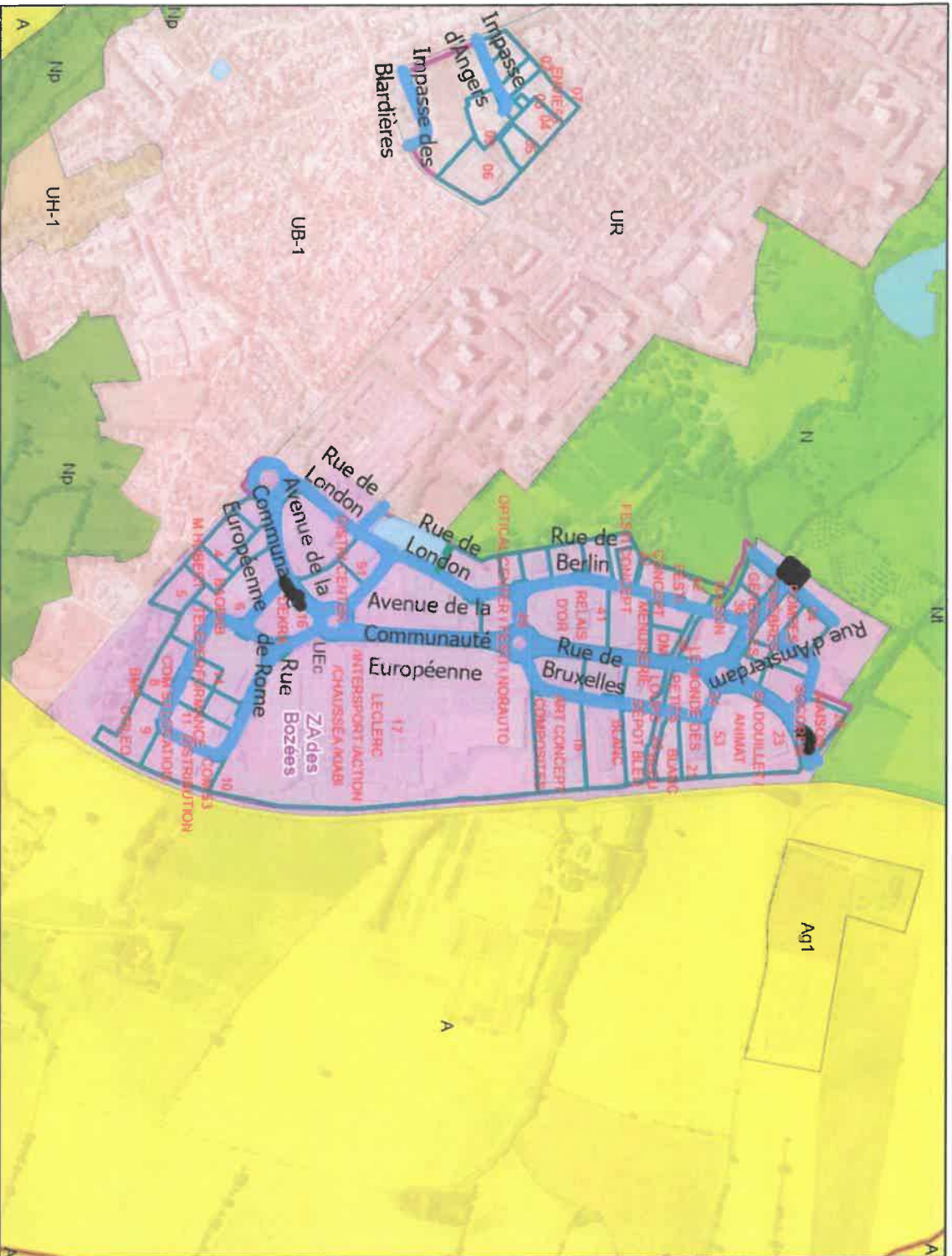
- PLUI
- UA
 - UR, US
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- AF
- AF
 - N
 - NF
 - NF



Laval

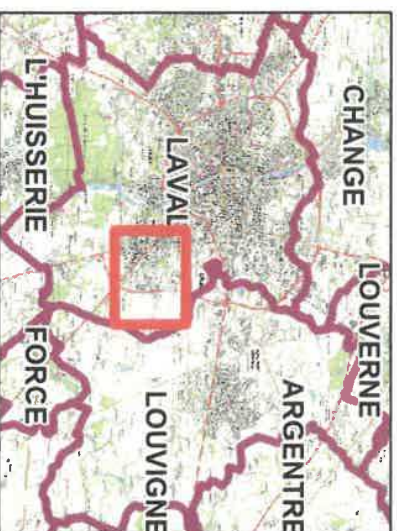
ZA des Bozées

FR53130ZA01



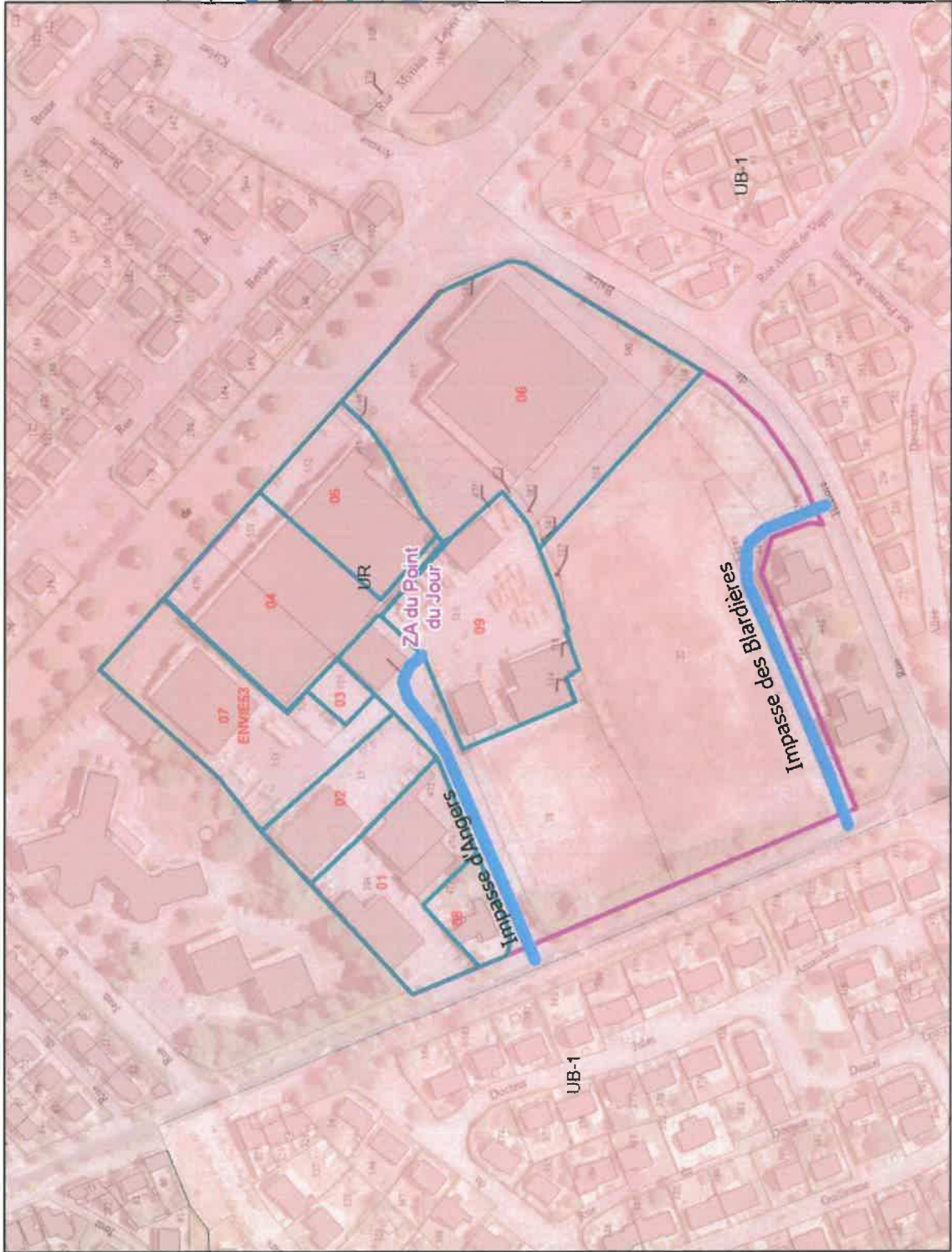
Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - <Toutes les autres valeurs>
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLU**
- UA
 - UR: Us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
 - Ap
 - N
 - Nf



Date: 27/09/2024

Page 32 sur 76

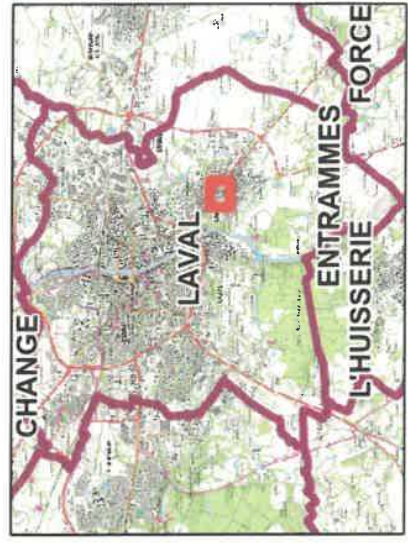


Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

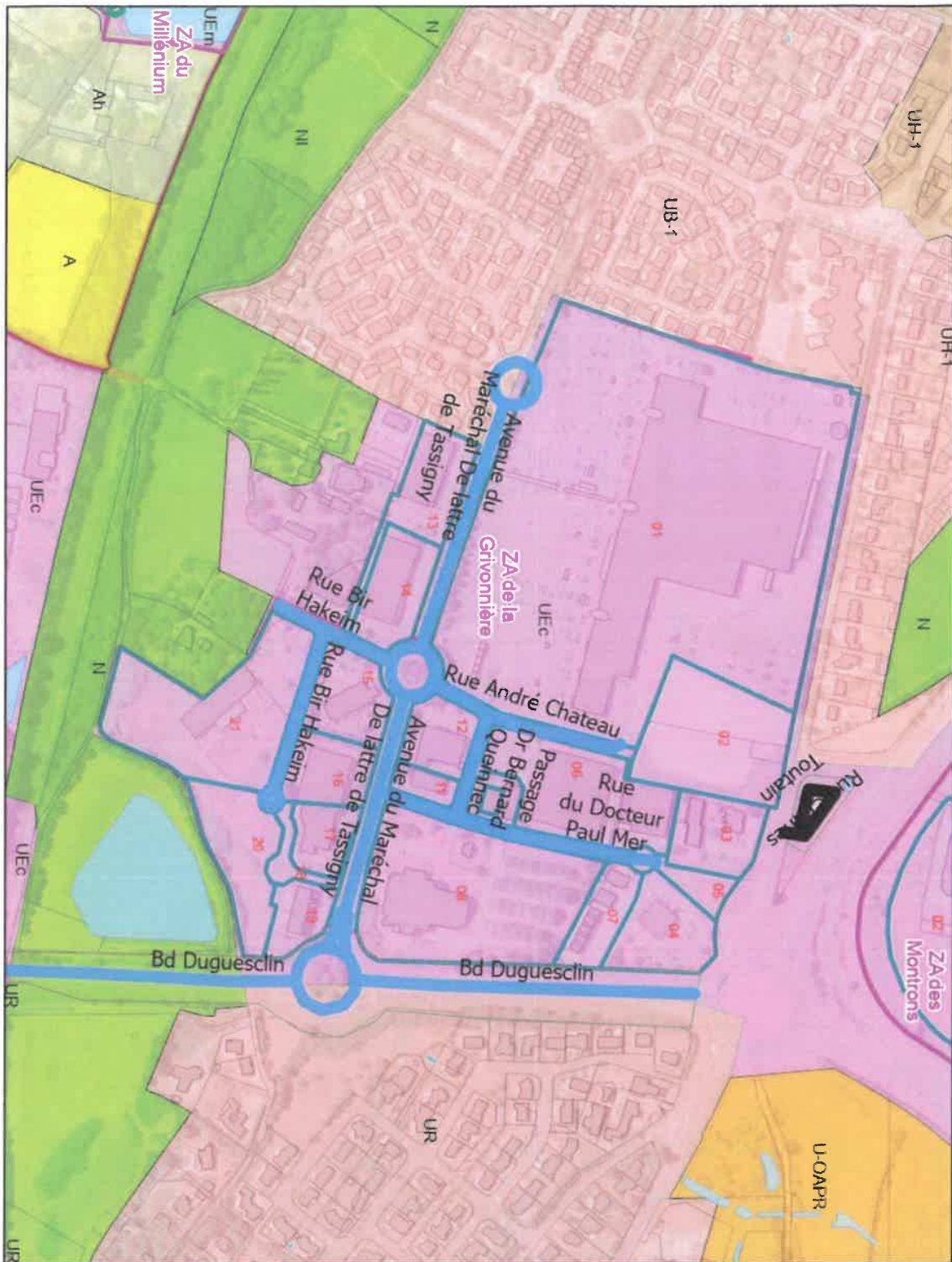
PLUi	AF
UA	AF
UR: Us	N
UB	NI
UE	NI
UH	NI
UL	NI
U-OAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OAPR	
A	



Laval

ZA de la Grivonnière

FR53130ZA07



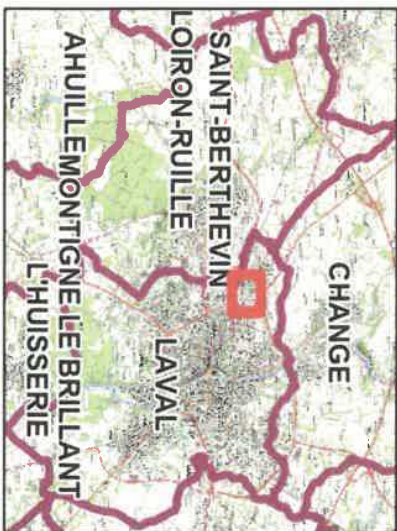
Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLU!

UA	Af
UR: Us	Ar
UB	N
UE	Nr
UH	Nf
UL	Nr
U-OAPR	Nf
AUH	Nr
AUE	Nf
AUL	Nr
AU-OAPR	Nf
A	Nf



Date: 27/12/2024

Page 34 sur 76

Laval

Parking du Bas des Bois

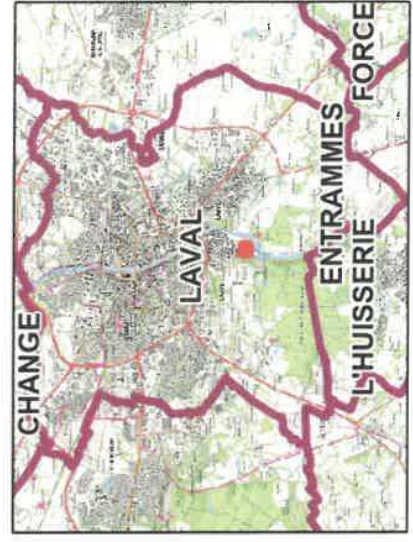
FR53130V001



Légende

- type
- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Bassins Eaux Pluviales

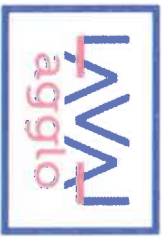
- PLUI
- UA
- UR: Us
- UB
- UE
- UH
- UL
- U-OAPR
- AUH
- AUE
- AUL
- AU-OAPR
- A
- AF
- N
- Nf



Laval

Parking Relais Octroi

FR53130V003



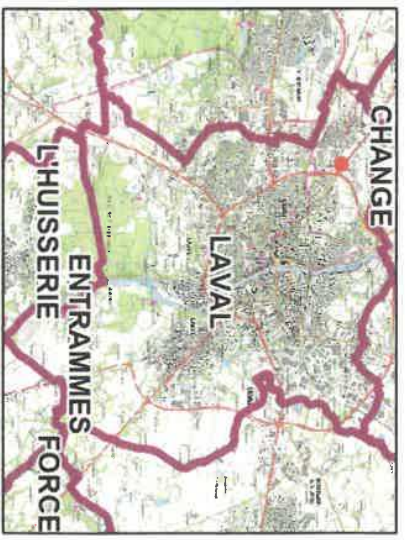
Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLUi

UA	Ap
UR: US	Ap'
UB	N
UE	Nr
UH	Nf
UL	
U-OAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OAPR	
A	



0 5 10 20 30 40 50 Mètres

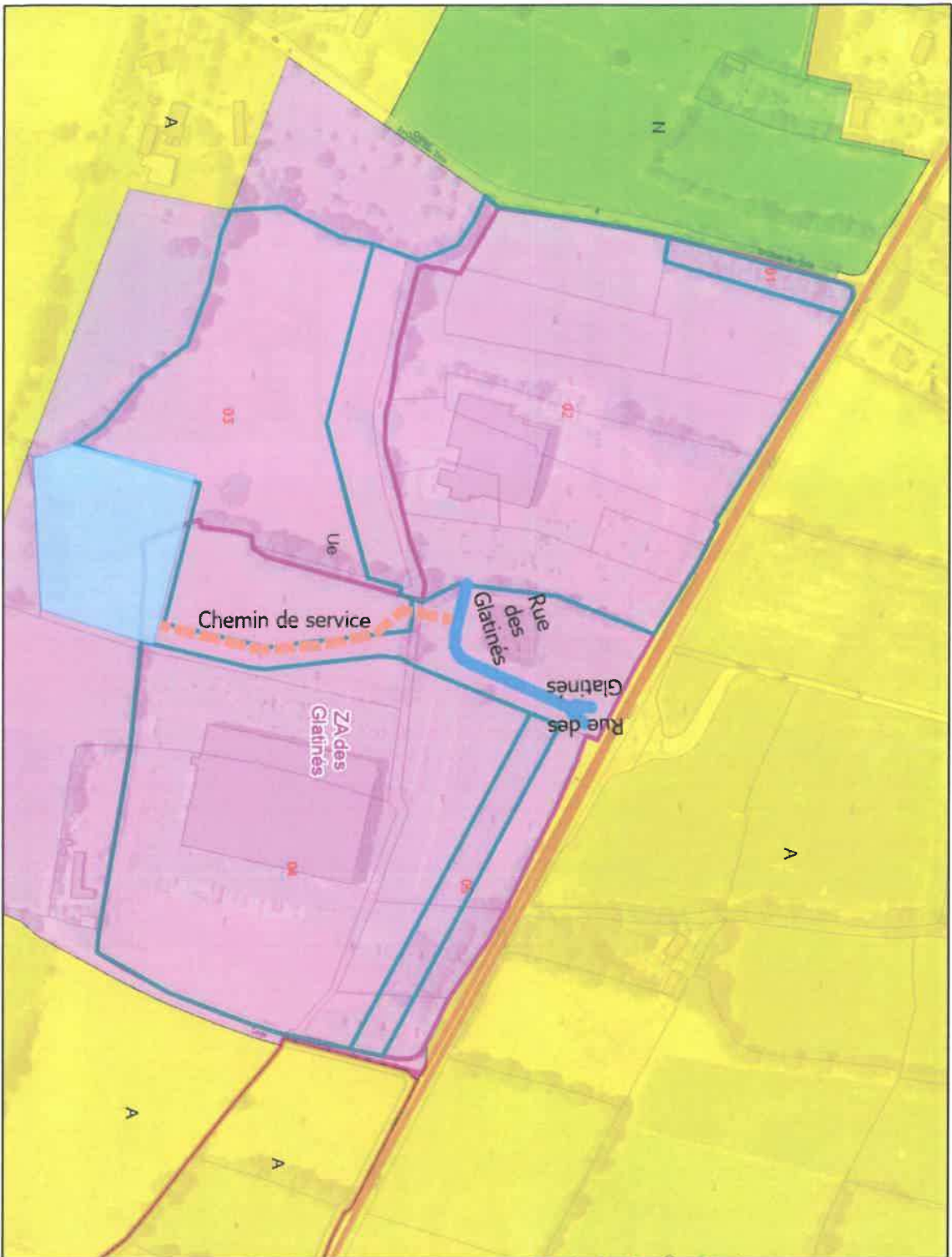
Date: 27/12/2024

Page 36 sur 76

Le Genest-Saint-Isle

ZA des Glatinés

FR53103ZA02



Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLU

- UA
- UR: Us
- UB
- UE
- UH
- UL
- U-OAPR
- AUH
- AUE
- AUL
- AU-OAPR
- A

- Af
- Af'
- N
- Nf
- Nf'



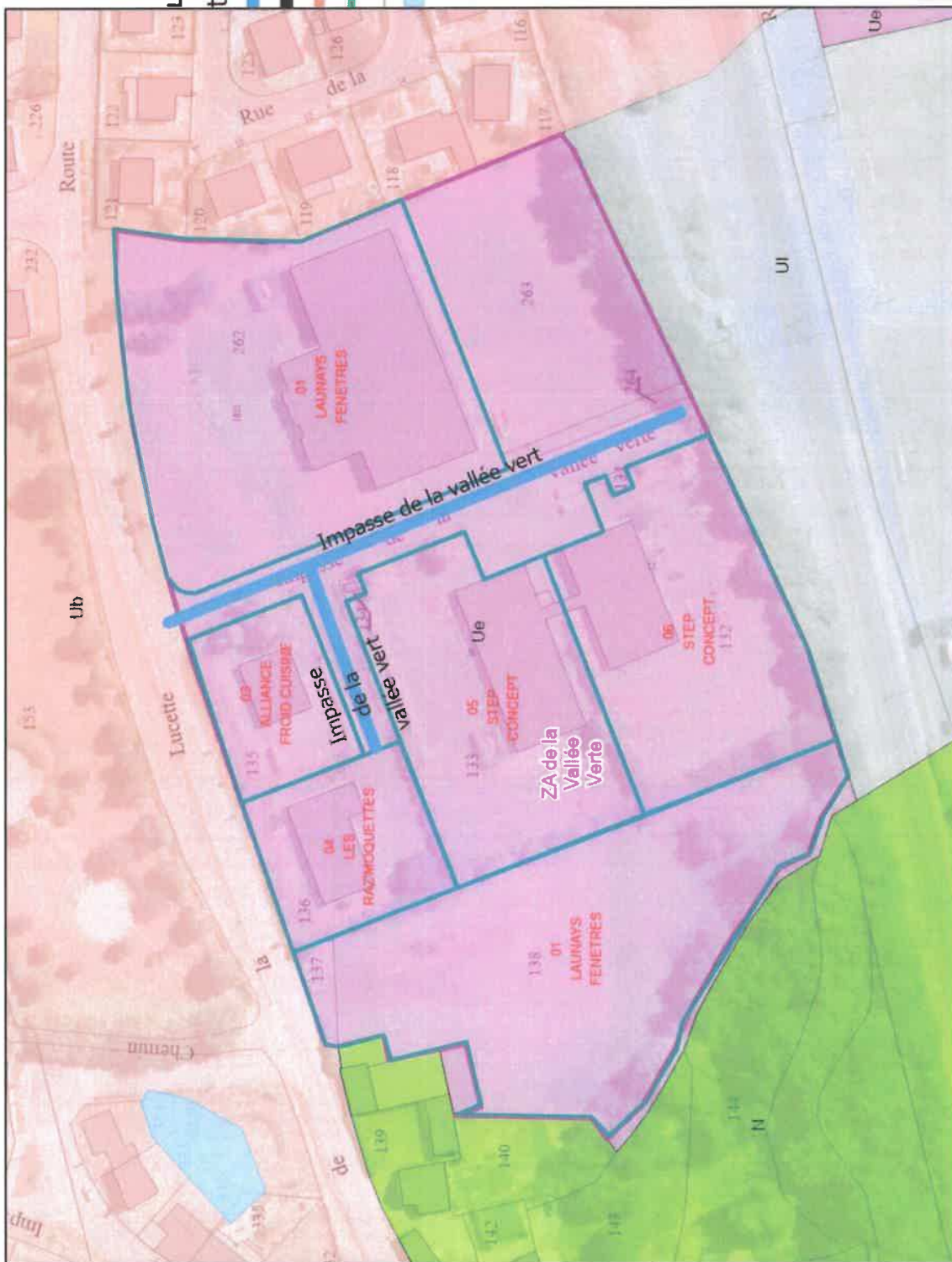
0 70 140 280 420 560 700 Mètres

Date: 27/09/2024

Page 38 sur 76

Le Genest-Saint-Isle ZA de la Vallée Verte

FR53103ZA01



Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Bassins Eaux Pluviales

PLUI

- UA
- UR: Us
- UB
- UE
- UH
- UL
- U-OAPR
- AUH
- AUE
- AUL
- AU-OAPR
- A

AF

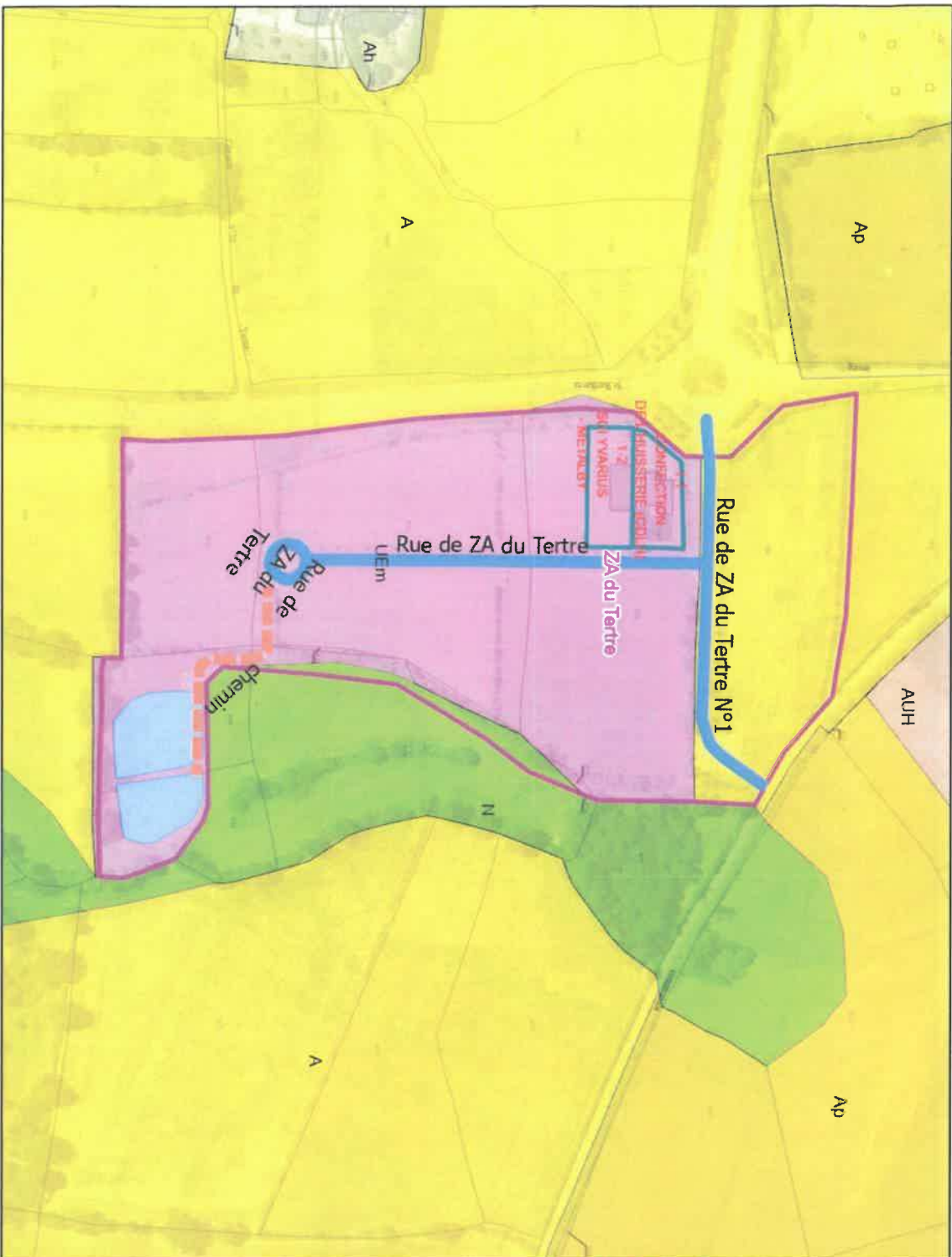
- AF
- N
- Nf
- Nf



L'Huissierie

ZA du Tertre

FR53119ZA01



Légende

Type	PLUi
Voie de circulation	UA
Parking	UR-Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

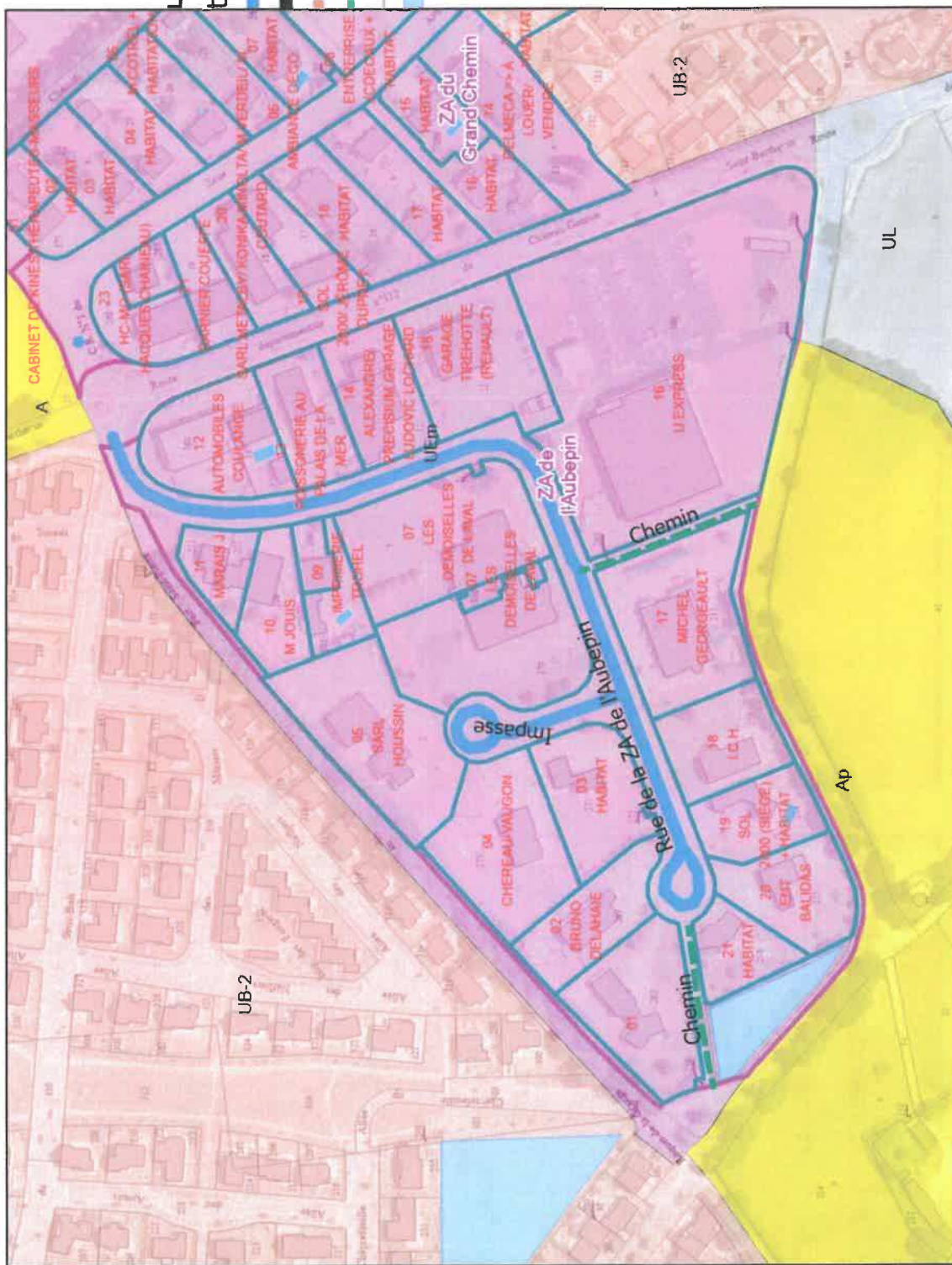


Date: 27/12/2024

Page 40 sur 76

L'Huisserie ZA de l'Aubepin

FR53119ZA02



Légende

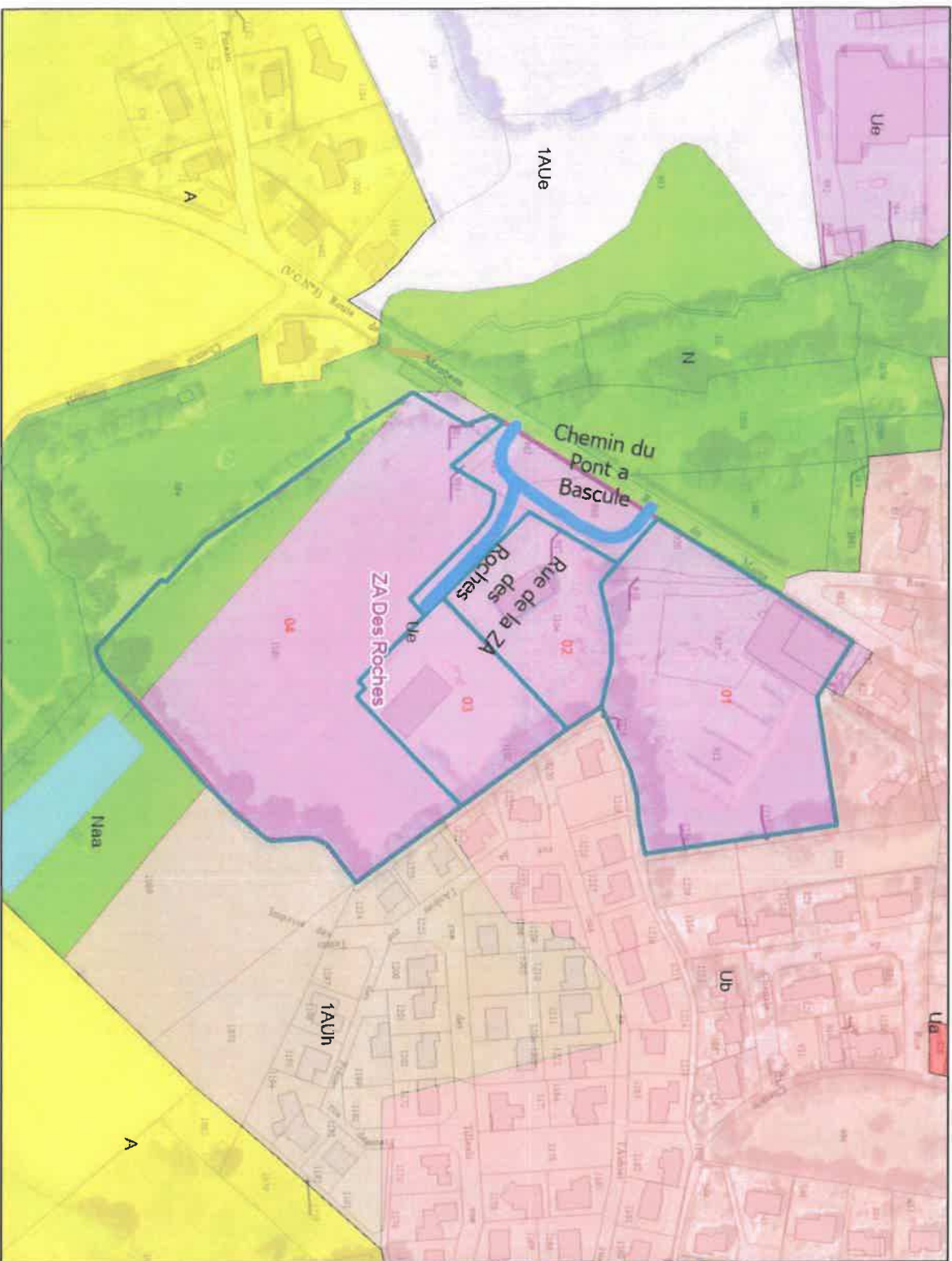
PLUI	AF	AF	N	Nf	Nf
UA	UR; US	UB	UE	UH	UL
U-OAPR	AUH	AUE	AUL	AU-OAPR	A

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Basins Eaux Pluviales



Loiron-Ruillé ZA Des Roches

FR53137ZA01



Légende

type	PLU
Voie de circulation	UA
Parking	UR: Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A
	Ap
	Ap
	N
	Nf
	Nf

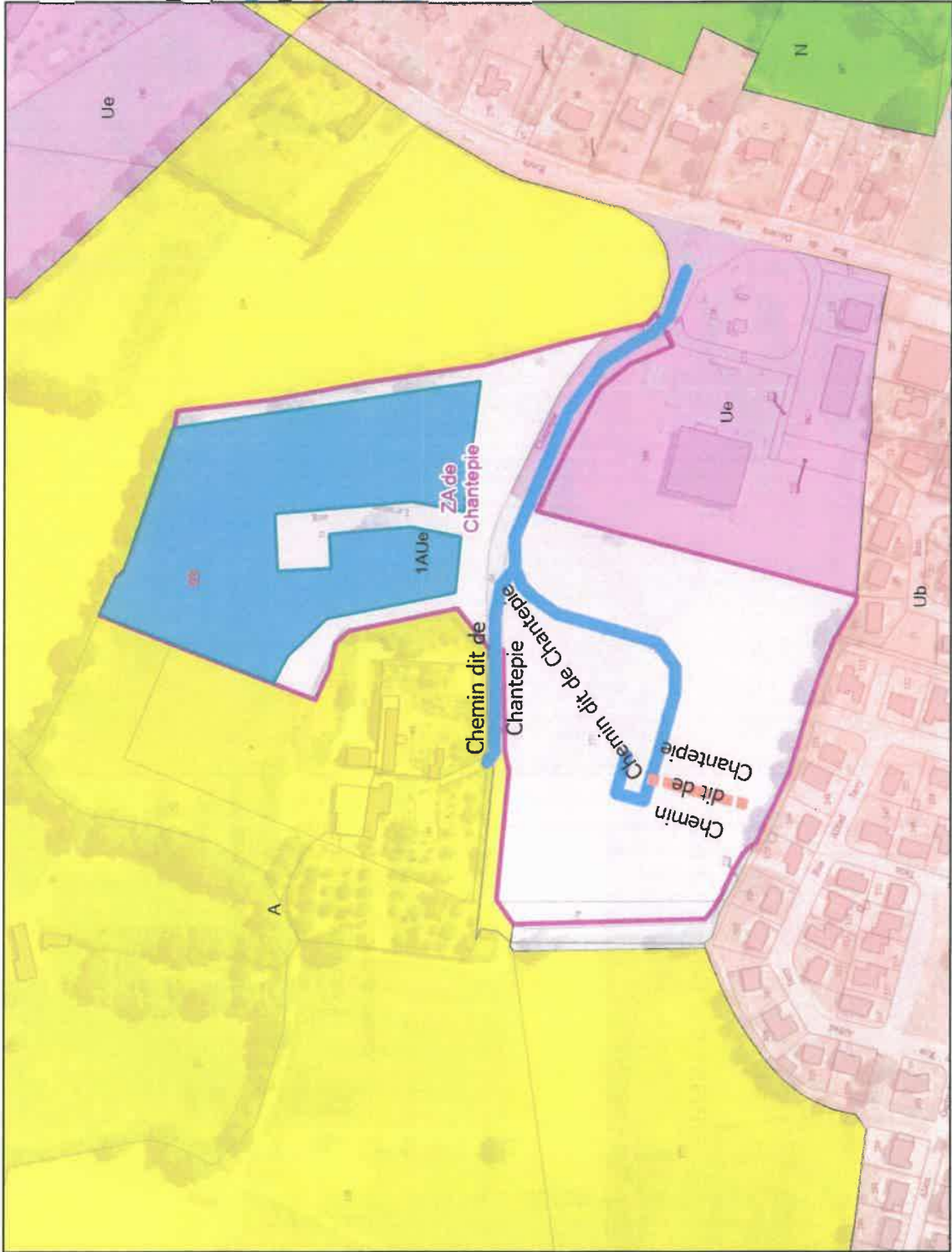


0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Loiron-Ruillé

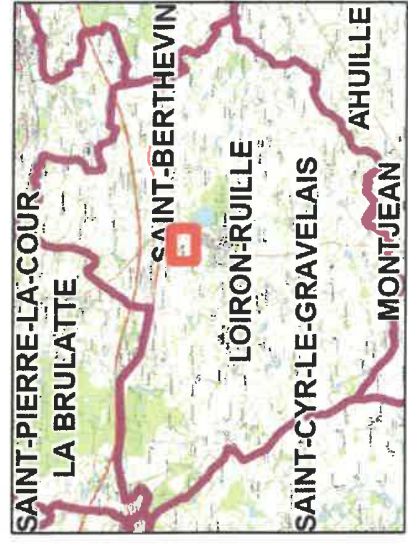
ZA de Chantepie

FR53137ZA02



Légende

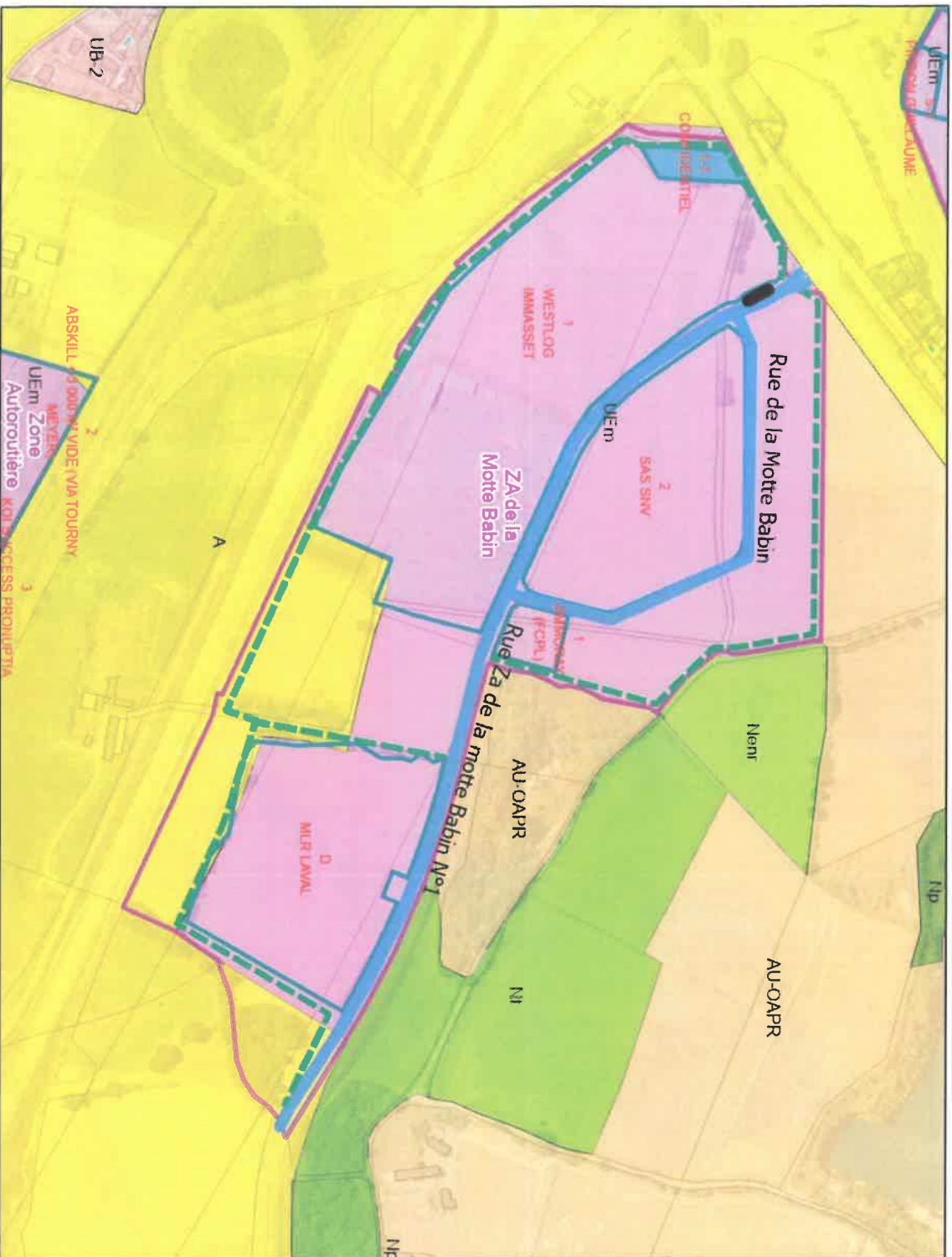
- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLUJ**
- UA
 - UR: Us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- PLUJ**
- Af
 - Af
 - N
 - Nf
 - Nf



Louverné

ZA de la Motte Babin

FR53140ZA02



Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLUI

UA	Ap
UR: us	Ap'
UB	N
UE	Nf
UH	Nf'
UL	
U-OAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OAPR	
A	



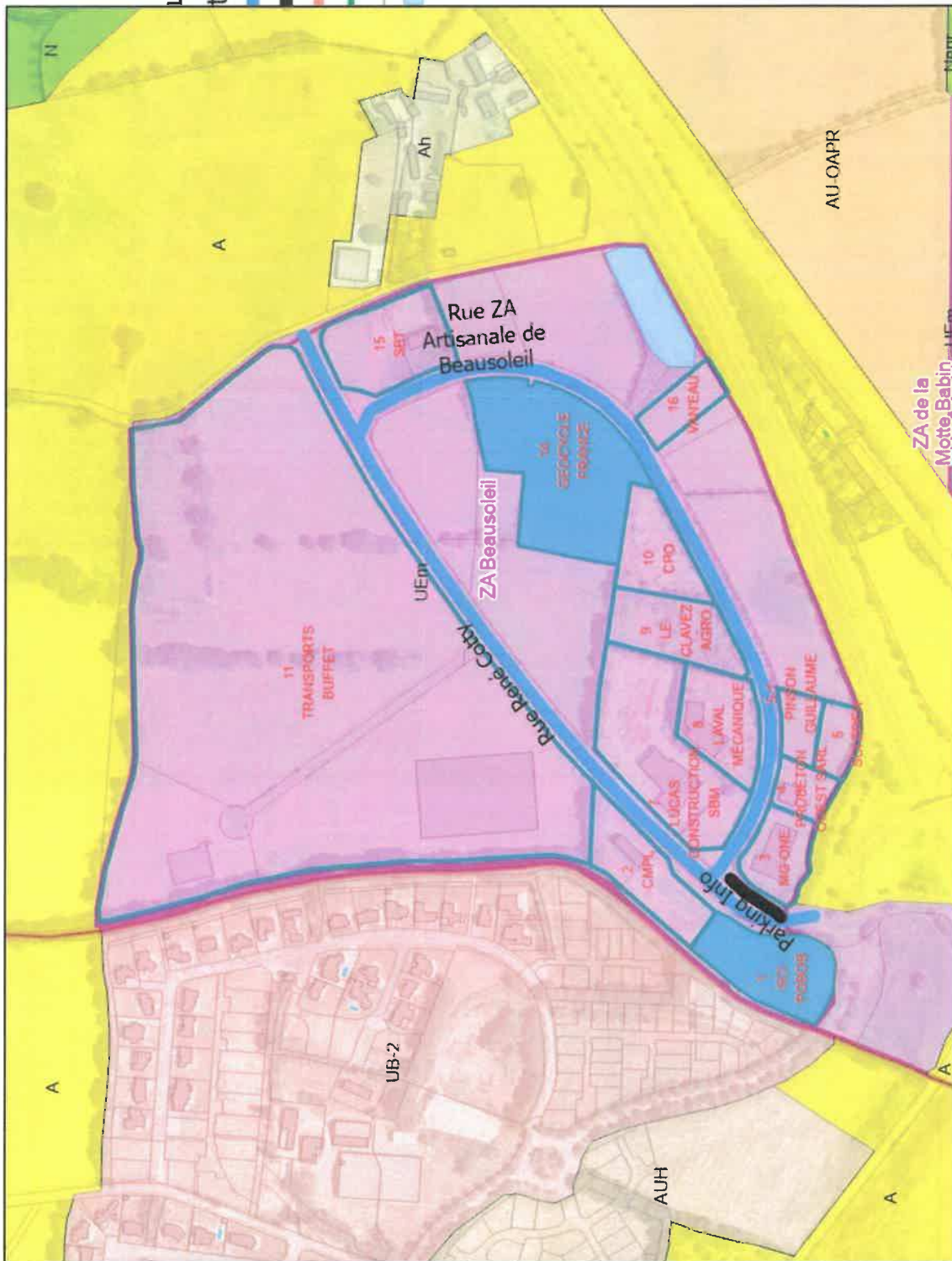
Date: 27/02/2024

Page 44 sur 76

Louvern 

ZA Beausoleil

FR53140ZA03



L gende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Bassins Eaux Pluviales

PLUi

- | | | | |
|--|---------|--|----|
| | UA | | Af |
| | UR; Us | | Af |
| | UB | | N |
| | UE | | Nr |
| | UH | | Nf |
| | UL | | |
| | U-OAPR | | |
| | AUH | | |
| | AUE | | |
| | AUL | | |
| | AU-OAPR | | |
| | A | | |



M tres

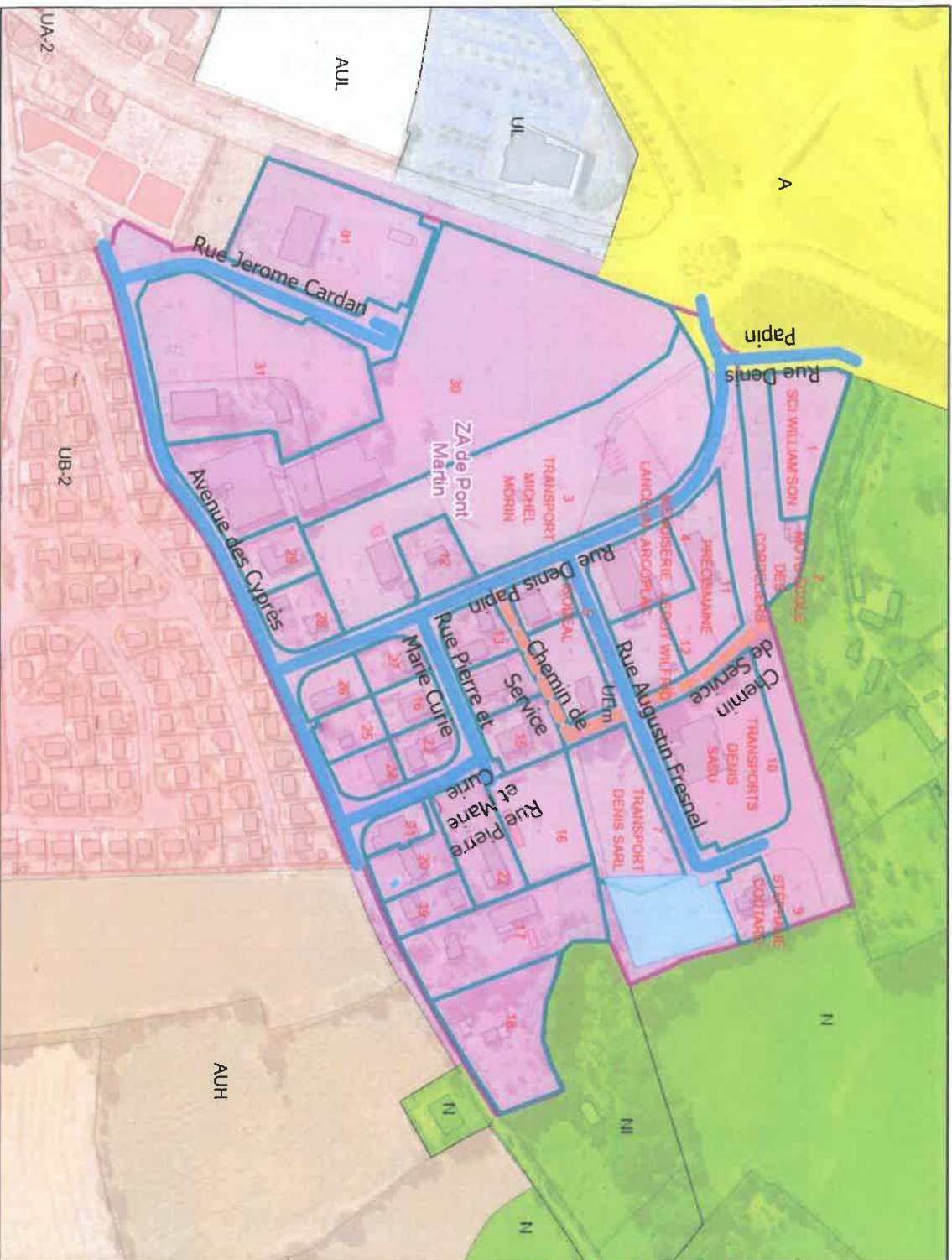
Date : 27/02/2024

Page 45 sur 76

Louverné

ZA de Pont Martin

FR53140ZA04



Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLU**
- UA
 - UR: Us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- PLU**
- Ap
 - At
 - N
 - Nf
 - Nf



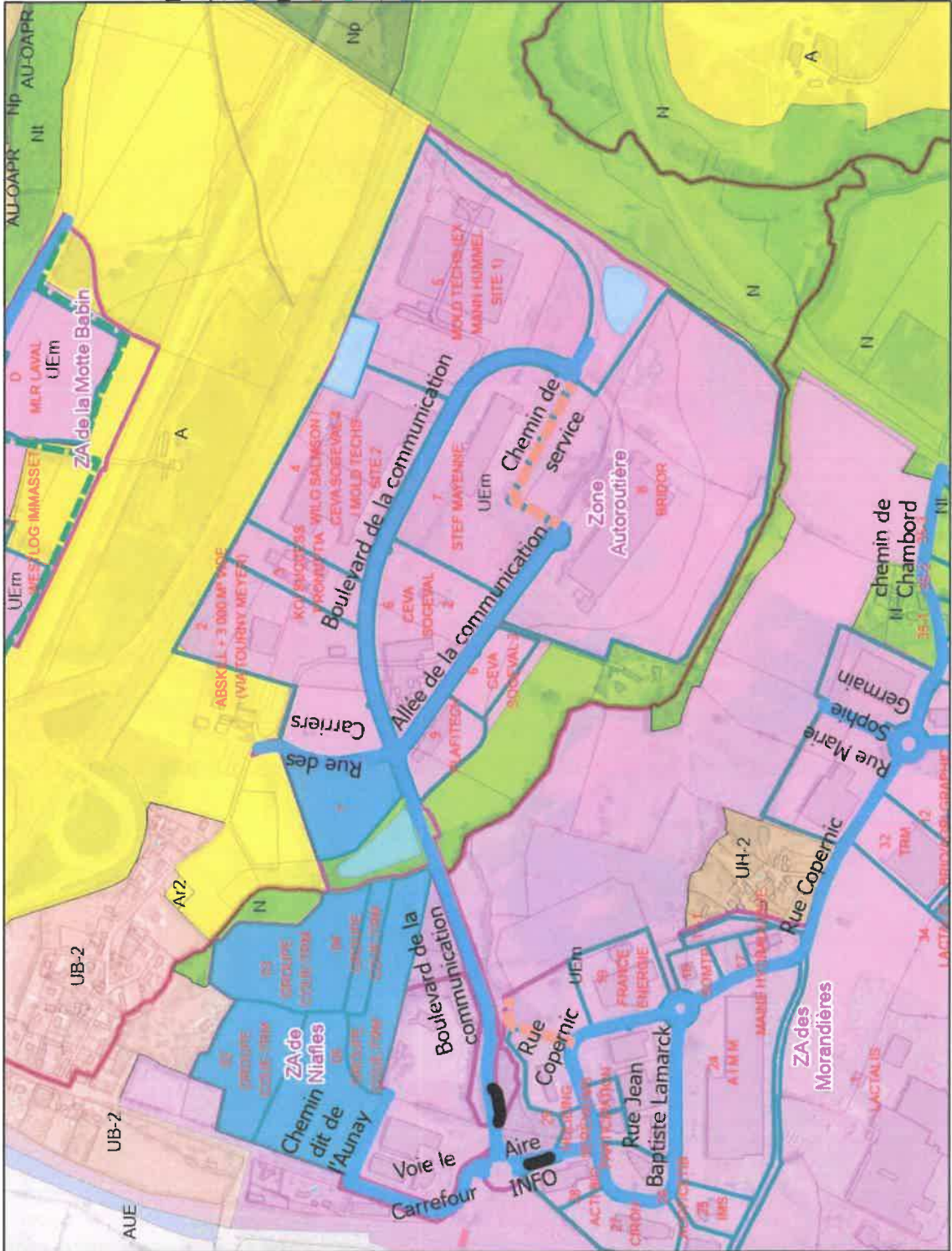
Date: 27/09/2024

Page 46 sur 76

Louvigné

Zone Autoroutière

FR53140ZA01



Légende

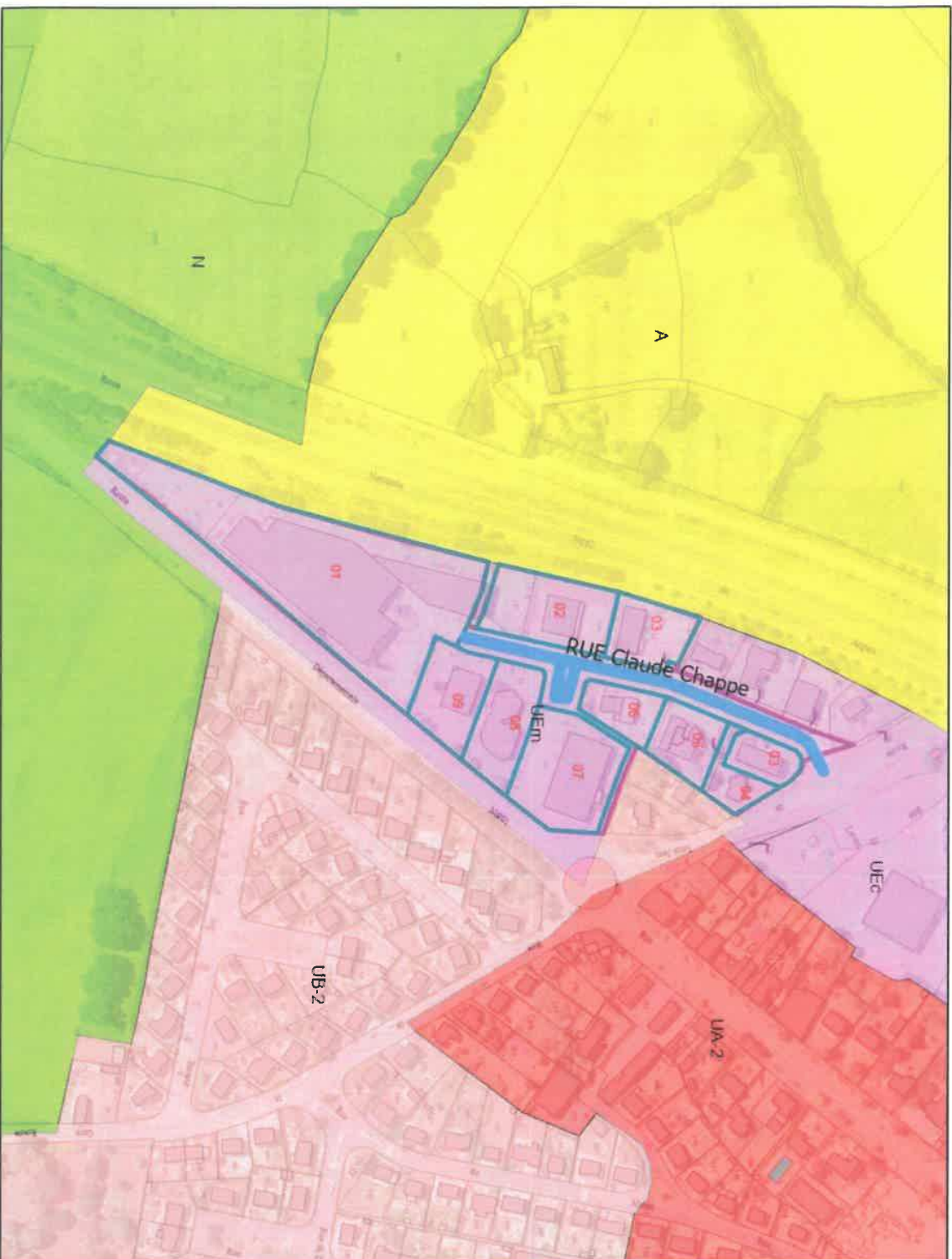
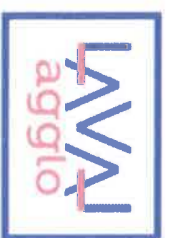
PLUI	type
UA	Voie de circulation
UR, US	Parking
UB	Chemin de service
UE	Cheminement doux
UH	< toutes les autres valeurs >
UL	Bassins Eaux Pluviales
U-OAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OAPR	
A	



Louverné

ZA de l'Océane

FR53140ZA05



Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Bassins Eaux Pluviales

PLU

UA	Ap
UR: Us	Ar
UB	N
UE	Nr
UH	Nf
UL	
U-CAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OPR	
A	



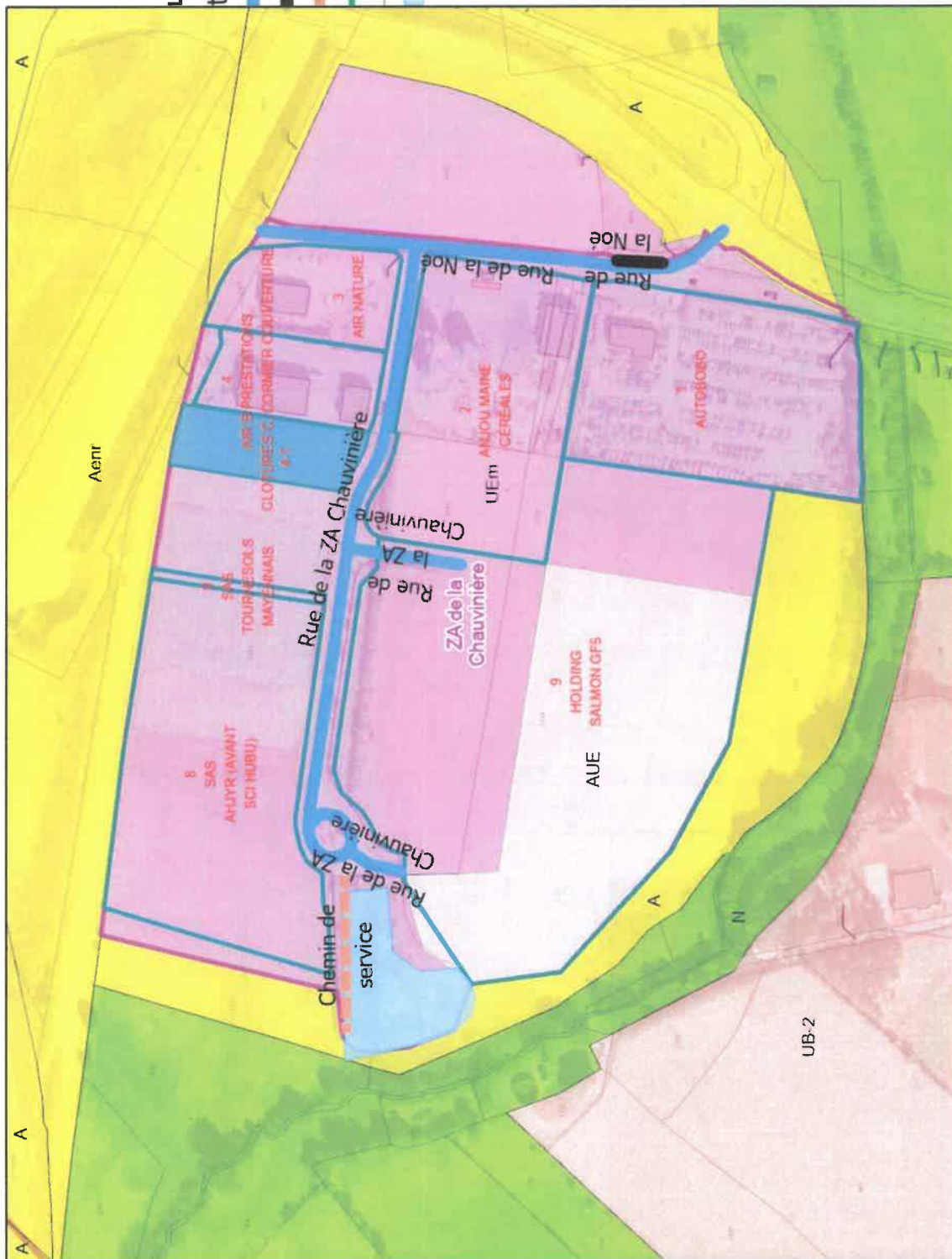
Date: 27/12/2024

Page 48 sur 76

Louvigné

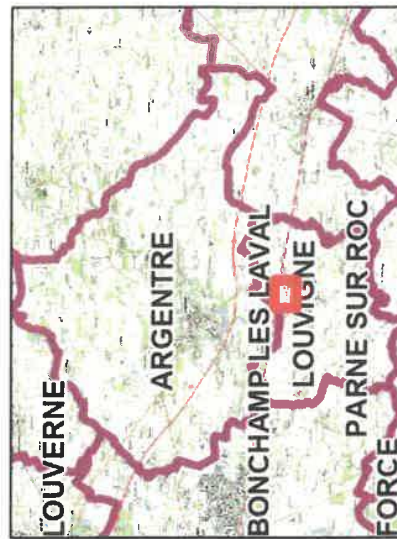
ZA de la Chauvinière

FR53141ZA01



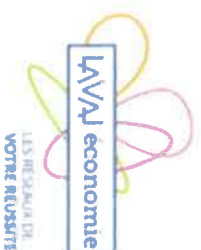
Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLUj**
- UA
 - UR; Us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- Af**
- Af
 - N
 - Nf
 - Nf



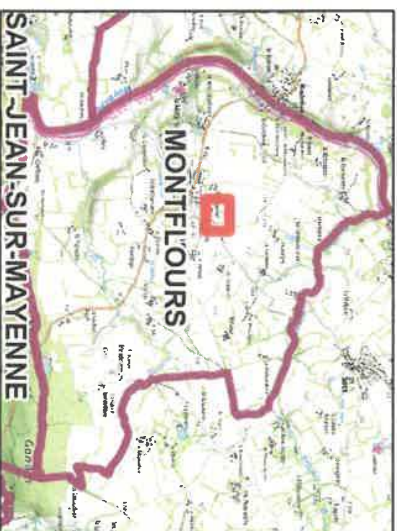
Montfleurs ZA du Mottay

FR53156ZA01



Légende

type	PLUI	
Voie de circulation	UA	Ap
Parking	UR: Us	Ap
Chemin de service	UB	N
Cheminement doux	UE	NF
<toutes les autres valeurs>	UH	NF
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	



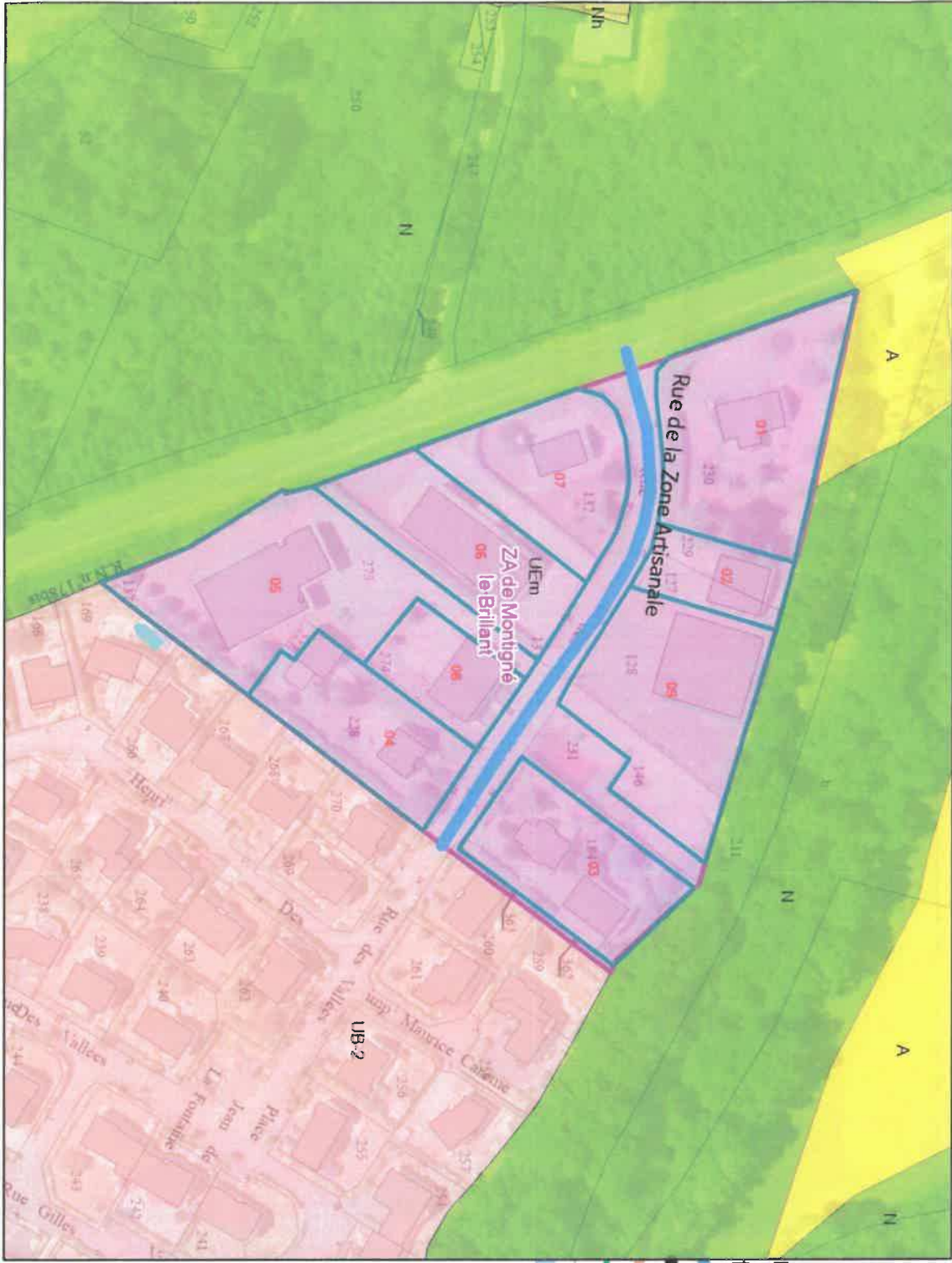
Date: 07/09/2024

Page 50 sur 76

Montigné

ZA de Montigné le Brillant

FR53157ZA02



Légende

type	PLUi
Voie de circulation	UA
Parking	UR: U5
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

	Ap
	Ar
	N
	Nr
	Nf

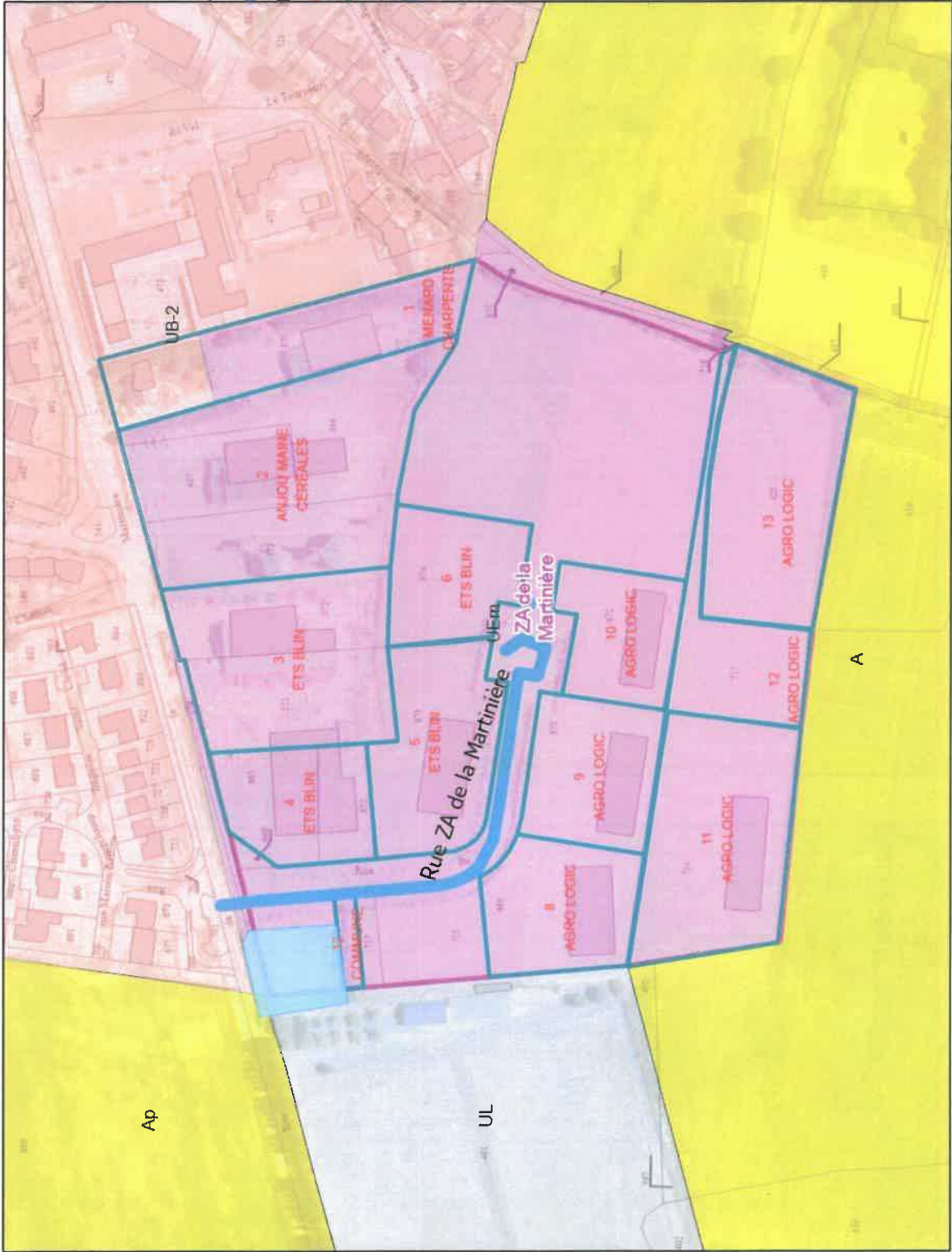


Date: 27/12/2024

Page 52 sur 76

Nuillé-sur-Vicoin ZA de la Martinière

FR53168ZA01



Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - <toutes les autres valeurs>
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLUI**
- UA
 - UR: Us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- AF**
- AF
 - N
 - NF
 - NF

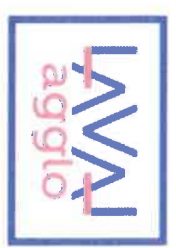


Date: 27/09/2024

Page 53 sur 76

Parné-sur-Roc ZA de l'Epronnière

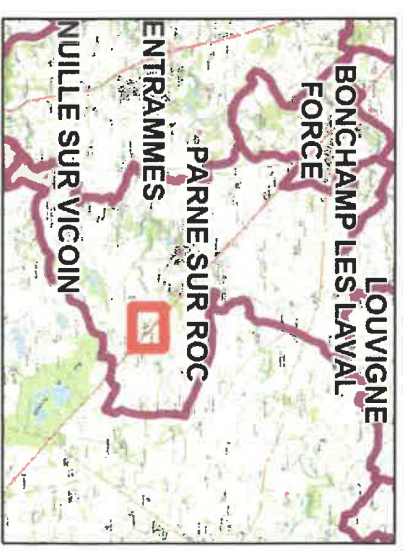
FR53175ZA01



Légende

type	PLU
Voie de circulation	UA
Parking	UR: Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

	Af
	Ar
	N
	Nf
	Nr



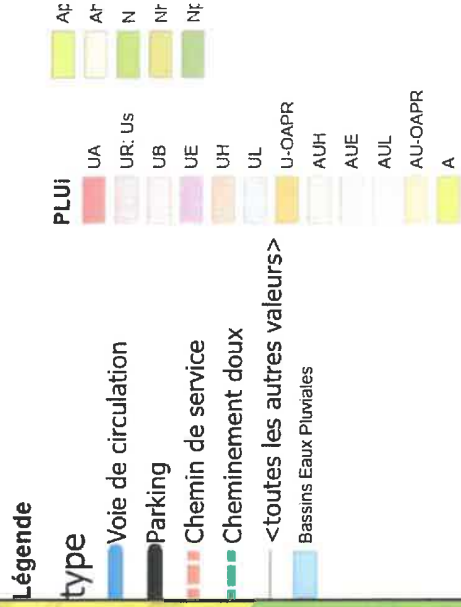
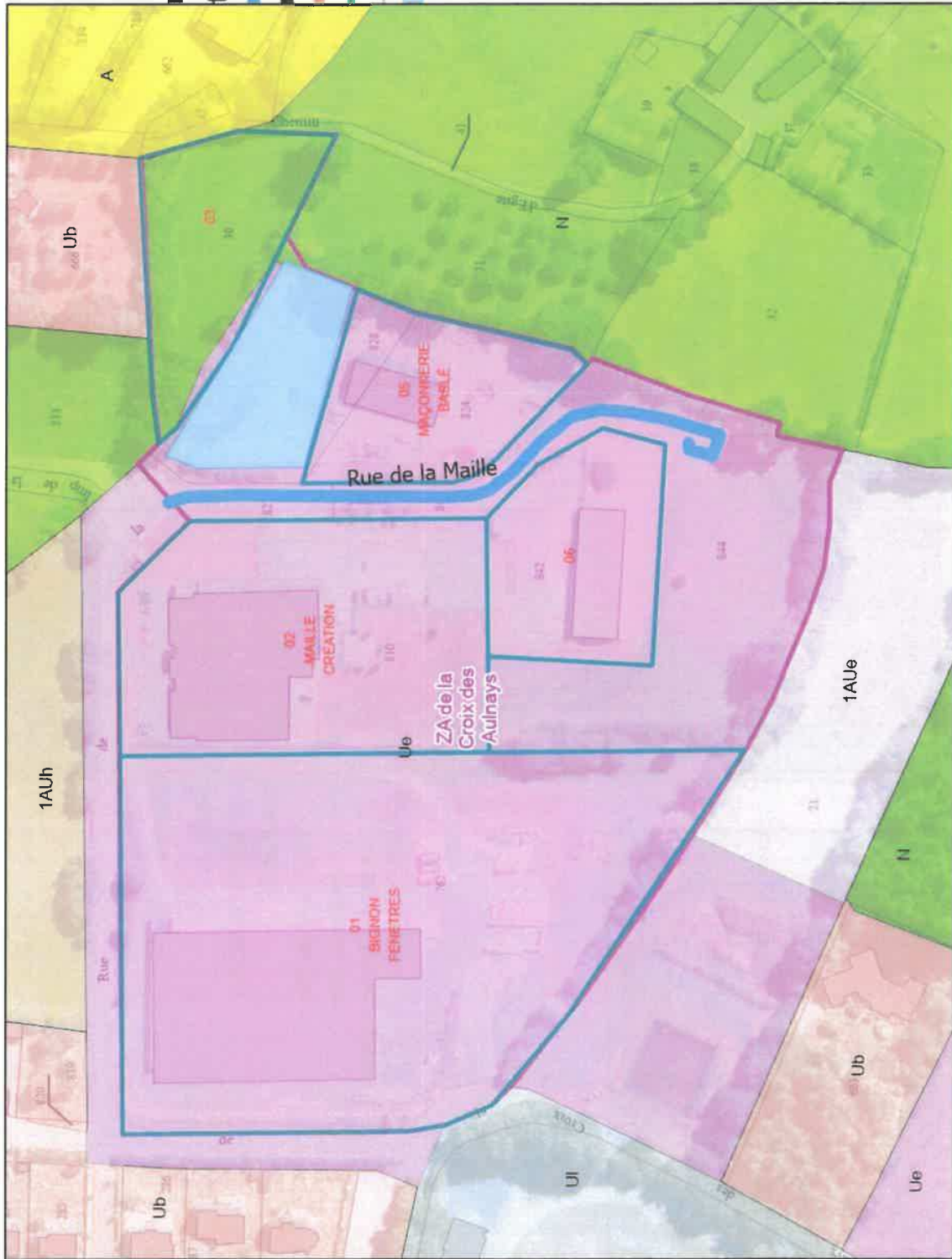
Date: 27/12/2024

Page 54 sur 76

Port-Brillet

ZA de la Croix des Aulnays

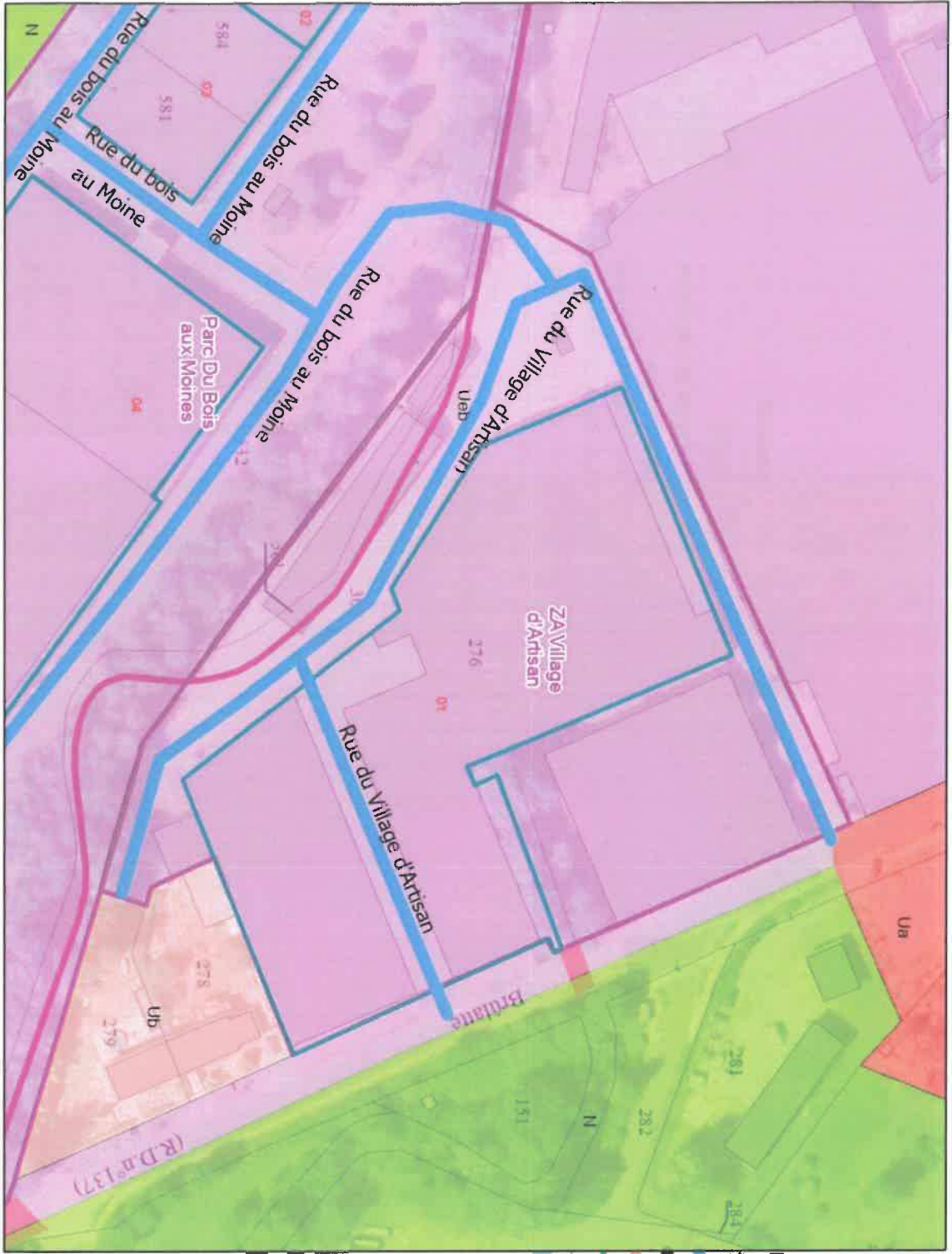
FR53182ZA01



Port-Brillet

ZA Village d'Artisan

FR53182ZA02



Légende

type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLUI	PLUI
UA	AP
UR: US	AP
UB	N
UE	NP
UH	NP
UL	NP
U-OAPR	NP
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OAPR	
A	

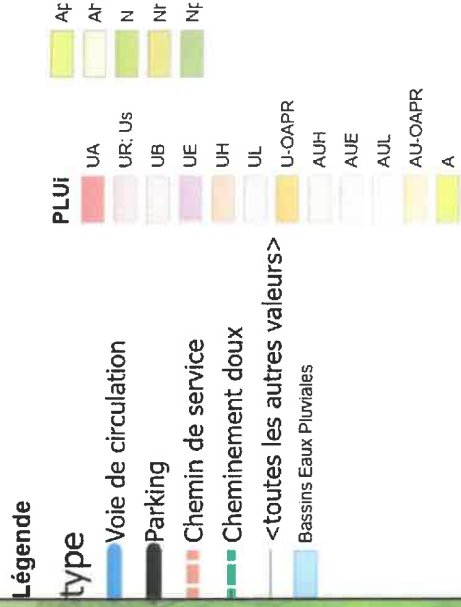
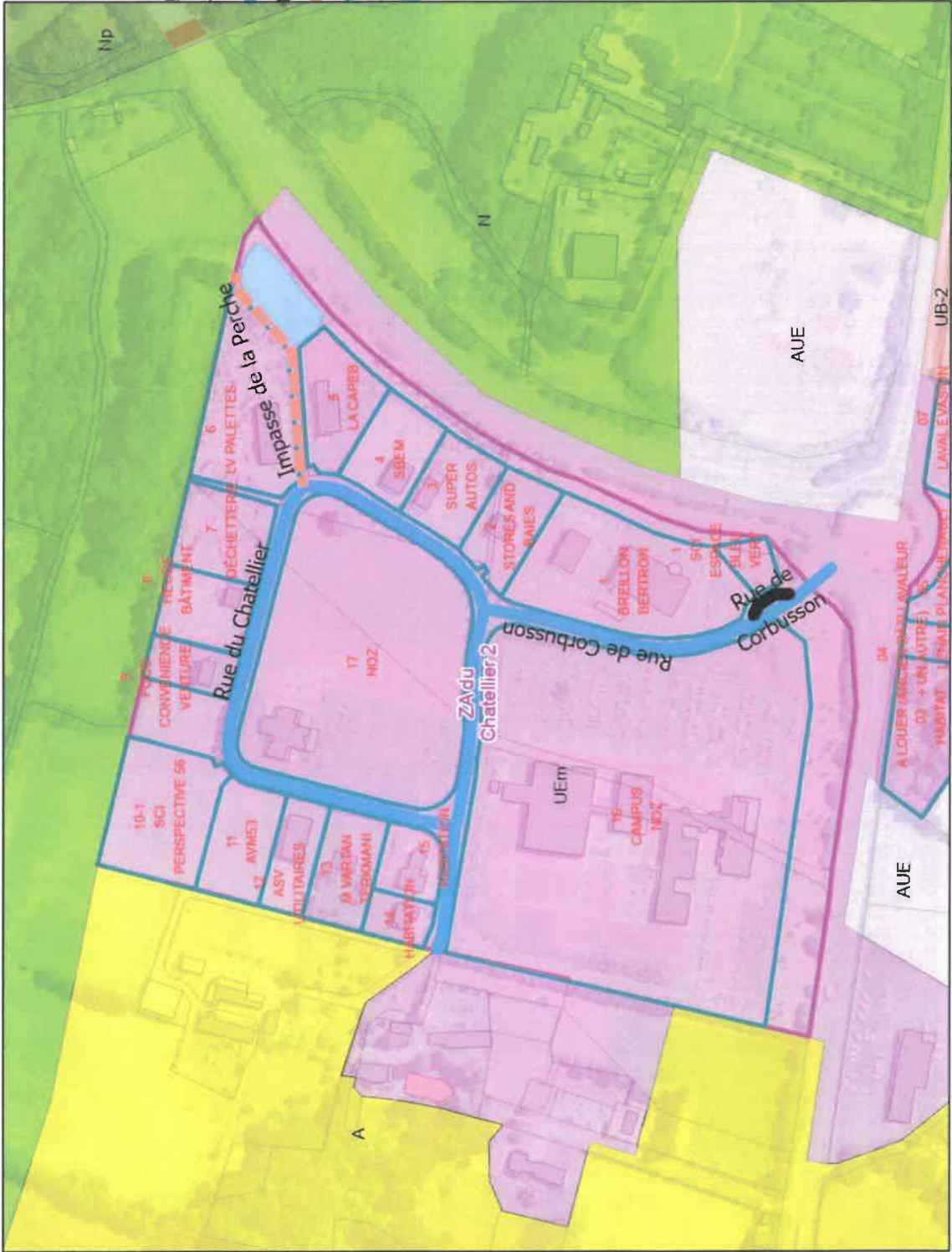


Date: 27/02/2024

Page 56 sur 76

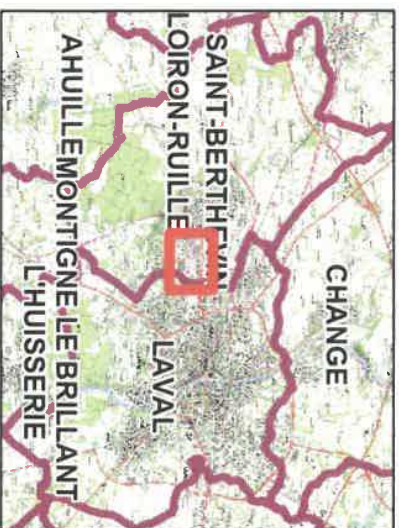
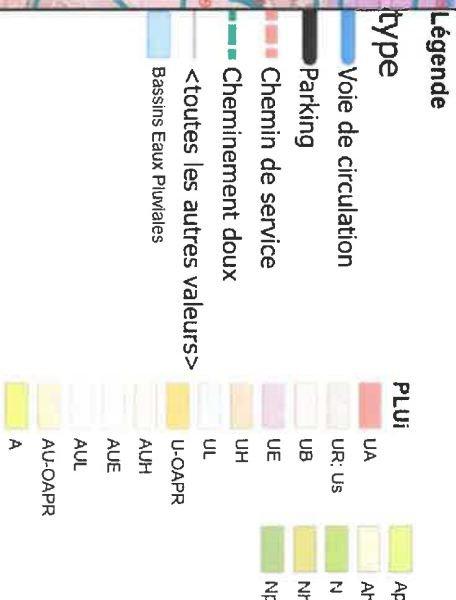
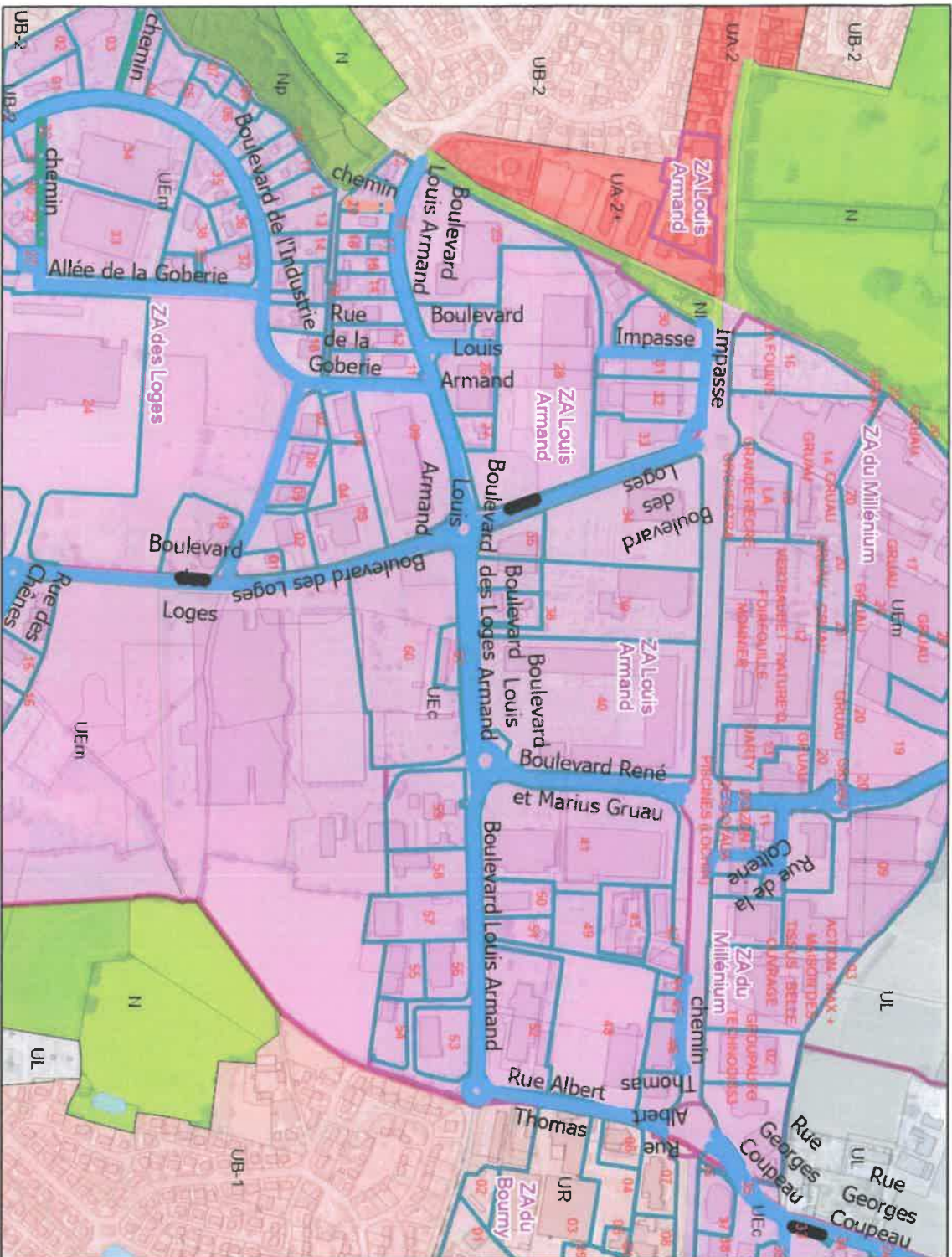
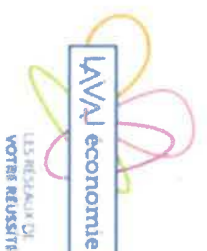
Saint-Berthevin ZA du Chatellier 2

FR53201ZA02



Saint-Berthevin ZA Louis Armand

FR53201ZA04



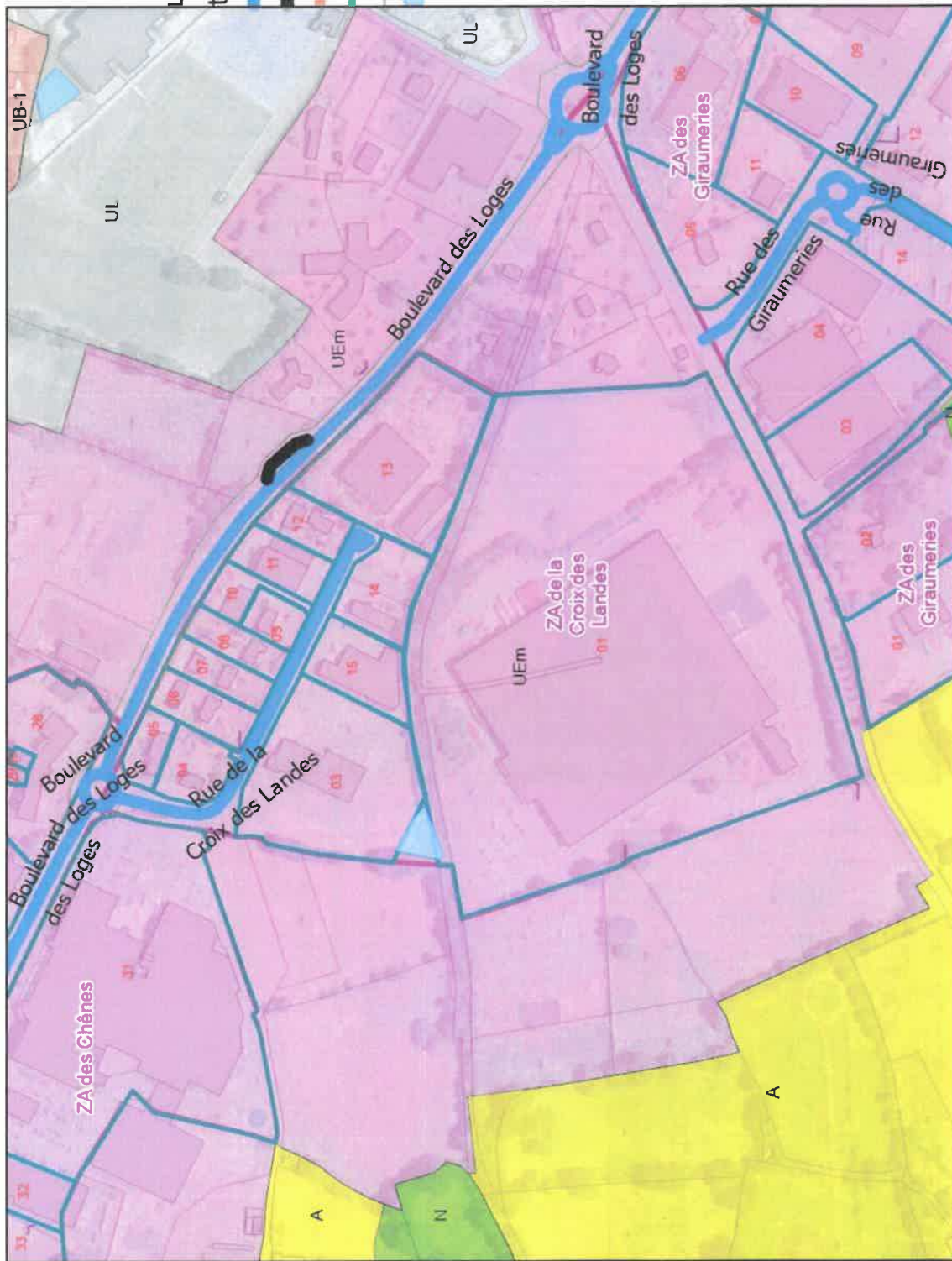
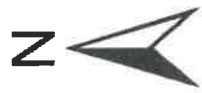
Date: 27/02/2024

Page 58 sur 76

Saint-Berthevin

ZA de la Croix des Landes

FR53201ZA06



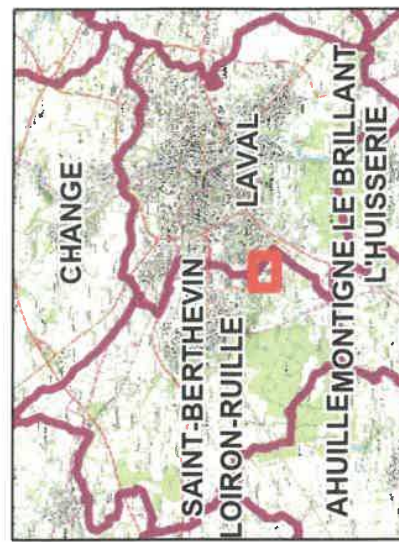
- Légende**
- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Bassins Eaux Pluviales

PLUI

UA	UR, US	UB	UE	UH	UL	U-OAPR	AUH	AUE	AUL	AU-OAPR	A

AF

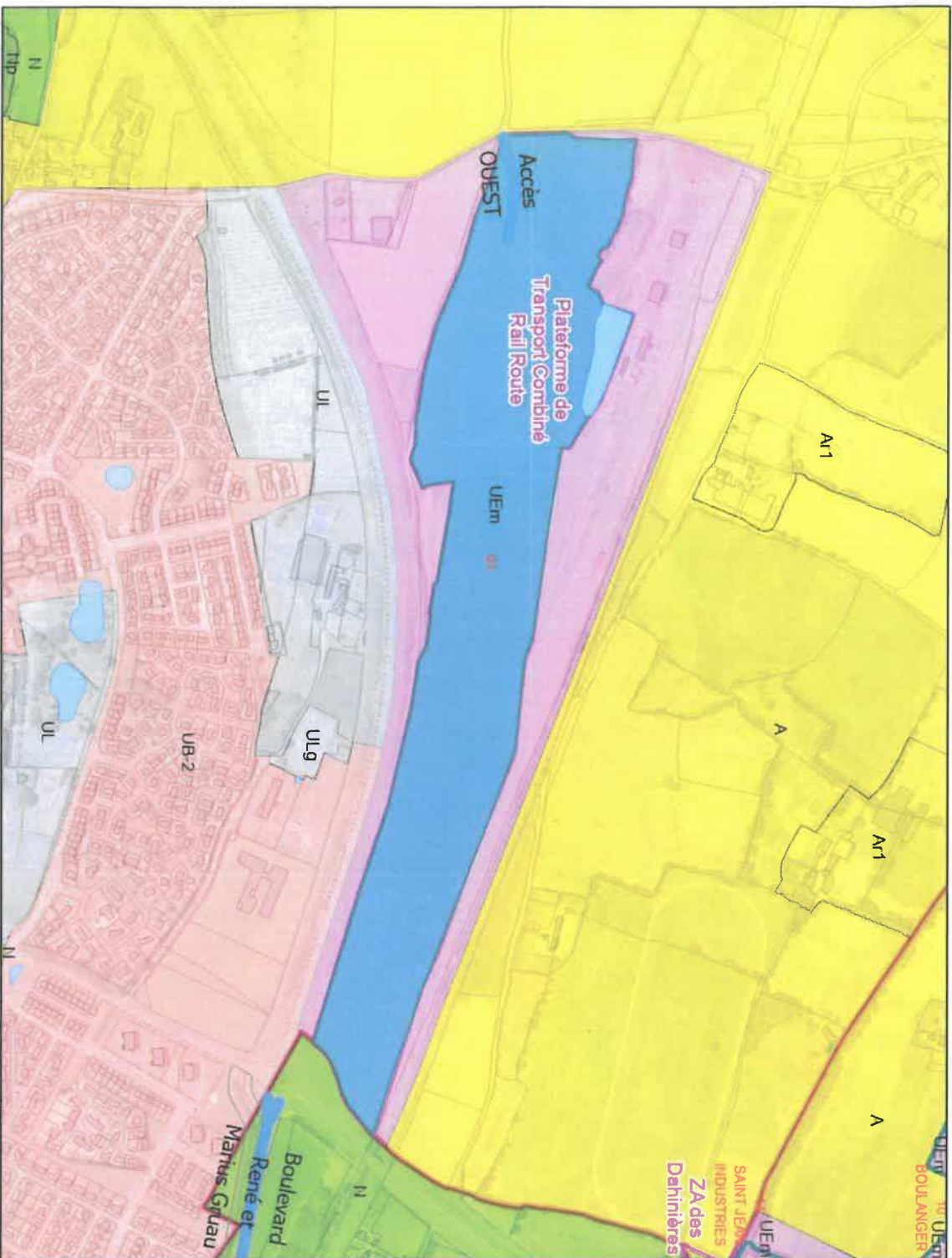
AF	Ar	N	Nf	Nf



Saint-Berthevin

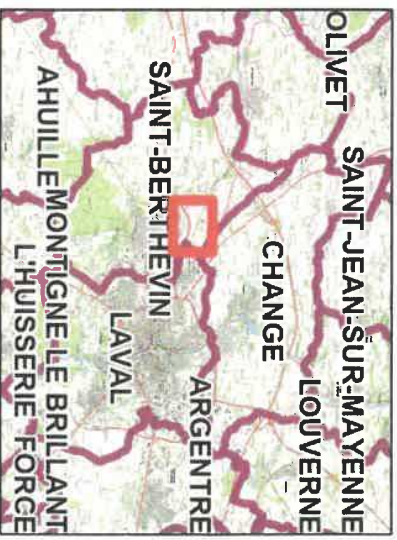
Plateforme de Transport Combiné Rail Route

FR53201ZA08



Légende

type	PLUI
Voie de circulation	UA
Parking	UR: Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A
	AP
	APr
	N
	Nr
	Nf

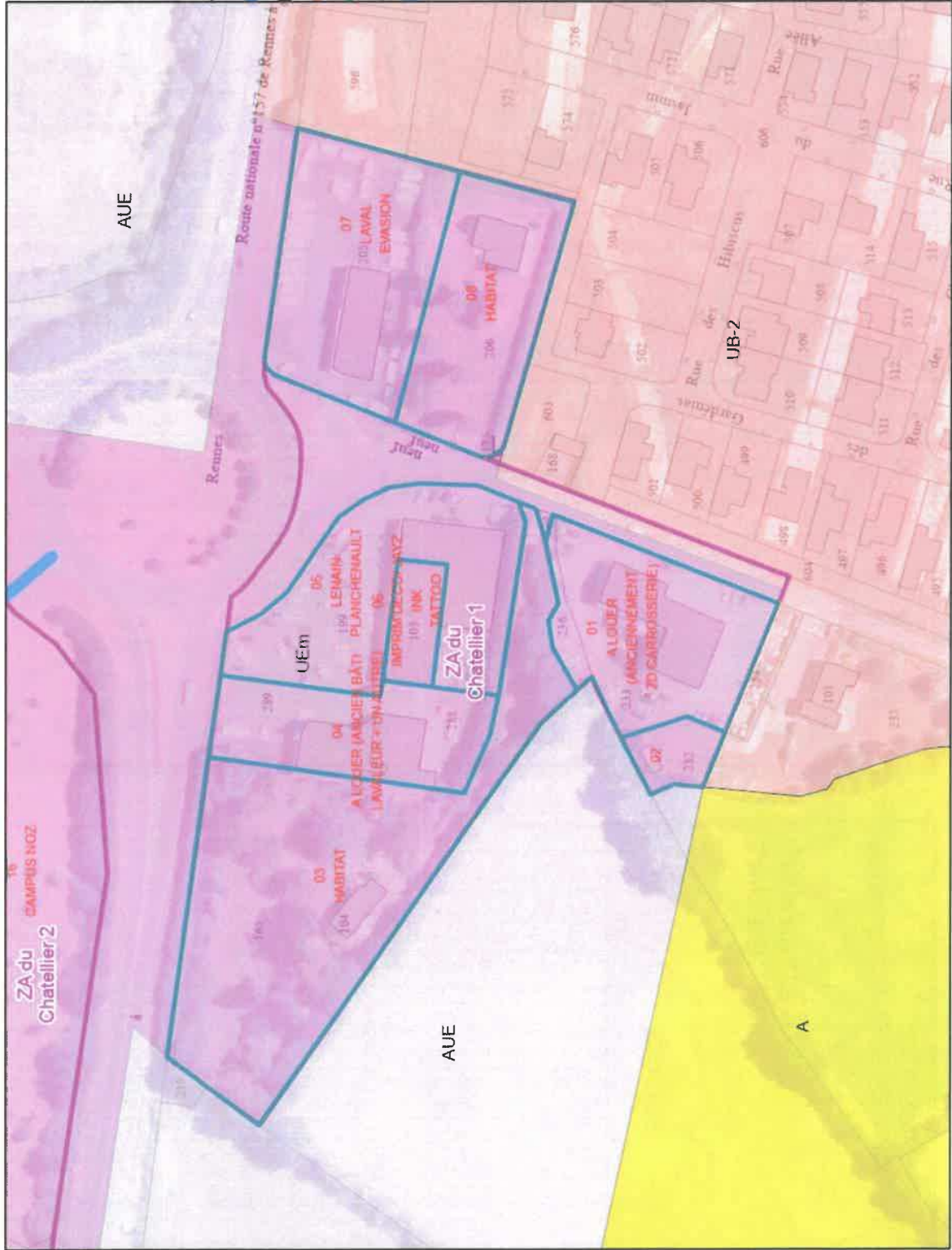


Date: 27/02/2024

Page 60 sur 76

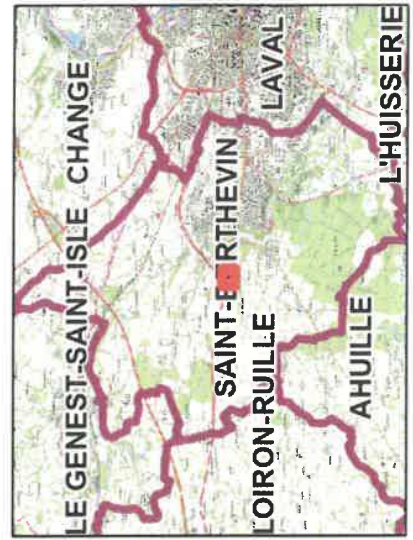
Saint-Berthevin ZA du Chatellier 1

FR53201ZA01



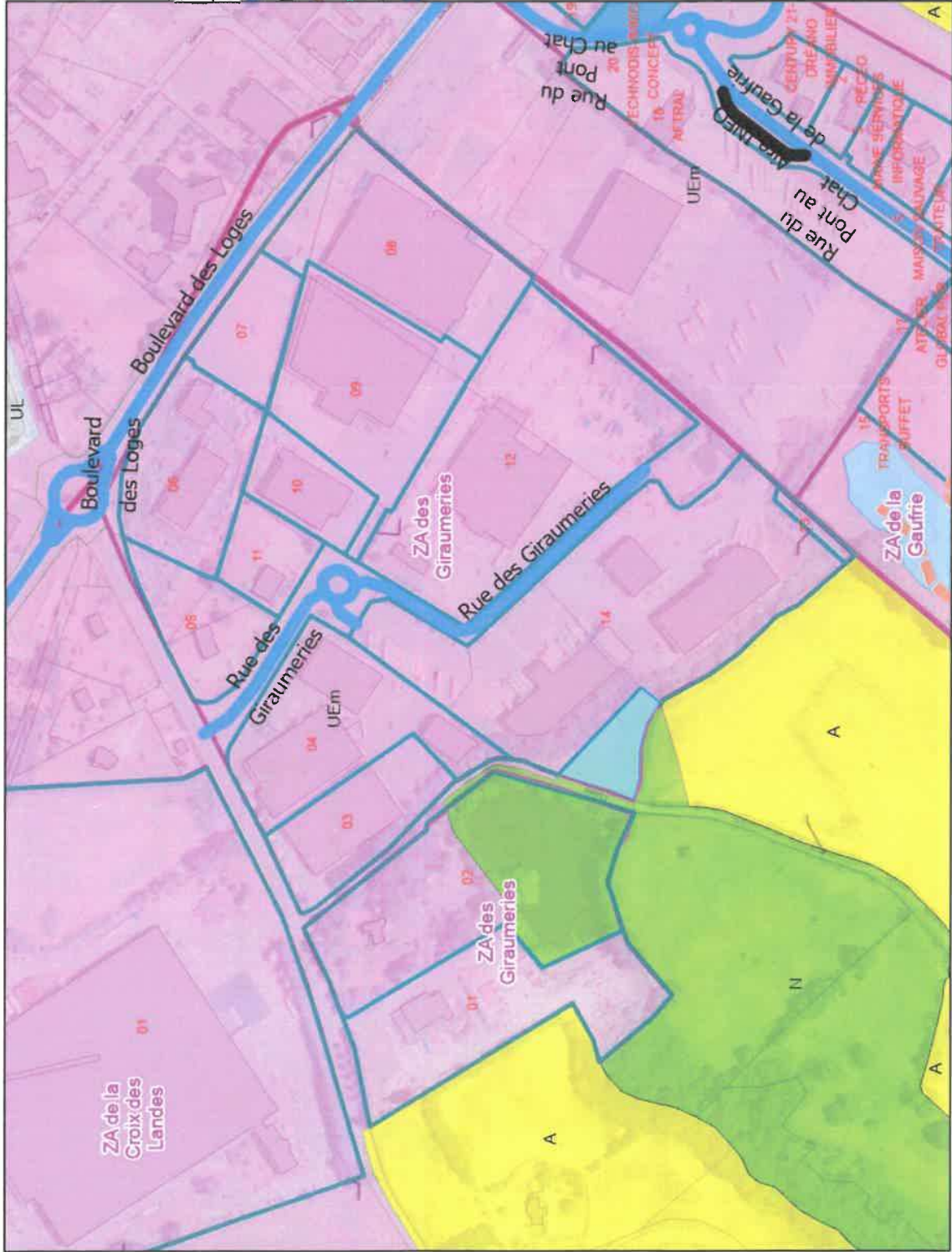
Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - <toutes les autres valeurs>
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLUI**
- UA
 - UR: Us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- AF**
- AF
 - N
 - NF
 - NE



Saint-Berthevin ZA des Giraumeries

FR53201ZA07

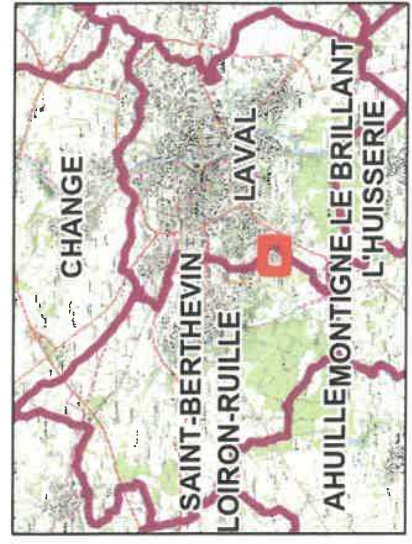


Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Bassins Eaux Pluviales

PLUI

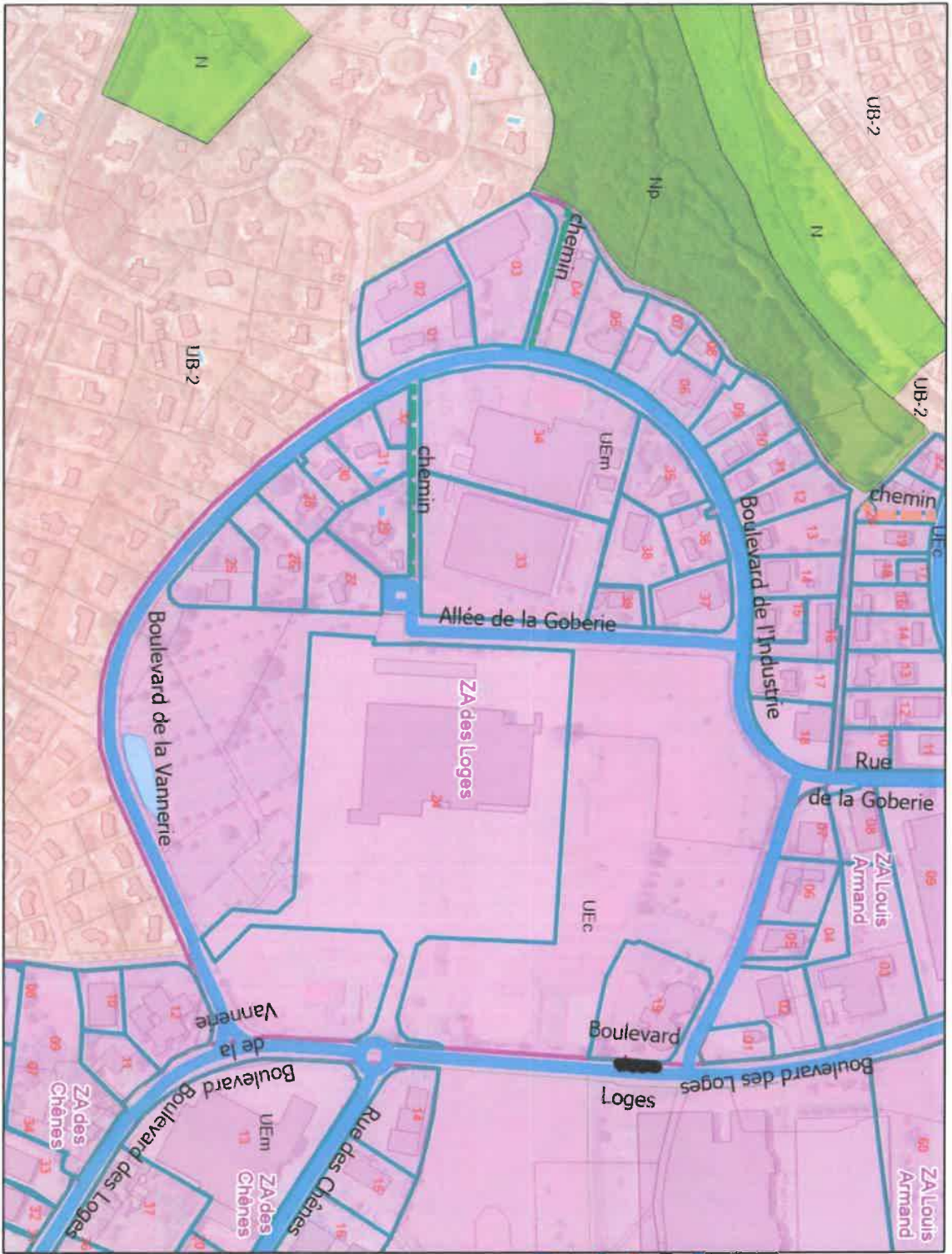
	AF		Al'		N		Nf		Nf
	UA		UR, Us		UB		UE		UH
	UL		U-OAPR		AUH		AUE		AUL
	AU-OAPR		A						



Saint-Berthevin

ZA des Loges

FR53201ZA05



Légende

type	PLU
Voie de circulation	UA
Parking	UR: us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-APR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-APR
	A

	Ap
	Ap
	N
	Nr
	Nr



Date: 07/09/2024

Page 66 sur 76

Saint-Germain-le-Fouilloux

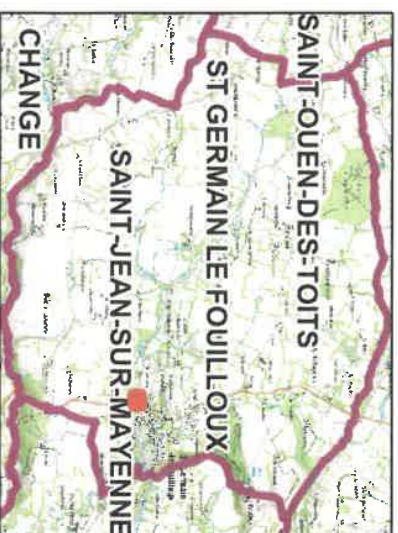
ZA de St Germain le Fouilloux

FR53224ZA02



Légende

type	PLUI
Voie de circulation	UA
Parking	UR: Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
Bassins Eaux Pluviales	UH
	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AVL
	AU-OAPR
	A
	Ap
	Ar
	N
	Nf
	Nf



Date: 27/10/2024

Page 68 sur 76

Saint-Germain-le-Fouilloux

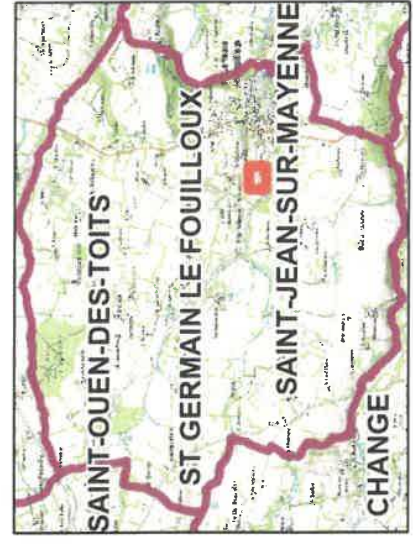
ZA de la Roussière

FR53224ZA01



Légende

- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Bassins Eaux Pluviales
- PLUI**
- UA
 - UR: Us
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- PLUI**
- AF
 - AF
 - N
 - NF
 - NF

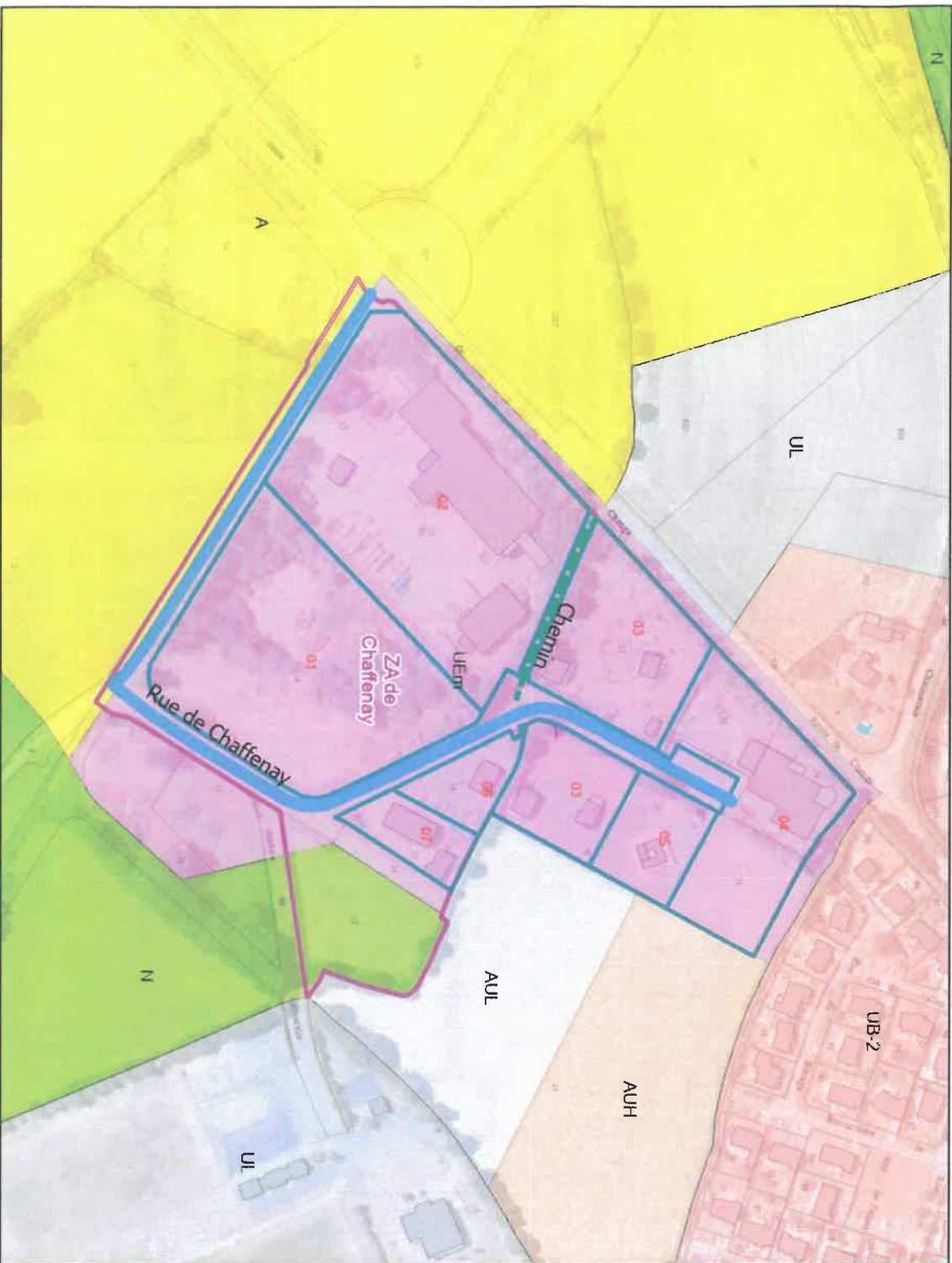


Date: 27/08/2024

Page 69 sur 76

Saint-Jean-sur-Mayenne ZA de Chaffenay

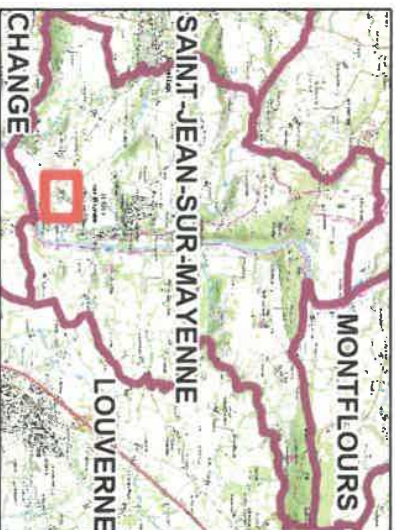
FR53229ZA01



Légende

Type	PLU
Voie de circulation	UA
Parking	UR: Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

	Ap
	Af
	N
	Nf
	Nf

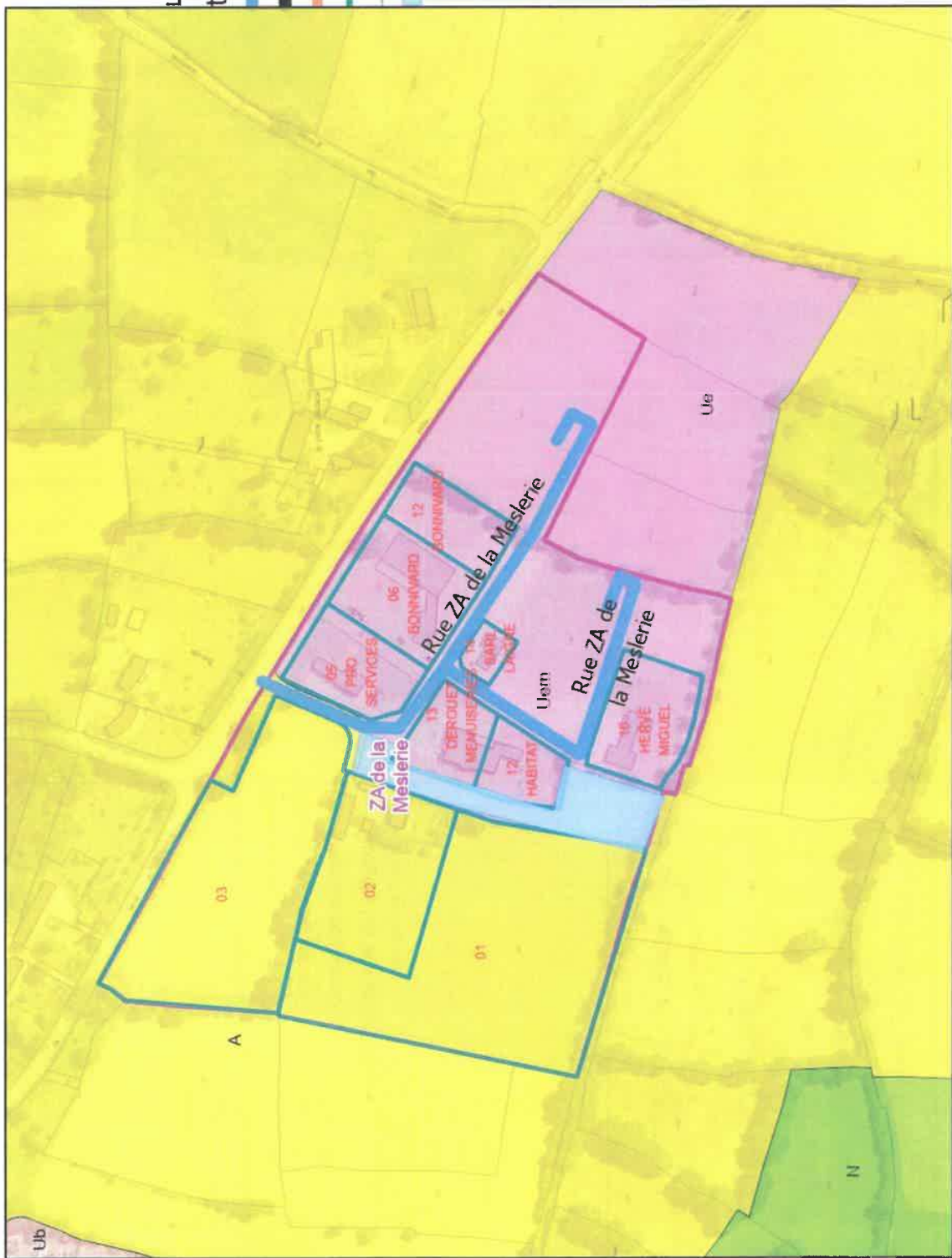


Date: 27/12/2024

Page 70 sur 76

Saint-Ouen-des-Toits ZA de la Meslerie

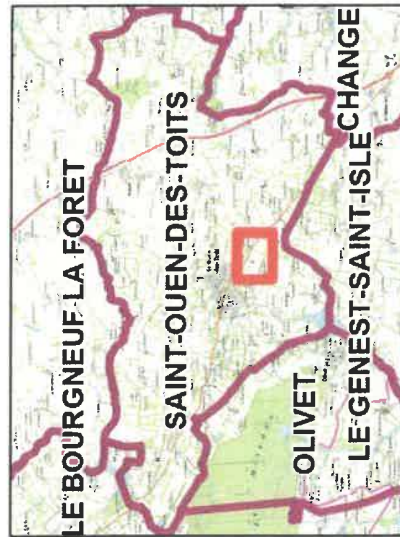
FR53243ZA02



Légende

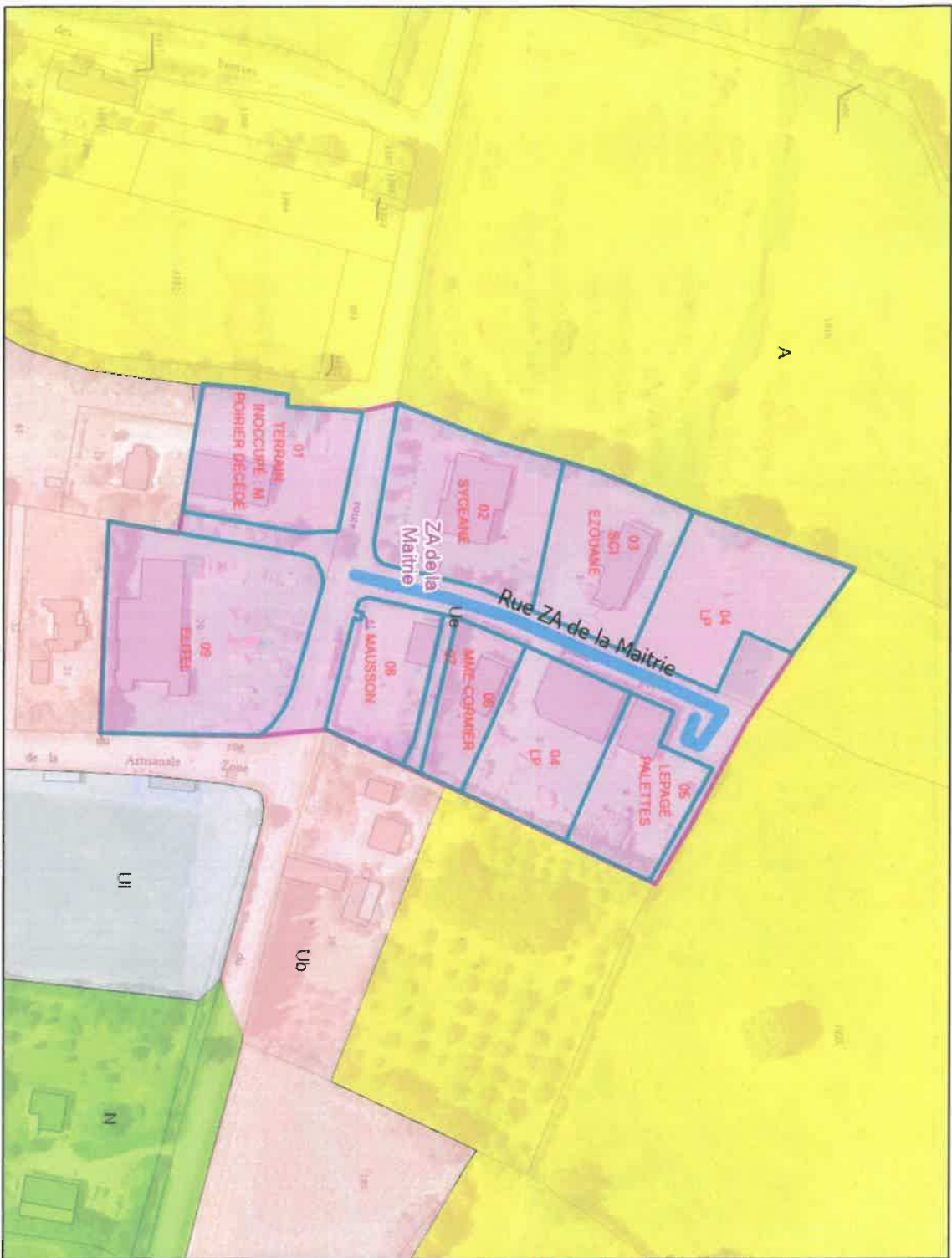
	Voie de circulation
	Parking
	Chemin de service
	Cheminement doux
	<toutes les autres valeurs> Bassins Eaux Pluviales

	AF		UA
	AF		UR: Us
	N		UB
	Nr		UE
	Nr		UH
			UL
			U-OAPR
			AUH
			AUE
			AUL
			AU-OAPR
			A



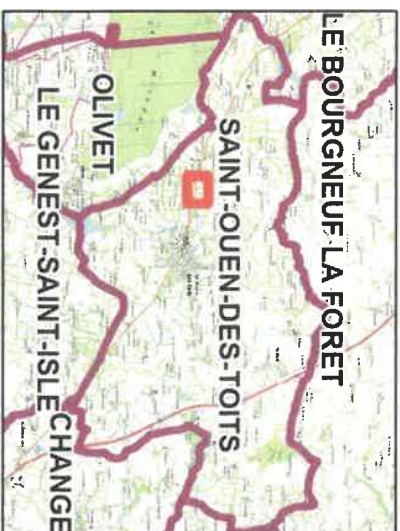
Saint-Ouen-des-Toits ZA de la Mairie

FR53243ZA01



Légende

type	PLU
Voie de circulation	UA
Parking	UR-Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Basins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	ALE
	AUL
	AU-OAPR
	A



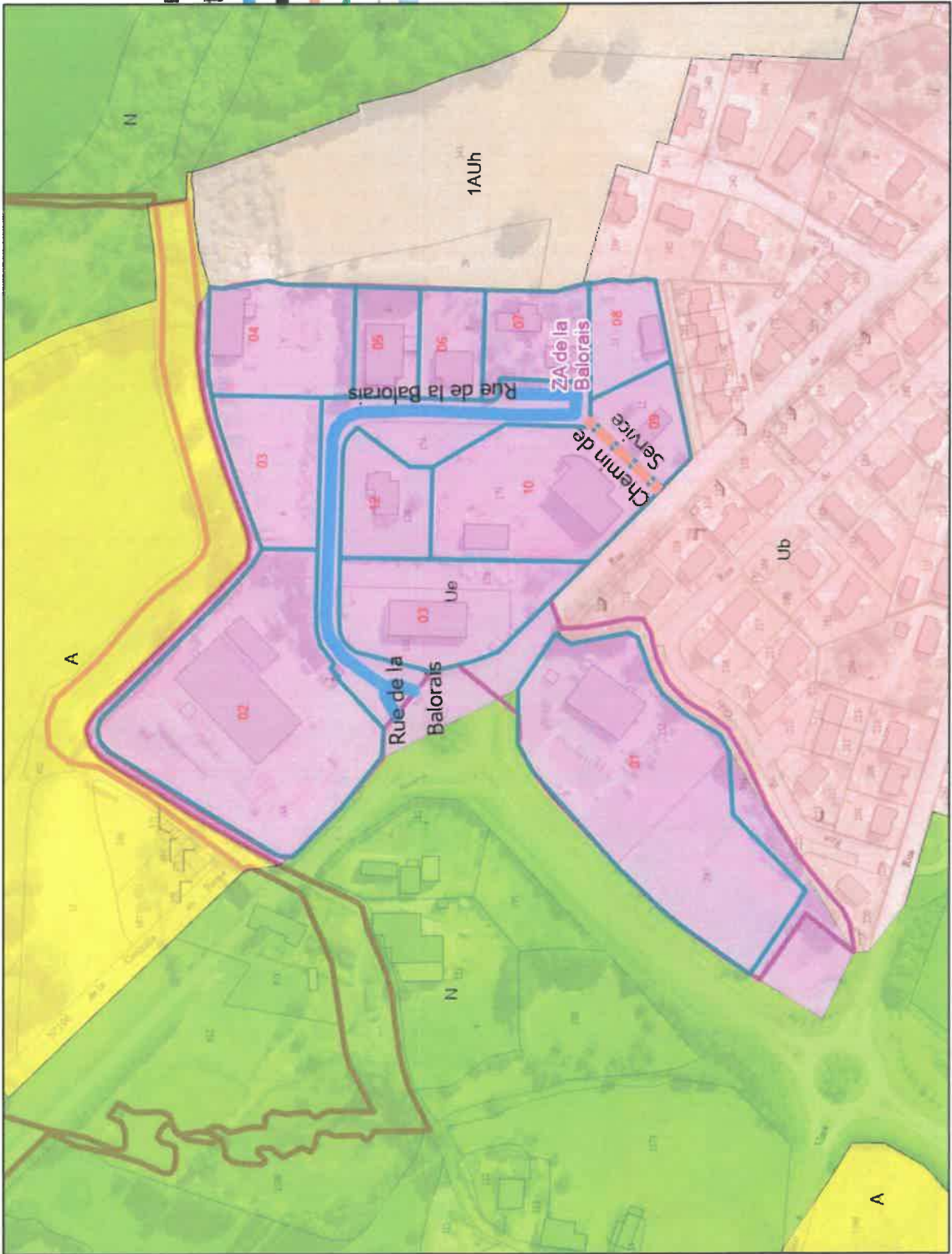
Date: 27/02/2024

Page 72 sur 76

Saint-Pierre-la-Cour

ZA de la Balorais

FR53247ZA01



Légende
type

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

PLUi	UA	UR: Us	UB	UE	UH	UL	U-OAPR	AUH	AUE	AUL	AU-OAPR	A

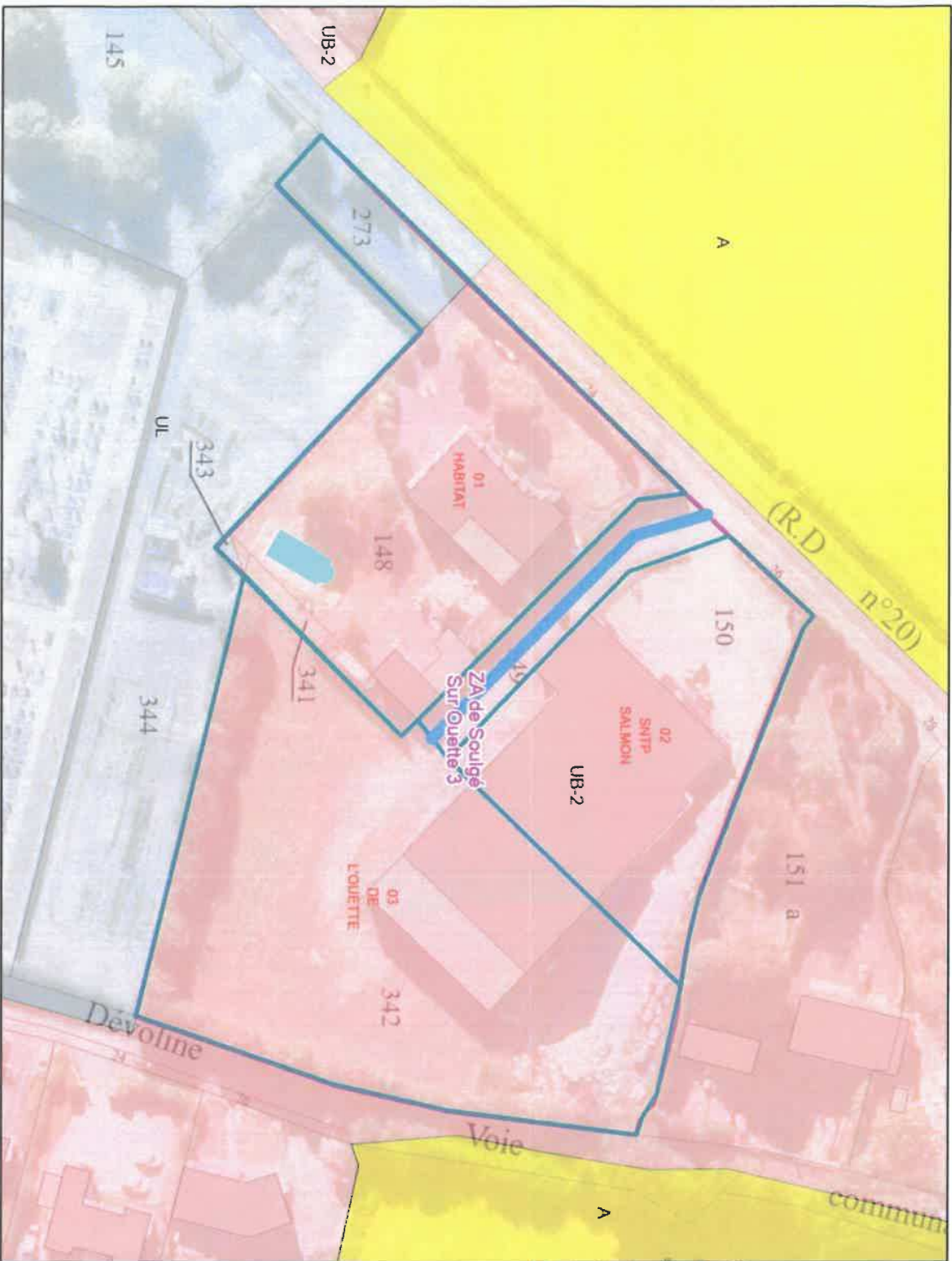
PLUi	AF	AF	N	NF	NF



Soulgé-sur-Ouette

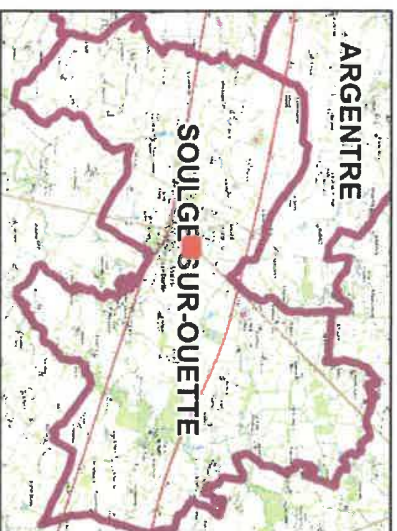
ZA de Soulgé Sur Ouette 3

FR53262ZA03



Légende

type	PLUf
Voie de circulation	UA
Parking	UR: us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A
	Af
	Af
	N
	Nf
	Nt



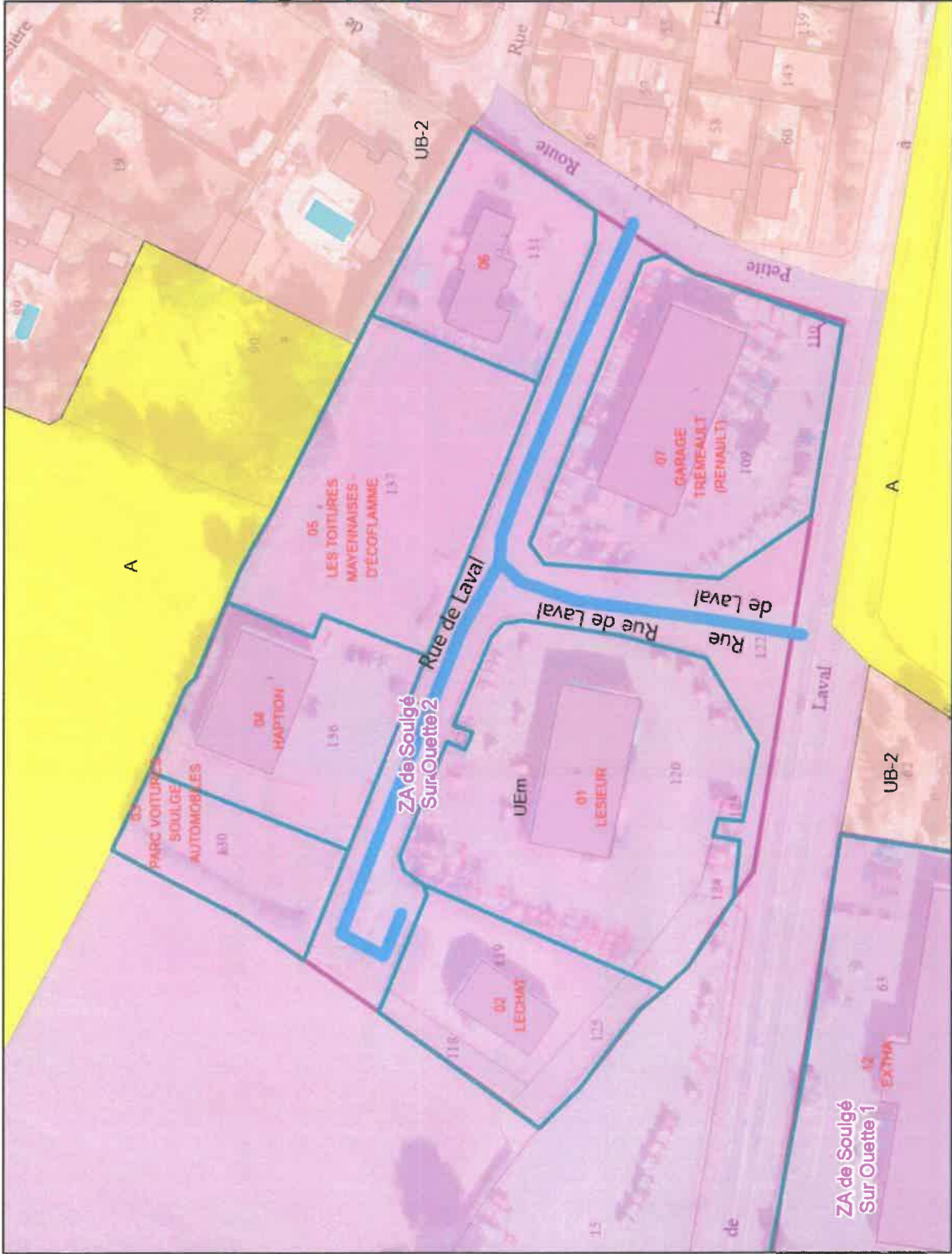
Date: 27/02/2024

Page 74 sur 76

Soulgé-sur-Ouette

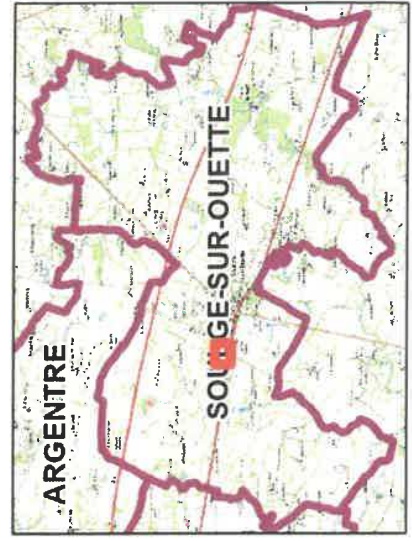
ZA de Soulgé Sur Ouette 2

FR53262ZA02



Légende

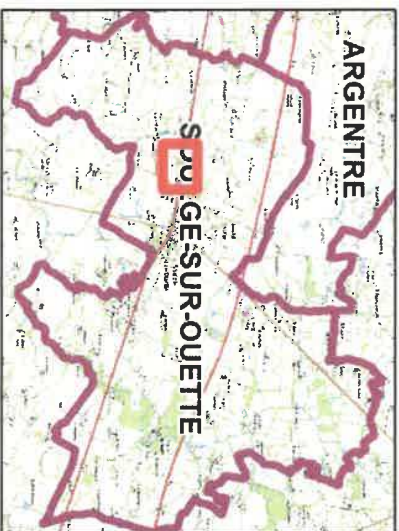
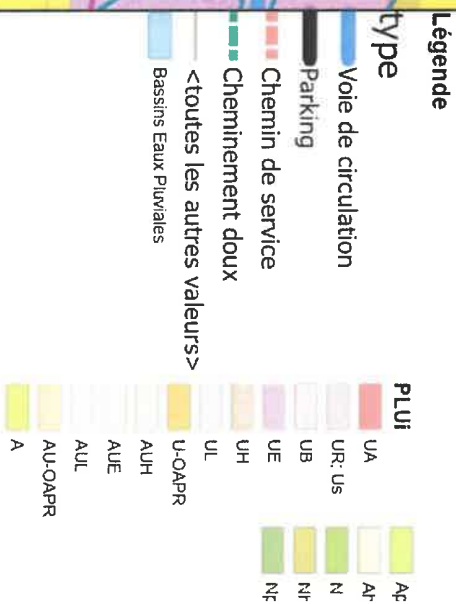
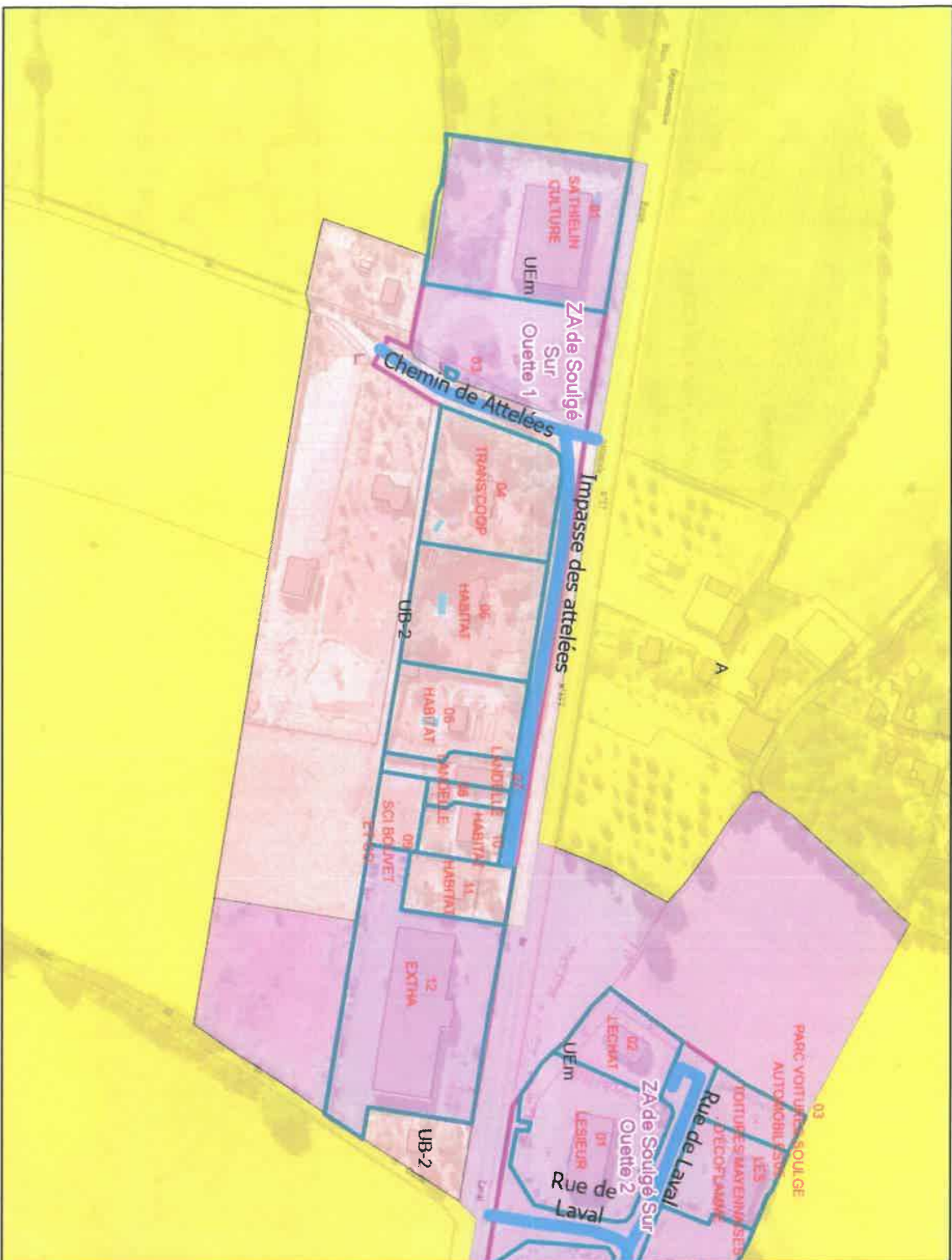
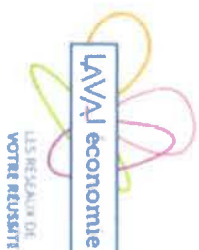
- type**
- Voie de circulation
 - Parking
 - Chemin de service
 - Cheminement doux
 - < toutes les autres valeurs >
 - Basins Eaux Pluviales
- PLUI**
- UA
 - UR; US
 - UB
 - UE
 - UH
 - UL
 - U-OAPR
 - AUH
 - AUE
 - AUL
 - AU-OAPR
 - A
- AF**
- AF
 - N
 - NF
 - NF



Soulgé-sur-Ouette

ZA de Soulgé Sur Ouette 1

FR53262ZA01



Date: 27/12/2024

Page 76 sur 76